

CONSEIL MUNICIPAL DE BRON

SÉANCE PUBLIQUE DU 12 DECEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

DÉLIBÉRATION N° 1 :	12
<u>COMMUNICATION</u>	
<u>Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 2 :	15
<u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u>	
<u>Commissions Municipales – Modifications</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 3 :	17
<u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u>	
<u>Désignation d'un représentant du Conseil Municipal Centre aéré permanent de Bron Parilly</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 4 :	22
<u>GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES</u>	
<u>Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au Conseil de l'Institut de Psychologie Université Lyon 2</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 5 :	24
<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>	
<u>Avenant à la convention n° 090-CU-ARCHIV du CDG69 relatif à la mission archivage</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME CHRISTIANE RIVOIRE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 6 :	25
<u>PETITE ENFANCE</u>	
<u>Avenant n° 1 à la délégation de Service Public pour la gestion d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) - Zac des Clairières</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 7 :	26
<u>POLICE MUNICIPALE</u>	
<u>Convention de fourrière animale - Renouvellement de la convention S.P.A. pour 2024 et 2025</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME SANDRINE BERTHET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 8 :	27
<u>MODIFICATION DE TARIFS</u>	
<u>Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon - tarifs applicables pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY</u>	
DÉLIBÉRATION N° 9 :	28
<u>CIMETIERE COMMUNAL</u>	
<u>Cimetière communal de Bron - Tarifs des concessions funéraires et d'occupation du caveau provisoire pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY</u>	
DÉLIBÉRATION N° 10 :	30
<u>FINANCES</u>	
<u>Rapport d'Orientation Budgétaire 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 11 :	39
<u>FINANCES</u>	
<u>Décision modificative n° 3 au budget principal de la Ville 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	

DÉLIBÉRATION N° 12 :	40
<u>FINANCES</u>	
<u>Mise à jour des autorisations de programme</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 13 :	41
<u>FINANCES</u>	
<u>Investissement - autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 14 :	42
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Fixation des taux de promotions pour les avancements de grade</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 15 :	43
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Prime de pouvoir d'achat (PPA) exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 16 :	47
<u>PERSONNEL</u>	
<u>Convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (Association CSF)</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF</u>	
DÉLIBÉRATION N° 17 :	48
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>	
<u>NPNRU Parilly - Approbation de la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Quartier de Parilly)</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 18 :	55
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Révision du Règlement d'attribution des subventions aux associations</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 19 :	60
<u>FINANCES</u>	
<u>Centre Communal d'Action sociale - CCAS - Attribution d'acompte sur la subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD</u>	
DÉLIBÉRATION N° 20 :	61
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Les Bron Copains - Attribution d'une subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 21 :	62
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association USEP - Attribution d'une subvention pour l'année 2023</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 22 :	63
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon - Approbation de la convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 23 :	66
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Maison de quartier les Genêts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	

DÉLIBÉRATION N° 24 :	67
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association la Maison des Essarts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 25 :	68
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Centre Social et Socioculturel les Taillis - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 26 :	70
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Centre Social et Culturel Gérard Philipe - CSCGP - Approbation de la convention d'objectifs et attribution des subventions pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 27 :	71
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Bron Boxing Academy - BBA - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 28 :	72
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Pôle en Scènes - PES - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 29 :	73
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Lire à Bron - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 30 :	74
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Enfants des quartiers et des universités de l'agglomération lyonnaise EQUAL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 31 :	76
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association École de musique Harmonie la Glaneuse - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE</u>	
DÉLIBÉRATION N° 32 :	77
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Sport dans la Ville - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET</u>	
DÉLIBÉRATION N° 33 :	78
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	
<u>Association Comité du Personnel de la Ville de Bron (COP) - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024</u>	
<u>RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER</u>	
DÉLIBÉRATION N° 34 :	79
<u>VIE ASSOCIATIVE</u>	

Association Comité de gestion du Centre aéré Bron Parilly - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2023-2025 et attribution d'une subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 35 : _____ **81**
VIE ASSOCIATIVE

Association Académie d'Escrime de Bron - AEB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 36 : _____ **83**
VIE ASSOCIATIVE

Association Sportive Bron Grand Lyon - ASBGL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 37 : _____ **84**
VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Basket Club - BBC - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 38 : _____ **85**
VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Handball - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 39 : _____ **86**
VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Taekwondo - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 40 : _____ **87**
VIE ASSOCIATIVE

Club pétanque Bron Terrailon - CPBT - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 41 : _____ **89**
VIE ASSOCIATIVE

Association Sporting Club Bron Terrailon - SCBT - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 42 : _____ **90**
VIE ASSOCIATIVE

Association Entente Municipale Sportive Bron XV - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 43 : _____ **91**
VIE ASSOCIATIVE

Association Racing Club Bron Décines Natation - RCBDN - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024
RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 44 : _____ **92**
VIE ASSOCIATIVE

Association Sportive Universitaire Lyonnaise - ASUL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 45 : _____ 93

VIE ASSOCIATIVE

Dispositif des Bons associatifs - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

DÉLIBÉRATION N° 46 : _____ 94

CULTURE

Approbation d'une convention de Résidence d'Artiste en Territoire entre la Ville de Bron et la compagnie Axotolt

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 47 : _____ 95

CULTURE

Actualisation des tarifs de la Médiathèque Jean Prévost

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

DÉLIBÉRATION N° 48 : _____ 96

MODIFICATION DE TARIFS

Revalorisation des tarifs des Sports et de la Vie Associative à partir du 1^{er} janvier 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

DÉLIBÉRATION N° 49 : _____ 100

FONCIER

Régularisation de l'assiette foncière située rue Guillermin et rue Hélène Boucher

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

DÉLIBÉRATION N° 50 : _____ 102

AFFAIRES SOCIALES

Partenariat avec une mutuelle communale

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

DÉLIBÉRATION N° 51 : _____ 105

VŒU

Vœu présenté par le groupe "Bron 2020 Protéger, Respirer" : Soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier en Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

DÉLIBÉRATION N° 52 : _____ 112

VŒU

Vœu présenté par l'élue du "Parti Communiste Français" : "Pour un processus de paix juste"

RAPPORTEURE : MADAME STÉPHANIE VELLA

DÉLIBÉRATION N° 53 : _____ 117

VŒU

Vœu présenté par le groupe "En Avant Brondillant(e)s !" : Diffusion des tribunes au sein du magazine B[r]onjour

RAPPORTEUR : M. STEVENS BOBI

DÉLIBÉRATION N° 54 : _____ 119

VŒU

Vœu présenté par le groupe « En Avant Brondillant(e)s ! » : Le Conseil municipal de la Ville de Bron exhorte la Région Auvergne-Rhône-Alpes de ne plus sursoir à la sécurisation du lycée Jean-Paul Sartre

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 06 décembre 2023 s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville le 12 décembre 2023 à 17h30 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Avant de procéder à l'appel nominal, Monsieur le Maire annonce que par courrier du 14 octobre dernier, reçu en Mairie le 24 octobre, Monsieur Filipe GALVAO l'a informé de sa démission de son mandat de Conseiller

Municipal. C'est donc Monsieur Roger MAZANA qui a pris ses fonctions de Conseiller Municipal. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de tout le Conseil.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, après avoir rappelé que les conseillers disposant d'un pouvoir doivent le signaler et le remettre à l'administration si cela n'a pas déjà été fait.

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD (Maire), Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE (départ à 21h38), M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA (arrivée à 17h37), Mme Nathalie BRAMET-REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET (arrivée à 18h56), M. Tarik EZ ZAJJARI (arrivée à 17h50), M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN (départ à 19h30), M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Stevens BOBI, Mme Marie BRUNET (arrivée à 18 h00), M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Mme Claire DURAND-MOREL, M. Djamel BOUABDALLAH, Mme Stéphanie VELLA, Mme Lucile MOREL, Mme Nesrine MECHKAR, M. Roger MAZANA

Membres ayant donnés procuration :

Madame Marion CARRIER, pouvoir à M. Jérémie BREAUD
Mme Isabelle DA SILVA, pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Grégory BRUNET (jusqu'à 18h56), pouvoir à Tarik EZ ZAJJARI
M. Hervé THIBAUD, pouvoir à Mme Lucile MOREL
Mme Anne-Lise LANSAQUE, pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME, pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY, pouvoir à Mme Linda TABTE
M. Djamel BOUDEBIBAH, pouvoir à Mme Claire DURAND-MOREL
M. Jean-Pierre ANGOSTO, pouvoir à M. Roger MAZANA
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-François DELAPIERRE (à partir de 19h30)
M. Pascal MIRALLES-FOMINE pouvoir à M. Marc DUBIEF (à partir de 21h38)

Membres absents :

M. Raphaël SULTANA (arrivée à 17h37)
M. Tarik EZ ZAJJARI (arrivée à 17h50)
Mme Marie BRUNET (arrivée à 18 h00)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h35.

Intervention de M. le Maire

Avant de commencer, en tant que Maire de Bron, je tenais à ce que notre Conseil Municipal puisse rendre hommage à deux personnalités qui auront marqué Lyon et sa Métropole pendant plusieurs décennies : François TURCAS tout d'abord, qui aura consacré sa vie à l'entreprise et notamment à la CPME, et puis bien évidemment Gérard COLLOMB, ancien Ministre, ancien Maire de Lyon, ancien Président de la Métropole, pour ne citer que quelques-uns de ses mandats.

Je vous propose donc qu'on se lève, qu'on fasse une minute de silence et puis après, pour celles et ceux qui le souhaitent, de prendre la parole.

Est ce qu'il y a des prises de parole ?

Madame BADIN, Madame DURAND-MOREL et Monsieur PENICAUD.

Madame BADIN, c'est à vous.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Bonjour à tous. Je vous remercie.

L'hommage à Monsieur Gérard COLLOMB, de notre famille écologiste à la Métropole de Lyon, a été rendu par la bouche de son Président, Monsieur Bruno BERNARD.

Nous nous permettons ainsi simplement de reprendre quelques extraits de ses paroles, essentiellement les passages mentionnant la vision politique de Monsieur Gérard COLLOMB et ses réalisations.

Gérard COLLOMB, c'était un amour absolu de Lyon et de ses habitants. Pour lui, la politique, c'était améliorer la vie quotidienne des citoyens. Il croyait en une volonté politique capable d'influer sur la vie des gens tout en nourrissant une vision pour son territoire.

Les réalisations sont nombreuses, le lancement des Vélo'v en 2005 reste une exceptionnelle réussite près de 20 ans après. C'est le projet de la requalification des berges du Rhône réalisé avec son adjoint et vice-président à l'urbanisme, Gilles BUNA, qui débarrasse les berges de ses parkings et les transforme en promenade. Les berges sont devenues un espace public vivant, favorisant les piétons, le sport et les activités de détente, pas seulement pour les Lyonnais, mais aussi pour tous les Grand-Lyonnais. Un projet qui était un pari sur l'avenir, un pari osé mais visionnaire qui se poursuit depuis sur les rives de nos deux fleuves. C'est aussi le début de l'interdiction des phytosanitaires dans les espaces verts, de la requalification de la rue Garibaldi, par une végétalisation abondante et une réduction de la circulation. C'est encore le rachat de la caserne Blandan à l'armée et son aménagement en vaste parc public.

La transformation du quartier de Confluence est sans doute l'un des projets les plus audacieux de Gérard COLLOMB. Il a développé ce quartier dans une approche environnementale ambitieuse avec une nouvelle place pour la nature en ville et des constructions, poussant loin les économies d'énergie et les énergies renouvelables, illustrant ainsi sa vision d'une ville moderne et solidaire.

À la tête du Grand Lyon, convaincu par la politique de la Ville avec l'appui des maires, il s'est attaqué sans tabou à la situation des banlieues, avec la volonté d'en faire des quartiers vivables prospères, bien desservis par les transports publics inclus dans le territoire de l'agglomération. C'est ainsi qu'il a eu l'audace d'engager, avec un Maire de Vaulx très volontariste et malgré le scepticisme général, la construction du quartier du Carré de soie entre Vaulx et Villeurbanne.

C'est aussi la rénovation de certains quartiers populaires à Rillieux, à Bron, à Saint Priest, à Vénissieux et à Saint-Fons.

Son bilan, c'est aussi une activité économique forte. Socialiste adepte de Saint-Simon, il avait la conviction profonde qu'il fallait soutenir le développement économique pour arriver à la redistribution sociale.

Comment parler de lui sans parler du formidable outil qu'il a offert à nos habitants ? La Métropole de Lyon, seule métropole qui associe dynamisme économique et politique sociale. Seule métropole où les habitants élisent au suffrage universel direct leurs représentants. Formidable outil pour transformer et mener à bien des politiques pour changer concrètement la vie de nos habitants. C'est grâce à cette métropole qu'il a conçu que nous pouvons agir plus et mieux que n'importe quel territoire de notre pays, être plus efficaces pour mener des politiques publiques quelles qu'elles soient pour nos habitants, avoir l'audace d'innover, avoir cette capacité à faire de la Métropole de Lyon une collectivité pionnière dans le domaine de l'économie, de l'emploi, de l'urbanisme, des mobilités, des politiques sociales ou de l'écologie, une collectivité qui allie l'urbain et l'humain comme il aimait à le dire.

Il a fait entrer Lyon dans la modernité, ses collectivités et ses habitants lui seront à jamais reconnaissants.

Voilà les mots de Bruno BERNARD, Président écologiste de la Métropole de Lyon.

Je vous remercie pour votre attention.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci Monsieur le Maire. Gérard COLLOMB est mort le 25 novembre 2023 à 76 ans.

Il fut membre du parti socialiste, d'abord Député, puis Sénateur du Rhône et Maire de Lyon, de 2001 à 2020. Il fut aussi Président de la Métropole. La Métropole, c'est son bébé et cette construction est unique en France. Et il intègre le Grand Lyon sous Raymond BARRE de 2018 à 2020.

Saint-Simonien, comme l'a dit ma collègue, il incarne la puissance des choses spirituelles alliées à l'industrie.

Homme politique érudit, il fut ouvert à tous les arts. C'était un homme de grande culture, il fut aussi un homme de grande proximité avec les Lyonnais, qu'il aimait. Il arpenta si souvent les rues de Lyon et il les connaissait par cœur.

Pragmatique, il a permis l'implantation de grandes entreprises comme la CEGID et INFOGRAMES. Car pour lui, il fallait redistribuer la richesse et donc la produire ici et maintenant. L'urbanisme restait un outil important pour lutter contre les inégalités socio-économiques. Il s'est donc attaqué à la refonte du 9^{ème} arrondissement. Il aménagea les berges du Rhône et les Rives de Saône, qui furent des succès populaires.

Les nuits sonores, le Carré de soie à Vaulx-en-Velin, avec un centre commercial attaché qui prolonge la ligne A du métro furent créés.

Il a remis au cœur des préoccupations les structures socio-éducatives, populaires et nombreuses, comme entre autres le centre social Bonnefoy, la MJC Ménival, la Duchère.

Il eut l'immense projet de la Confluence et le Cube Orange, les tours Oxygène et Incity à la Part-Dieu, avec l'esplanade Saint-Antoine, la rénovation du 8^{ème} arrondissement ainsi que le quartier Gerland, qui aujourd'hui est un des quartiers les plus chers de Bron.

Il savait partager, il a fait durer une semaine la Fête des Lumières du 8 décembre, avec Jean-Jack QUEYRANNE, alors Président de la Région Rhône-Alpes, il a donné une dimension internationale au Festival Lumière et au Mur, où les noms des réalisateurs du monde entier sont gravés.

L'OL Land est créé et il abrite le loup.

Les Bocuse d'or imaginés en 1987 par Paul BOCUSE, alors meilleur ouvrier de France, donnent à Lyon le ticket international de la gastronomie mondiale, chose essentielle, et il le savait bien lui-même, pour vivre ensemble.

Oui, Gérard COLLOMB, le bâtisseur, avait une réelle vision de Lyon. Et il a souhaité densifier - ça aussi, c'est une ouverture - les constructions à venir pour mutualiser les dépenses, pour éviter les dépenses. Car pour lui, le combat écologiste restait important.

En 2005, il implante à Lyon le Vélo'v. Il instaure une nouvelle façon de respirer avec la végétalisation, le plan climat, l'autopartage, le Biodistrict des Zac de Gerland, ainsi que le début de la ZFE.

Grâce à tout ceci, les prix de l'immobilier flambent, car son talent a légué à cette ville de Lyon de belles et bonnes plus-values financières.

Il croyait au progrès, il travaillait avec chaque maire de la Métropole, attachant, sincère, bien sûr imaginatif, il a su rassembler au-delà de son camp et exacerber tous les talents, d'où qu'ils viennent.

Il fut social-démocrate, dans la lignée de Dominique STRAUSS-KAHN.

Ce qu'il faudrait retenir de lui, en plus de tout ce que j'ai vite décrit, reste son immense, extraordinaire lucidité contre l'extrême droite, qu'il n'a cessé de combattre.

Gérard COLLOMB était un Grand-Lyonnais. Il mérite ce court hommage brondillant, et je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Je serai un peu plus long sur Gérard COLLOMB que je connaissais mieux, mais je vous remercie d'avoir voulu associer aussi la figure de Monsieur TURCAS dans ce temps d'hommage.

On a connu une séquence un petit peu triste, je pense, au décès de Véronique TRILLER-LENOIR en août, grande cancérologue, Députée européenne, Monsieur SECHERESSE, Monsieur TURCAS, Monsieur COLLOMB. Beaucoup de faiseurs, beaucoup de gens qui ont construit notre territoire dans ses aspects sanitaires, sociaux, économiques. Monsieur TURCAS était un homme pragmatique, un amoureux du faire plus que du dire, un amoureux du faire-ensemble. C'était un véritable coach du tissu entrepreneurial lyonnais et beaucoup d'entrepreneurs peuvent reconnaître une part de leur succès dans ce que Monsieur TURCAS a pu faire à leur endroit.

Et si Lyon, pendant un certain temps, fut la ville la plus attractive de France, où beaucoup venaient créer leur entreprise, c'est dû, bien entendu, pour partie à l'œuvre de Gérard COLLOMB - j'y reviendrai - mais aussi un petit peu à ce que Monsieur TURCAS, avec tant d'autres, a pu faire.

Concernant Gérard, car il faut le dire, nous l'appelions tous comme ça, lié à sa simplicité d'accès... J'entends dire « Gégé », oui c'est vrai. Beaucoup de choses ont été dites. Je ne vais pas revenir sur toutes ses réalisations concrètes. On a dit de lui que c'était un bâtisseur. Il l'était. Cultivé, lettré, humaniste, fédérateur. Je dirais même chercheur de talents à amener dans l'action publique, qu'ils soient dans le personnel politique, mais bien au-delà. Et sa collaboration avec des personnes d'ailleurs comme Monsieur TURCAS ou Monsieur AULAS, qui en a beaucoup parlé, le démontre. Un visionnaire intuitif, volontariste, un homme de dialogue, un grand travailleur très exigeant vis-à-vis de lui-même et des autres, mais en commençant par lui-même. Gérard était tout cela à la fois.

Il a su faire vivre une culture du dépassement à la Lyonnaise, on en a souvent parlé comme ça, bien au-delà des clivages politiques. Déjà avec NOIR, avec un autre COLLOMB, Francisque COLLOMB, pour ceux qui l'ont connu, de façon très approfondie avec Raymond BARRE, Michel MERICER, Anne-Marie COMPARINI, des gens qui n'étaient pas de sa famille politique, mais avec qui il a su construire une vraie ambition d'intérêt général.

Il y a quelques éléments - et pour ne pas être trop long, je vais essayer de me concentrer là-dessus - qui n'ont peut-être pas ou pas assez été dits à son sujet. Très humain, Gérard, c'était quelqu'un qui vous parlait d'égal à égal. Que vous soyez Président de la République, que vous soyez un grand patron, que vous soyez un demandeur d'emploi, quelqu'un au RSA, une femme isolée. Il se mettait toujours à votre niveau, ce qui nécessite des capacités intellectuelles et une culture hors norme, mais surtout qui nécessite une humanité qui devrait, je crois, tous nous inspirer, et c'est aussi pour ça que les Lyonnais l'aimaient.

Un autre élément qui a un peu été dit. Il a été dit qu'il était Saint-Simonien, et c'est vrai. Il adhérait aussi profondément à la philosophie personnaliste d'Emmanuel MOUNIER. C'est un sujet sur lequel on s'est retrouvés, sur le tard. C'est-à-dire qu'il adhérait à un projet d'émancipation universelle, un projet d'émancipation pour tous. Il était profondément universaliste, il aimait l'Homme, il aimait l'humanité. Emmanuel MOUNIER disait qu'un rocher bien placé peut dévier le cours d'un fleuve. Pour nous, Lyonnais, Gérard COLLOMB avait conscience qu'on pouvait en déplacer deux, qu'on pouvait les rassembler et ça avait beaucoup de sens pour lui. Ça voulait dire qu'un rocher bien placé, c'est aussi un rocher bien taillé. Et il avait ce souci, notamment sur les politiques éducatives d'accompagnement, que l'on donne la possibilité à chacun d'être un rocher capable de déplacer des fleuves, quelles que soient vos origines, quel que soit votre parcours. On s'est retrouvés sur ces sujets-là. Je ne sais pas si on s'est estimés, mais je l'ai estimé, on s'est soutenus. Je n'oublie pas qu'il est venu me soutenir lors des dernières municipales.

Je voulais, au lendemain de son échec municipal, en 2020, qu'il a vécu, je pense, injustement... Je pense que c'était une erreur de de sa part, comme un défaut de reconnaissance des Lyonnais, qui lui ont montré combien ils lui étaient reconnaissants par ailleurs. Je lui avais écrit : « *Tu as eu une vie d'engagement longue qui t'a donné à*

connaître combien la vie politique peut être injuste et friable. Chacun sait et reconnaîtra ton apport à la vie Lyonnaise bien au-delà de cette élection. Ta marque, tu l'as imprimée pour le siècle qui vient. »

C'est une réalité. Il savait embarquer les acteurs économiques - on en a parlé - dans de grandes actions sociales. Il faisait régner Lyon, sa métropole, il les incarnait.

Il a su construire un dialogue interreligieux que beaucoup nous enviaient. Lui, le franc-maçon, c'était de notoriété publique, était capable de dialoguer avec toute personne, quelle que soit leur religion, et il savait construire de grandes lignes de rassemblements sociaux, politiques, économiques. Et c'est ça, Gérard COLLOMB.

Alors moi, je veux juste lui dire merci pour tout ça.

Intervention de M. le Maire

Merci à tous, on continue.

Avant de débiter les délibérations, le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation du secrétaire de séance avec un vote à main levée. Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Albert YOGO.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Monsieur Albert YOGO, secrétaire de séance.

Intervention de M. le Maire

Ensuite, il se peut que dans les délibérations suivantes, il y ait un vote à bulletin secret, donc je vous propose qu'on désigne également deux assesseurs pour ces votes-là. Donc un assesseur de la majorité et un assesseur de l'opposition.

Pour la majorité, je propose donc Sandrine BERTHET, et pour l'opposition, je vous laisse voir ça entre vous.

Madame MECHKAR ?

Très bien.

Le Conseil Municipal vote à l'UNANIMITÉ la désignation de Madame Sandrine BERTHET et Madame Nesrine MECHKAR, assesseurs.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du 5 octobre, qui a été communiqué aux conseillers.

Monsieur le Maire ouvre le débat et demande s'il y a des interventions concernant ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal du 5 octobre 2023.

DÉLIBÉRATION N° 1 :

COMMUNICATION

Rendu compte des décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions prises en vertu de la délégation qui m'a été accordée.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame BADIN, et ensuite Monsieur PENICAUD, Monsieur BOBI.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Parmi les décisions, il y a une décision qui vise à installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie, donc on voulait vous féliciter pour cela, et dire qu'effectivement, cette toiture, elle avait été identifiée comme la prochaine à équiper. Et je voulais vous poser la question : comment pensez-vous la suite sur le développement des énergies renouvelables, sur le patrimoine de la Ville ?

Nous pensons qu'il est primordial que les collectivités locales agissent à la fois sur la sobriété énergétique et sur le développement des énergies renouvelables. C'est pour ça qu'on vous pose cette question.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Oui, merci Monsieur le Maire. On envisage du photovoltaïque également sur le groupe scolaire des Genêts, sur la future crèche qu'on fera à Terrailon et partout sur le patrimoine qui sera exposé plein Sud, là où on sait qu'on aura le plus d'ensoleillement.

Voilà, c'est bien noté dans notre mandat.

Intervention de M. le Maire

Merci Evelyne. Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Simplement sur ce rendu compte, un petit regret, et pour correction à l'avenir, lors du dernier Conseil Municipal, vous aviez pris l'engagement que l'ensemble des attributions, notamment de logements, puissent être faites quand c'était le cas, fléchées sur fonction de manière à ce qu'il y ait une vraie transparence et qu'on n'alimente pas un peu parfois les paranoïas ou les présomptions d'avantages, et pour que ça soit bien lié à des fonctions quand c'est le cas, la plupart du temps. Et on a pu voir en commission d'ailleurs que, du coup, il y avait parfois des fléchages un peu erronés dans le peu qui était justifié. Et avec, je le dis sur le ton de l'humour, une réponse qui m'a été faite sur le fait que les avantages en nature que pourrait occasionner l'affectation d'un logement à une association, ce qui peut être tout à fait légitime dans un projet associatif et on n'a absolument rien contre ce principe, ni d'ailleurs les cas d'école qui sont concernés, mais il faut qu'on puisse les intégrer en valorisation sur l'ensemble de l'aide, c'est tout à fait normal, qui peut être apportée.

Et pour la blague, mais, j'ai été un petit peu étonné qu'on me réponde que tout ça était à l'aune des prix dans le marché privé. Je pense que les Brondillants savent que non, on n'a pas de T2 à 200 €, comme ça m'a été affirmé en commission à Bron, et je pense qu'il faut reconnaître aussi ces choses-là, c'est important. Les gens et les Brondillants attendent que l'on soit sérieux et transparents sur des sujets comme ça.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Je n'ai pas compris ce que vous avez voulu dire.

Monsieur BOBI ?

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci.

Bonsoir à tous,

Simplement oui, il y a plusieurs éléments qui questionnent un peu, donc je ne reviens pas forcément sur ce que Monsieur PENICAUD a dit, mais je vais compléter d'autres choses.

D'une part, il y a des logements qui ont été attribués pour une durée allant jusqu'à 6 ans théoriquement, ce qui est bien mieux, c'est de faire un an tacitement reconductible, ce qui a été fait pour certains logements attribués et pas pour d'autres. Donc voir si c'était une erreur ou pas, parce que je pense que c'est la bonne pratique à adopter.

D'autre part, les loyers fixés à des prix très très avantageux représentent des avantages en nature et donc il faut que l'administration trace cela. Notamment par exemple, il y a un T2 rue Ferdinand Buisson à 200 € par mois, un T3 à Elsa Triolet à 264 € par mois, un T4 Alsace Lorraine à 381€ par mois. Donc ce sont des avantages en nature et il faut les tracer comme tels.

Et dans cette logique, comme on voit qu'il y a des appartements qui ont été mis à disposition de certains clubs pour la boxe, pour le handball, il faut également penser à ce que ce soit inclus dans le montant des subventions, et si ce n'est pas inclus par rapport aux subventions qu'on va voter tout à l'heure, nous le préciser, qu'on sache qu'en fait, ça arrive en sus.

Intervention de M. le Maire

Bien. On note l'arrivée de Marie BRUNET à 18h.

Et j'ai oublié de le dire, mais Tarik nous a rejoint déjà il y a une dizaine de minutes.

Valérie BOULARD puis Marc DUBIEF.

Intervention de Mme Valérie BOULARD

Alors déjà, je vais quand même rectifier, ce n'est pas un avantage. Je l'ai déjà dit en commission.

Ces logements sont loués à des clubs sportifs et on a pris la suite de ces locations.

Ces locations, elles ont un montant chaque année, on ne peut pas doubler. Certes ce sont des montants qui sont relativement bas, mais la loi nous oblige à appliquer le nouvel IRL. Donc chaque année, en fait sur certains logements, on applique et on augmente au fur et à mesure.

Lorsqu'un club associatif décide de ne plus avoir de logement, à ce moment-là ces logements, la Ville les embellit, voit tout ce qui doit passer aux normes, et là donc on applique un prix de marché. C'est pour ça qu'il y a des différences entre certains logements. Mais c'est juste l'application d'une bonne loi, c'est tout. Il n'y a pas d'avantage. Aucun avantage.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Juste pour expliquer la différence des baux. Les baux annuels, c'est parce que quand on est sur le domaine public, on ne peut faire que des baux annuels, donc c'est le cas des logements attenants aux écoles. Et les autres effectivement sont des baux classiques de 3 ans parce qu'ils sont sur le domaine privé de la Ville. 3 à 6, c'est complètement libre à ce titre.

Et la dernière chose, la valorisation de l'avantage en nature sera effective, vous le verrez, dans le compte administratif de l'année 2023 pour la première fois. Donc, en juin prochain.

Intervention de M. le Maire

Et Puis Monsieur PENICAUD, comme vous le savez, à notre arrivée, à l'époque où vous faisiez partie de la majorité, on a... pour que le public ait toutes les informations, parce que vos propos pouvaient laisser à penser qu'il y a une certaine opacité et qu'on ne fait pas les choses dans les règles, et c'est juste inadmissible. La Ville détient à peu près 60 appartements, à quelques-uns près, mais l'ordre d'idée, c'est ça. Lorsqu'on est arrivés, comme vous le savez, la quasi-totalité des appartements, moins peut-être 3 ou 4, étaient déjà occupés. Ce qui veut dire que là, 3 ans après, les 9/10^{ème}, si ce n'est plus, des occupants actuels, occupaient déjà l'appartement lorsque nous sommes arrivés. Donc il ne faut pas laisser penser que le Maire et son équipe placent ici et là les petits copains ou autres.

Voilà, j'espère que vous ne pensez pas cela une seule seconde.

Et concernant les loyers, c'est comme partout, vous ne pouvez pas doubler, tripler les loyers. Lorsqu'on fait les travaux... parce qu'il y a une chose aussi à savoir, c'est que bon nombre de ces appartements sont dans un état, honnêtement, humainement, parfois c'est compliqué... Donc chaque année, je n'ai plus les chiffres en tête, mais on met de l'argent. Il y a 3 ou 4 appartements qui sont rénovés. Effectivement, c'est lors de ces occasions-là qu'on peut permettre de rehausser ces appartements.

Est-ce qu'on aimerait rehausser davantage ? Oui mais sauf que comme l'a dit Valérie BOULARD, ce n'est juste pas possible.

C'est tout bon ?

Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Juste pour faire une précision, pour donner juste un exemple, le handball a le logement depuis 2013, donc ce n'est pas une découverte. Et on l'a dit en commission, c'était le nom de la présidente puisque c'est elle qui est représentante du club, donc on l'a bien dit en précision mais ce n'est pas elle qui loge dedans. Ce n'est pas effectivement de l'opacité ou autre.

Et juste pour répondre pour les gardiens, les gardiens c'est un avantage en nature, mais c'est lié à leur fonction.

Effectivement ils habitent, ils sont au sein des écoles pour les ouvertures, les fermetures, donc c'est lié à des fonctions et ici on n'est pas du tout sur ce cas-là.

Intervention de M. le Maire

Merci à tous.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 2 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES Commissions Municipales – Modifications

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal a arrêté la composition des commissions municipales permanentes, chargées d'étudier notamment les projets de délibération présentés en Conseil Municipal et a donc désigné dans le strict respect du principe de la représentation proportionnelle les membres y siégeant.

Par courrier reçu le 24 octobre dernier, Monsieur Filipe GALVAO nous a informés de sa démission. Par conséquent, il convient donc de désigner son remplaçant à la Commission 1 et à la Commission 2 où il siégeait en qualité de conseiller municipal du groupe "Les Ecologistes".

Monsieur Roger MAZANA, du groupe "Socialistes, Ecologiques et Citoyen.ne.s", suivant de liste, est devenu conseiller municipal et a été installé au début de ce Conseil. Il convient donc de revoir la répartition de ces deux commissions.

Est candidat pour siéger à la Commission 1 et à la Commission 2 :

- M. Roger MAZANA

En conséquence, je vous prie de bien vouloir :

- **DESIGNER** le remplaçant de Monsieur Filipe GALVAO à la Commission 1 et à la Commission 2,
- **ADOPTER** la nouvelle composition des commissions,
- **ABROGER** la délibération n° 2020211110DEL1 du 10 novembre 2021.

Intervention de M. le Maire

C'est quelque chose qui a été vu ensemble, donc pas de question particulière ?

Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

Oui, je souhaitais, au nom du groupe, saluer le travail accompli par notre collègue Filipe GALVAO.

Au sein de notre groupe, Philippe a été très mobilisé sur les sujets de santé, et particulièrement sur le thème de la santé mentale, l'éducation, le bien être, toujours posé mais exigeant pour défendre le bien des Brondillants.

Il était par ailleurs impliqué dans le Conseil d'administration du Centre aéré.

Nous comprenons la frustration qu'il a pu éprouver face au fonctionnement du Conseil Municipal, ce qui a conduit à sa démission.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur MAZANA dont nous connaissons l'engagement pour la vie démocratique brondillante et avec lequel nous aurons plaisir à travailler.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 3 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal Centre aéré permanent de Bron Parilly

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Les statuts du comité de gestion du Centre Aéré prévoient que le Maire et 6 représentants de la Ville de Bron sont membres de droit du Conseil d'administration.

Par délibération du 20 mars 2023, avaient été élus :

- Albert YOGO
- Sonia GRANDSERRE
- Grégory BRUNET
- Tarik EZ ZAJJARI
- Filipe GALVAO
- Claire DURAND-MOREL.

On apprend donc que Monsieur Filipe GALVAO fait part de sa démission du Conseil Municipal par courrier du 24 octobre 2023. Il convient donc d'élire son remplaçant.

A ma connaissance, jusqu'à présent, il n'y avait qu'un candidat, c'était Monsieur Marc DUBIEF, qui représentait « Bron 2020 Protéger Respirer », mais je crois qu'il y a une autre candidate, Madame Nesrine MECHKAR.

Monsieur le Maire, quelqu'un demande la parole...

Je voulais simplement terminer en proposant de voter à main levée, sauf si quelqu'un s'y opposait.

Intervention de M. le Maire

Merci Jacques.

Monsieur PENICAUD, Madame MOREL et Madame MECHKAR.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, simplement, c'est assez simple, nous voulons soit passer à un scrutin de liste, soit retirer cette délibération. Je vous signale qu'on a été là-dessus sur un scrutin de liste à deux reprises. Or, le texte du Code Général des Collectivités est très clair dans son article L. 2121-33 et dispose que, en cas de remplacement, une nouvelle désignation doit être opérée dans les mêmes formes.

Je peux vous lire le texte intégralement de cet article :

« Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Et là, c'est le Code Général des Collectivités qui s'impose à nous. Vous proposez ici un remplacement uninominal qui conduirait à contourner le principe de représentativité de la pluralité et de la composition de cette assemblée, et concrètement, ce serait une délibération non conforme à la loi et au Code Général des Collectivités. Donc on vous demande de pouvoir revenir à un scrutin de liste ou de retirer cette délibération purement et simplement.

Si ce n'était pas le cas, on ne participerait en aucun cas au vote.

Intervention de M. le Maire

Nous n'avons pas la même interprétation juridique.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui, merci. Nous rejoignons l'intervention qui vient d'être faite par François-Xavier PENICAUD.

Juste pour que le public comprenne bien. Les élus, je pense que vous êtes au fait. On a voté pour élire nos représentants au centre aéré par des listes les dernières fois, ce qui a permis à l'opposition d'avoir deux sièges au centre aéré, un équipement qui est important pour la commune, un équipement qui, comme beaucoup d'associations, voit ses subventions baisser, un équipement qui, pour la première fois cet été, a dû fermer pendant trois semaines.

C'est donc important que l'opposition élue par les citoyens lors des élections municipales soit aussi représentée à ce centre aéré. On a un élu de l'opposition qui vient de démissionner, on revote à nouveau sur les représentants de ce centre aéré, et là, la majorité nous propose seulement un seul nom. Et un seul nom, comme les élus majoritaires sont pour ainsi dire majoritaires, ça veut dire que c'est un seul nom qui va passer, c'est un seul nom de la majorité. Ça veut dire que l'opposition perd un représentant au centre aéré et qu'on en a plus qu'un.

C'est important que tout le monde sache. C'est pour ça que nous, si vous ne changez pas ce mode de scrutin, nous ne prendrons pas part à ce vote également.

Je vous remercie.

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Il y a un an, dans notre intervention sur le rapport d'orientation budgétaire, nous vous alertions sur les conséquences des baisses de subventions aux structures sociales de Bron, notamment sur la conséquence de la baisse de financement du Centre aéré qui conduira celui-ci à fermer plusieurs semaines en août, privant les familles brondillantes de solutions d'animation et de sociabilisation pendant l'été.

À nouveau, nous sommes intervenus en mars pour dénoncer cette politique à l'encontre d'une des institutions les plus fréquentées de Bron, et notamment par les enfants des quartiers populaires.

Jusqu'à présent dans ce Conseil, pour désigner les représentants du CM dans les instances partenaires, nous avons procédé à des élections de liste, permettant ainsi une participation des groupes politiques représentatifs de notre diversité politique au Conseil Municipal.

Ainsi, un élu écologiste et une élue socialiste siégeaient au CA du Centre aéré.

Vous proposez aujourd'hui de voter pour remplacer un seul des membres du CA, et vous proposez la candidature de Monsieur Marc DUBIEF, votre adjoint. Et bien que nous apprécions la rhétorique de Monsieur DUBIEF et sa connaissance de l'histoire napoléonienne, nous nous opposons à ce mode de scrutin, à cette manière de faire qui, selon nous, nuit au bon processus démocratique de notre ville.

Ainsi, nous vous proposons, dans un esprit de construction, d'équité et d'égalité, de voter pour qu'un autre membre de l'opposition soit élu dans ce CA du centre aéré.

Une pluralité d'opinions et une diversité de points de vue est nécessaire pour représenter les Brondillants.

La ville, votre équipe et ce Conseil Municipal auraient tout à gagner à ce vote.

Je suis candidate aujourd'hui pour siéger dans ce Conseil d'administration, je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Alors, quand même, l'opposition est représentée. On a l'impression que l'opposition n'est pas représentée. Elle est représentée et en plus, elle est bien représentée. Et simplement, on n'a pas du tout la même interprétation juridique. Je rappelle juste que jusqu'à maintenant, l'opposition était représentée par Madame DURAND-MOREL et par Monsieur GALVAO. Ce dernier a démissionné de son mandat municipal, son poste est donc vacant, et juridiquement, il n'y a pas lieu de déposer une liste dans la mesure où il n'y a qu'un seul siège à pourvoir, ce qui est différent de ce qui s'est passé au printemps et vous le savez très bien, où là on avait renouvelé une grande partie de la liste. Par conséquent, le mode de scrutin est comme on l'appelle majoritaire uninominal.

Donc, Madame MECHKAR, vous êtes candidate ou non ?

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Oui.

Intervention de M. le Maire

D'accord. Il y a donc deux candidats : Monsieur DUBIEF et Madame MECHKAR.

Pour gagner du temps, est-ce que vous souhaitez qu'on vote à main levée ou vous préférez un vote à bulletin secret ?

Comment ? Vous voulez qu'on parte sur un vote à bulletin secret ?

D'accord, donc partons sur un vote à bulletin secret.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je me permets d'intervenir puisque c'est moi qui présentais la délibération.

Je trouve que c'est vraiment décevant de demander un vote à bulletin secret. Vous n'avez absolument pas confiance en des gens qui représentent des listes.

Je sais bien que, évidemment, on connaît le résultat dans ce cas-là à main levée, mais le bulletin secret, je ne vois pas ce qu'il vous apportera de plus.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Excusez-moi, l'intervention de Nesrine précisait qu'elle propose d'avoir une diversité. Elle vous propose à tous d'avoir plus de diversité du Conseil Municipal représentée au CA. Donc elle vous donne l'opportunité de venir renforcer ça au sein du CA du Centre aéré compte tenu du fait que le scrutin n'est pas le même scrutin de liste qu'on a eu précédemment, donc forcément c'est une invitation à éventuellement voter pour elle. Pour vous aussi.

Intervention de M. le Maire

Merci pour votre invitation, Madame BADIN. On a bien entendu vos arguments qui ne sont pas les mêmes que les nôtres. Je vous rappelle simplement que dans certains organismes, certains membres de l'opposition font partie du CA, non pas en tant que conseiller municipal, mais en leur nom personnel, donc rien ne vous oblige, et ça je

pense que vous savez quand même bien le faire, à siéger dans le CA à titre personnel et non pas avec la casquette d'élu.

Donc je repose la question : est-ce que vous voulez qu'on parte sur un scrutin à bulletin secret ? Oui ou non ?

Oui. Alors c'est parti. On lance la procédure.

Suspension de séance. On explique au public qu'à partir du moment où on a appris que maintenant qu'il y avait une deuxième candidate, il faut qu'on prépare les bulletins de vote.

Bien, on va commencer le vote. Est-ce que tous ceux qui ont une procuration ont bien pris deux enveloppes ? C'est tout bon ? On y va, Nathalie ?

Bien, le scrutin est clos. J'appelle donc le secrétaire de séance Albert YOGO ainsi que nos deux assesseurs, Sandrine BERTHET et Madame MECHKAR pour procéder au dépouillement des enveloppes.

Intervention de M. le Maire

Bien, merci à tous.

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 11

Nombre de votants : 32.

A obtenu 28 voix : Marc DUBIEF. Et Madame MECHKAR : 4 voix.

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNE A LA MAJORITE Monsieur Marc DUBIEF comme représentant du Centre aéré.

DÉLIBÉRATION N° 4 :

GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES

Désignation de deux représentants du Conseil Municipal au Conseil de l'Institut de Psychologie Université Lyon 2

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'Institut de psychologie de l'Université Lumière Lyon 2 a pour mission de concourir à la formation initiale et à la formation tout au long de la vie, ainsi qu'à la recherche dans les domaines de la Psychologie et des Sciences Cognitives.

En application des dispositions statutaires de l'article 4, ce dernier comprend 22 membres dont 6 personnalités parmi lesquelles un ou une, représentant la Ville de Bron, qui doit être désignée pour une durée de 4 ans.

En outre, cette désignation doit s'effectuer conformément aux dispositions du Code de l'Éducation.

Je vous propose donc la candidature en tant que titulaire de Tarik EZ ZAJJARI, et en suppléant M. Marc DUBIEF.

Y en a-t-il d'autres ?

Madame MOREL et Monsieur PENICAUD.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Merci. Pour les groupes d'opposition de gauche, nous proposons en titulaire Monsieur Roger MAZANA, et en suppléante Madame Anne-Laure BADIN.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur Pénicaud.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, une anecdote, parce que quand vous pouvez désigner des suppléants, vous ne le faites pas. Là, les statuts du Conseil de l'Institut de Psychologie ne permettent pas normalement de suppléant. Ce n'est pas très grave, et honnêtement c'est sans conséquence. Mais je vous le dis, essayons quand même à un moment donné de respecter le cadre réglementaire général.

Ce n'est pas le fondement de l'intervention. Je ne prendrai pas part au vote, tout simplement parce que je siège au Conseil de l'Institut à titre de personnel qualifié, dont j'assume la présidence de ce Conseil, et il me semble que du coup - je me tourne vers Monsieur ENJOLRAS et Monsieur CHAPT - il est de bon aloi... Je ne sais pas s'il faut que sorte d'ailleurs, vous me dites ?

Intervention de M. le Maire

Il y a donc deux listes. Je vous propose qu'on le fasse à main levée, tout le monde est d'accord ?

Oui ? D'accord.

Comment ? Merci de votre compréhension.

Donc, pour le ticket, Tarik EZ ZAJJARI et Marc DUBIEF.

Qui vote pour ?

Intervention de Mme Lucile MOREL

Moi, au nom d'Hervé THIBAUD.

Intervention de M. le Maire

Très bien. Et ensuite pour le ticket Roger MAZANA, Anne-Laure BADIN.

C'est bon pour vous, Nathalie ?

- Tarik EZ ZAJJARI et Marc DUBIEF ont obtenu 32 voix
 - Roger MAZANA, Anne-Laure BADIN ont obtenu 10 voix
- (M. Pénicaux ne prenant pas part au vote).

OK, merci à tous.

Ça sera donc Tarik EZ ZAJJARI qui représentera la Ville.

Après délibération, le Conseil Municipal DESIGNE Monsieur Tarik EZ ZAJJARI comme représentant au Conseil de l'Institut de Psychologie Université Lyon 2.

Intervention de M. le Maire

Délibération suivante. Monsieur PENICAUD, vous pouvez rentrer.

DÉLIBÉRATION N° 5 :

ADMINISTRATION GENERALE

Avenant à la convention n° 090-CU-ARCHIV du CDG69 relatif à la mission archivage

RAPPORTEURE : MME CHRISTIANE RIVOIRE

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20210930DEL14 du 30 septembre 2021, la Ville a conclu une convention pour effectuer une mission d'archivage dans nos locaux avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Cette convention prévoyait une mission des archivistes du CDG69 de 35 jours par an. Or, il devient nécessaire d'ajuster la durée de l'intervention par rapport au volume du fonds d'archives à traiter.

C'est pourquoi, il convient de signer un avenant afin de réduire la mission à 25 jours à compter de cette année, jusqu'à la fin de cette convention, soit au 31 décembre 2025.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 090-CU-ARCHIV du CDG69 afin de réduire la mission archivage à 25 jours par an jusqu'à la fin de la convention, soit au 31 décembre 2025.

Intervention de M. le Maire

Merci Christiane. Des questions ?

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie de noter que je ne vais pas prendre part au vote.

Intervention de M. le Maire

Très bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prend pas part au vote : Mme Lucile MOREL

DÉLIBÉRATION N° 6 :

PETITE ENFANCE

Avenant n° 1 à la délégation de Service Public pour la gestion d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) - Zac des Clairières

RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE

Oui, merci Monsieur le Maire.

Par convention de délégation de service public signée le 17 juillet 2023, la commune avait confié à la société LES PETITS CHAPERONS ROUGES – LPRC Collectivités Publiques, la délégation de service public pour la gestion d'un établissement d'accueil du Jeune enfant Zac des Clairières à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour la rentrée de septembre 2023, le Centre Communal d'Action Sociale a modifié certaines règles du fonctionnement des structures petite enfance, notamment :

- la suppression de la mensualisation pour les contrats d'accueil régulier,
- l'allongement du préavis pour les absences pour convenance personnelle,
- l'encadrement de la période de familiarisation 1 à 3 semaines maximum,
- l'intégration d'une fermeture estivale de 3 semaines sur toutes les structures,
- l'assouplissement des règles au profit des familles en cas de perte d'activité, puisque la place n'est pas perdue immédiatement pour ces familles.

Aucun changement n'a été enregistré concernant les modalités d'accueil, d'inscription et d'accès aux places.

Le délégataire pourra donc décliner à partir de ce règlement les dispositions qui lui sont propres à l'exploitation de la crèche de la Clairière.

Il convient donc de substituer ce nouveau règlement à celui qui avait été annexé à la convention de délégation de Service Public.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la signature de l'avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion de l'EAJE de la ZAC des Clairières,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant et les actes d'exécution nécessaires.

Intervention de M. le Maire

Merci Linda. Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 7 :

POLICE MUNICIPALE

Convention de fourrière animale - Renouvellement de la convention S.P.A. pour 2024 et 2025

RAPPORTEURE : MME SANDRINE BERTHET

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Ne disposant pas de fourrière animale communale, la commune confie à la SPA de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens et les chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public de la commune de Bron.

La convention de fourrière animale est renouvelée entre la S.P.A de Lyon et du Sud-Est et la Commune de Bron, pour une période courant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour la somme de 0,80 € par an et par habitant.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la S.P.A. de Lyon et du Sud-Est pour 2024 et 2025.

Intervention de M. le Maire

Merci, Sandrine.

Des questions ?

Aucune. On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 8 :

MODIFICATION DE TARIFS

Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon - tarifs applicables pour l'année 2024

RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY

Mesdames, Messieurs,

Par contrat en date du 10 octobre 2017, renouvelé le 28 mars 2022, la commune de Bron a délégué au Pôle Funéraire Public Métropole de Lyon, le service extérieur des pompes funèbres.

Conformément à l'article 21 de ce contrat de délégation, le Pôle Funéraire Public de la Métropole de Lyon, propose une réactualisation, pour l'année 2024, de ses différents tarifs en vigueur.

L'augmentation proposée est de 3 % en moyenne de l'ensemble des tarifs.

Par ailleurs, le prix d'une crémation reste stable, malgré la hausse du coût du gaz.

Il convient également de noter que les tarifs pour l'année 2024 intègrent une nouvelle gamme de produits respectueux de l'environnement.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les tarifs 2024 proposés par le Pôle Funéraire Public Métropole de LYON tels qu'ils figurent dans le document ci-annexé.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacqueline.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 9 :

CIMETIERE COMMUNAL

Cimetière communal de Bron - Tarifs des concessions funéraires et d'occupation du caveau provisoire pour l'année 2024

RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY

Mesdames, Messieurs,

La décision n° 20221215DEC150 du 16 décembre 2022 a fixé les tarifs des concessions funéraires et d'occupation du caveau provisoire du cimetière communal pour l'année 2023.

Chaque année, il y a lieu de réajuster ces tarifs en tenant compte d'une part de l'évolution du coût de la vie, et d'autre part de l'augmentation des charges supportées par la commune.

Il vous est donc proposé de revaloriser les tarifs des concessions funéraires et d'occupation du caveau provisoire du cimetière communal par une augmentation de 10 %.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** les tarifs de la façon suivante :

Objet	Tarifs avant révision	Nouveaux tarifs
Le m ² d'une concession durée 15 ans	163,86 €	180,24 €
Le m ² d'une concession durée 30 ans	379,32 €	417,24 €
Concession case columbarium durée 15 ans	114,42 €	125,85 €
Concession cinéraire cavurne durée 15 ans	157,50 €	173,25 €
Plaque identification case columbarium	61,26 €	67,39 €
Journée occupation caveau provisoire	3,46 €	3,81 €

- **DIRE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacqueline.

Des questions ?

Oui, Madame MECHKAR, Monsieur MAZANA.

Madame MECHKAR.

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, Chers collègues,

L'inflation, sujet préoccupant de nos discussions de ce soir au Conseil Municipal, touche même un sujet aussi délicat que la mort, et dans cette délibération précisément, le fait d'enterrer nos défunts dans des conditions dignes et en sécurité.

Nous constatons ici une hausse de 10 % quand d'autres villes comme Caluire ont simplement une augmentation de 2,5 %.

Nous sommes un peu inquiets pour l'avenir à l'idée de voir des familles, parents, enfants ne pas avoir les ressources nécessaires pour faire face à cette hausse et ne pas pouvoir enterrer leurs proches dans des conditions financières valides.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Bonsoir Mesdames et Messieurs les élus,

Vous nous proposez d'augmenter les tarifs des concessions funéraires de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2024. Si ces augmentations pouvaient trouver leur justification dans les fortes évolutions des produits et services, il n'en reste pas moins qu'elles pèsent sur les familles qui auront à prendre ou à renouveler une concession, tout particulièrement pour les plus démunies qui ne bénéficient pas d'aide.

Serait-il possible d'imaginer une tarification basée sur le quotient familial ? Faire payer le coût des services par les seuls usagers et non par la solidarité est un choix politique, sachant que dans le même temps, vous diminuez les subventions aux associations alors qu'elles doivent elles aussi faire face aux mêmes hausses pour lesquelles vous justifiez les augmentations tarifaires.

Nous nous abstenons.

Intervention de M. le Maire

Merci, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : Mme BADIN, M. COURT, Mme MECHKAR, Mme VELLA

Abstention : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 10 :

FINANCES

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire. On va essayer de faire en sorte que ce soit Austerlitz ce soir et pas Trafalgar.

Je vais essayer d'être pédagogue ce soir pour vous présenter ce débat d'orientation budgétaire, en 5 points, et je vais essayer d'être concis parce que le temps passe vite, même s'il est agréable en votre compagnie.

Le contexte, d'abord. C'est vraiment un contexte inédit pour les collectivités territoriales, avec globalement des dépenses qui augmentent sans qu'on ne fasse rien, pour faire simple. Donc les dépenses de masse salariale, ça pèse quasiment un million d'euros pour la collectivité, je reviendrai dessus tout à l'heure.

Les dépenses également d'électricité, qui connaissent pour la Ville de Bron et comme de nombreuses communes de la Métropole qui sont en groupement d'achat du SIGERLY, une très forte augmentation, puisque globalement on fait plus que doubler la facture.

Et puis effectivement, on vient d'en parler, l'ensemble des postes liés à l'inflation, ça pèse à peu près pour 800 000 € dans la collectivité.

Donc vous voyez, la partie dépenses augmente très fortement et sans qu'on ne fasse rien.

De l'autre côté, la partie recettes augmente également, puisqu'il y a eu l'indexation de la taxe foncière sur l'inflation, il n'y a pas eu d'augmentation des taux à Bron, je le rappelle.

Mais les recettes, en fait, augmentent moins que les dépenses, et du coup ça pose un problème pour l'équilibre des finances de la Ville de Bron, puisque contrairement à l'État, une collectivité se doit d'avoir un budget équilibré. Et au surplus, quand une ville veut investir comme le fait la Ville de Bron, on y reviendra au cours de ce débat, eh bien, il convient d'avoir ce qu'on appelle une épargne qui soit maintenue.

Donc ce contexte est vraiment inédit avec ce double effet pour la Ville de Bron. Masse salariale qui explose et puis également l'inflation, et plus particulièrement sur l'énergie. Et ça, c'est vraiment important de le souligner. Et puis j'ai mis en dessous, on ne sait pas encore ce qu'il en sera, mais les droits de mutation, vous connaissez comme nous le contexte de l'immobilier en ce moment, avec probablement un maintien si tout va bien. C'est ce sur quoi on parie, mais probablement une baisse également.

Alors je voudrais revenir juste un instant sur le rôle de l'État, sur la situation dans laquelle on se trouve autour de 4 points. La masse salariale d'abord. Alors ça peut paraître un peu technique, mais les décisions, le fameux chèque que fait l'État avec le chéquier des collectivités sans prévenir, ça pèse pour 720 000 € pour la Ville de Bron, et c'est plusieurs choses. La hausse du point d'indice qui a été décidée en juin de cette année, la hausse du SMIC, la hausse des cotisations retraite, la hausse du GIPA, la participation au transport, dont on a appris l'augmentation au mois d'octobre.

Ça fait tout un paquet de choses qui ne sont pas prévues. Je pense qu'on sait tous quand on gère nos budgets familiaux, que quand on connaît des dépenses dont on sait quand elles vont évoluer, c'est plus facile à gérer, mais quand on ne sait pas, c'est assez compliqué. Donc premier point, la masse salariale.

L'électricité. On ne va pas faire le débat ici, mais globalement on a un marché électricité qui est en carafe depuis 3 ans, ça nous coûte un million d'euros. Je vous ai mis effectivement des éléments de contexte : la fermeture de la centrale de Fessenheim, la guerre en Ukraine, le système ARENH qui ne joue pas son rôle, puisque l'ouverture du marché devait faire baisser les prix et ce n'est pas forcément le cas pour l'ensemble des utilisateurs d'électricité

que nous sommes ici. Et enfin, il n'y a pas de bouclier tarifaire. Il existe, mais il est quasiment impossible à capter pour les collectivités territoriales, il faut vraiment avoir un effondrement de sa CAF pour en bénéficier. Donc deuxième point, l'électricité.

Troisième point, l'inflation. C'est la politique de relance avec une inflation attendue soutenue après les 7 % de cette année, 3 à 4 % pour cette année, des taux d'intérêt élevés. Des banques qui ne prêtent plus. Je pense que tout le monde a autour de soi des gens qui se voient refuser des crédits, et du coup on a une inflation qui galope. Vous l'avez vu également dans la presse, la France est la lanterne rouge en termes d'inflation en Europe.

Et enfin, les dotations de l'État. Alors je l'ai mis un peu à part parce que c'est quelque chose qui est dans la continuité, mais je parle de baisse relative. En effet, elles n'ont pas baissé depuis 2017. Par contre, elles n'ont pas augmenté. Je vous ai fait le calcul de l'inflation depuis, c'est 18 %. Du coup elles ont baissé, puisque les charges de service public qui pèsent sur la collectivité, elles, restent les mêmes. D'ailleurs, récemment, il y a un ministre qui a demandé à ce que les maires vérifient que les commerces ferment bien les portes de leurs boutiques dès lors qu'ils chauffent, et de mettre des policiers derrière chaque vitrine. Je ne sais pas si vous avez vu ça. Mais du coup effectivement, ça devrait aussi coûter cher et ne pas rapporter beaucoup. Enfin bref.

Du coup voilà, 4 points : masse salariale, électricité, inflation, et puis des dotations qui sont en baisse relative pour ce 3^{ème} slide.

Donc, un effort d'économie en responsabilité.

Donc là, sur ce graphique, il y a 3 choses. La première, pour ceux qui ne voient pas, c'est sur votre gauche, le budget 2023. Avec d'abord les recettes en bleu, en rouge les dépenses, et puis en gris la CAF, donc la capacité d'autofinancement brute.

Vous avez ensuite le 2^{ème} graphique avec 50,2 millions et 40,8 en dépenses. C'est la tendance naturelle du budget, c'est-à-dire que c'est le budget qu'on vous aurait présenté si on n'avait pas fait des efforts pour tenir notre trajectoire budgétaire et permettre l'investissement.

Donc on arrivait à une CAF brute quasiment divisée par 2, avec 1,6 million d'euros, ce qui n'était pas tenable ni crédible vis-à-vis de nos financeurs.

Du coup, effectivement sur la 3^{ème} partie du graphique, celle qui est tout à droite, les recettes sont à toujours à 50,2. Par contre effectivement, les dépenses sont abaissées à 47,1 millions, ce qui représente un effort de 1,5 million qu'on va retrouver bien sûr dans notre CAF brute. Alors quand je dis qu'il s'agit d'efforts, ce sont des économies, des renoncements, des choses qui sont différées, c'est tout ce à quoi notre équipe s'est attachée pour trouver les moins mauvaises des solutions, sachant que l'ensemble a dû être trouvé rapidement, puisqu'on a été informés très tardivement par le SIGERLY, courant octobre, de l'augmentation du prix de l'électricité. Du moins, on avait anticipé une hausse, mais pas à ce point-là.

S'agissant des efforts d'économie, je vous ai cité les 3 grands leviers. Le premier, c'est l'adaptation des politiques publiques, avec notamment la fermeture de la piscine en période basse, qui rejoint également des enjeux d'économie d'énergie, et la baisse des subventions en application de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes notamment.

Ensuite, la maîtrise de la masse salariale, avec la réorganisation et l'adaptation des services face à aux contraintes budgétaires.

Et enfin, un gros levier autour de la maîtrise de nos consommations qui là aussi rejoint un enjeu environnemental avec une extinction ciblée de l'éclairage public. Je rappelle que l'éclairage public pour les zones passées au LED sera maintenu, et que l'éclairage public sera éteint de 01h00 à 05h30 du matin pour les zones qui ne sont pas en LED, et on continuera à faire l'investissement nécessaire pour avancer sur le passage en LED à 100 %, le plus rapidement possible.

Et enfin, on fera un effort également de maîtrise des consommations dans nos bâtiments. Alors, à quoi servent ces efforts ? Parce que c'est peut-être ça, l'essentiel. Sans ces efforts, on aurait donc une CAF qui serait extrêmement dégradée, donc il est vraiment essentiel, face à cette situation hors norme et avec des ambitions qui, elles, n'ont pas changé, qui sont celles pour lesquelles on a été élus, de continuer notre investissement. Et puis, de le faire, puisque c'est notre engagement, sans augmentation des taux communaux, puisque ça aurait été la solution de facilité. C'est également possible parce qu'on a déjà enclenché des efforts de rationalisation, notamment avec la

cuisine centrale, le cinéma des Alizés, et je vous assure que si on ne l'avait pas fait en temps voulu, on serait encore plus embêtés qu'aujourd'hui.

Alors, l'investissement, puisque c'est la finalité de tous ces efforts, c'est de maintenir un haut niveau, voire un très haut niveau d'investissement.

Toujours nos 4 piliers. L'Education, ça sera 11 000 000 € sur le prochain budget, dont on délibérera au mois de février.

Il y aura également un volet Sécurité, avec 3 000 000 €. Alors, sécurité, parce qu'il s'agit du poste de police, mais ce sera un bâtiment communal avec également des services, notamment la DSIT, ce qui nous permettra de résorber des prises à bail.

Et puis Environnement et Santé avec 2 000 000 €, passage à la LED, îlot de fraîcheur, forêt urbaine, la fin des travaux de la maison de santé. Voilà, tous ces sujets pèseront pour 2 000 000 €.

Et puis enfin, c'est important de le signaler. On va verser, parce que ça devient concret, un demi-million pour le déficit de l'ANRU Parilly, et ce jusqu'à 2029. Donc voilà, l'ANRU de Parilly dont on a délibéré ici, devient concret dans notre budget cette année.

Alors bien sûr, je reviendrai plus en détail sur les réalisations et les projets à venir au moment du budget.

Une mise en perspective maintenant. Donc 21 millions, c'est la partie droite du graphique 2024, il s'agit des inscriptions de nouveaux crédits au budget, quand on en avait 13,9 en 2023 et 8,6 en 2019. Vous voyez, l'accélération est vraiment importante. Alors juste une information, ces 21 millions se décomposent en 2 grandes parties : 18 millions pour les grands projets, 3 millions pour l'entretien et le renouvellement du patrimoine, donc l'entretien du quotidien. Donc voilà, c'était important de mettre en perspective. Effectivement, vous voyez que depuis 2021, l'investissement est tendanciellement à la hausse, mais là on passe un cap avec l'arrivée de tous les grands projets qui mobilisent l'ensemble de l'équipe. Et c'est ça qui justifie de faire les efforts qu'on a faits ici tous collectivement pour tenir notre capacité d'autofinancement.

Alors, je vais passer vite sur les deux diapos qui viennent, mais globalement, un petit focus sur les recettes. Je l'ai déjà dit, mais il n'y a pas d'augmentation des taux. Ça, c'est important de le souligner. Le produit de la fiscalité augmente, c'est ce qui tire à la hausse les recettes de la Ville à 50,2 millions, +3,9 %. Elle n'est que de 3,9 % parce qu'effectivement, il y a d'autres sources de fiscalité qui sont en baisse. Du coup, effectivement, on n'a pas une augmentation si importante que ça.

Ensuite, la stabilité de la dotation métropolitaine. C'est quelque chose que vous m'entendez dire à chaque fois parce qu'on est une ville en développement, on doit construire des infrastructures importantes, et donc ça serait important que la Métropole puisse accompagner les villes à due concurrence de leur évolution démographique. Aujourd'hui, le potentiel de développement est à l'Est. Donc effectivement, les collectivités qui sont en développement devraient être plus accompagnées. Je prends un exemple récent, les futurs logements chez les étudiants, aux Lads, ça va être un demi-million d'investissement sur l'éclairage public pour la collectivité. Recette : 0. C'est juste pour illustrer. Mon propos n'est pas dogmatique, une ville qui se développe, qui se renouvelle sur elle-même, a besoin d'être plus accompagnée que des villes qui sont moins tendanciellement à la hausse.

Donc globalement, des recettes en hausse de 50,2 millions. 3,9 %.

S'agissant des dépenses. Elles représenteront 47,15 millions d'euros, soit +4,4 %. Globalement, ce qu'on a recherché, c'est être à l'équilibre entre l'augmentation des dépenses et l'augmentation des recettes pour maintenir la CAF. Donc ce qui est le cas dans le cadre de cette préfiguration du budget qu'on vous présentera au mois de février. Et donc voilà, c'était toute la difficulté de l'exercice, qui tourne autour, comme je le disais tout à l'heure, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la maîtrise de la masse salariale et puis de la stabilité des autres charges courantes.

Pour conclure, on aura cette année un niveau d'investissement inédit. 21 millions. C'est du jamais vu à Bron, même au moment où la médiathèque a été construite. Alors c'est possible, et je tiens à insister dessus, parce que ça ne fait pas forcément plaisir à des élus de procéder à des renoncements, c'est possible parce que la finalité, elle est plus lointaine, c'est d'équiper notre ville dans la durée. C'est possible parce qu'on a réussi à maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement à due concurrence des recettes. Et donc on attend une capacité

d'autofinancement stable pour ce futur exercice. Alors certes, la dette va fortement augmenter, mais elle va rester tout à fait correcte au regard de notre capacité de désendettement, et c'est pour cela d'ailleurs qu'il fallait maintenir la CAF, puisque notre capacité de désendettement va passer de 3 ans à 6 ans, sachant que la moyenne des collectivités est à 7 ans. On va revenir dans quelque chose de normal. Et comme je le rappelle souvent ici, il y a deux dettes. Il y a celle qui est dans nos livres, celle dont je parle aujourd'hui, et celle qui est dans notre patrimoine. Parce que si effectivement on n'avait pas eu tant de retard dans l'entretien du patrimoine, d'abord l'argent ne coûtait quasiment rien il y a 5 ou 6 ans, aujourd'hui ça coûte très cher, l'argent. Premier point. Ce qu'on achète aujourd'hui à 120, on l'aurait payé peut-être 100 à peu près, donc ça coûte vraiment plus cher de faire à retardement ce qu'on aurait pu faire avant. Donc ça, il faut vraiment l'avoir en tête avant d'envisager de critiquer la dette, sachant que quand on s'endette pour construire des biens durables, ça fait vraiment sens.

J'en ai fini. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc, pour cette présentation ludique et dynamique.

Des interventions ?

Monsieur COURT, Madame MOREL, Monsieur BOBI.

Je n'ai oublié personne ?

Monsieur COURT, c'est à vous. Cinq minutes.

Intervention de M. Rémi COURT

Bonsoir,

Votre présentation du rapport d'orientation budgétaire montre la poursuite des orientations des années précédentes, une partie étant elle-même la continuité d'initiatives du mandat précédent.

Sur le volet de la sécurité, nous notons la poursuite de financements conséquents, nouvelles installations de vidéoprotection, mise en place d'une brigade motorisée, financement d'une brigade cynophile, rénovation des locaux de la CPAM pour créer un poste de Police Municipale.

La Police Municipale est un moyen important de maintien de l'ordre, que nous pourrions soutenir, mais à condition que les moyens de prévention et les moyens de médiation sociale ne soient pas dévalorisés.

La Ville demande toujours aux associations de fournir un effort financier soutenu. Nous notons une baisse moyenne des subventions de fonctionnement de 10 à 12 % pour les structures associatives, si on prend les montants depuis 2020.

En parallèle, les structures associatives doivent assumer l'augmentation du coût des fluides, comme vous l'avez dit, avec une prévision d'une multiplication des coûts par 2,6. Augmentation des tarifs pour l'accès aux infrastructures sportives, impact de l'inflation, etc.

Sur le volet de la rénovation des bâtiments publics, il s'agit également principalement de la poursuite d'engagements précédents, soit des chantiers déjà mis en œuvre, soit des chantiers décidés de manière antérieure, certains de façon pluriannuelle.

Concernant les enjeux de santé publique, le rapport d'orientation budgétaire devrait proposer davantage d'engagements concrets. Pourtant, la première cause environnementale de dégradation de la santé publique, c'est la pollution de l'air, et comme chacun le sait, la population de Bron est très exposée à celle-ci. Ce sont chaque année plusieurs dizaines de personnes qui meurent à Bron à cause de la pollution de l'air. Santé publique France a estimé que sur la période 2016-2018, 30 décès étaient attribuables à Bron à la pollution, aux particules fines, et 15 au dioxyde d'azote, un polluant essentiellement émis par le trafic routier.

Les conséquences sanitaires peuvent aussi s'exprimer de manière moins visible, avec un risque plus important de développer des bronchiolites pour les enfants, plus de cancers du poumon, plus de maladies du cœur.

Vos investissements pour lutter contre la pollution de l'air à Bron sont comme votre volonté politique pour faire face à ce fléau, assez faibles.

La sécurité des Brondillants commence par la qualité de l'air que nous respirons. Il est urgent que la Ville agisse pour diminuer le trafic automobile en mettant en place des alternatives à celui-ci. Soutenir les initiatives en faveur de transports en commun, comme le projet de BHNS Route de Genas, soutenir le développement des voies cyclables, sécuriser, améliorer les espaces sécurisés pour se déplacer à pied. Tous ces modes de transport impliquent des frais beaucoup moins élevés que la voiture pour les ménages brondillants.

Par ailleurs, vous indiquez que vous vous engagez à poursuivre le plan d'accessibilité. C'est une bonne chose que ce soit inscrit dans le ROB, mais nous soulignons que vous vous limitez là seulement à couvrir les obligations légales. C'est la même démarche pour le renouvellement de la flotte de véhicules. Votre initiative se limite à se soumettre aux obligations légales liées à la ZFE, dont le caractère contraignant a le mérite de faire bouger les lignes.

Nous notons comme point positif la volonté de maintien de sobriété de l'éclairage, avec l'extinction partielle de l'éclairage public et le passage en LED, comme vous venez de l'indiquer.

Nous avons bien noté également votre réponse relative au développement de l'énergie renouvelable, l'équipement photovoltaïque sur plusieurs écoles et crèche de Terrailon en complément du toit de la Mairie.

Vous indiquez également que vous poursuivez le projet de plantation de 10 000 arbres, tel que communiqué par la campagne municipale, nous soutenons le projet de végétalisation urbaine pour lutter contre le réchauffement et la pollution, mais il est curieux que dans le ROB, il est formulé de telle sorte qu'il semble que vous souhaitiez le faire porter par les partenaires.

Nous nous interrogeons sur l'ambition de la Ville, le budget alloué précisément pour financer ce projet de végétalisation urbaine.

Ainsi, pour conclure, la majorité annonce un investissement élevé, 60 000 000 € sur le mandat, si j'ai bien noté.

Intervention de M. le Maire

Merci de conclure, Monsieur COURT.

Intervention de M. Rémi COURT

J'ai quasiment fini, il me reste deux phrases.

C'est un levier important pour rénover les infrastructures, améliorer la qualité de vie à Bron.

Vous avez parlé de la Métropole. Je précise que la Métropole soutient également la Ville pour le financement de projets, en particulier pour financer l'ANRU, qu'elle abonde largement. L'investissement doit être fait avec davantage d'ambition pour les enjeux d'environnement et de santé publique. Notre groupe demande également davantage de soutien financier aux structures associatives.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Je vous remercie.

Nous souhaitons évoquer notre désaccord sur ces orientations pour le budget 2024. En effet, il est inscrit à plusieurs reprises qu'il est bon de s'endetter pour les bons investissements. Vous nous l'avez redit, Monsieur l'Adjoint. Eh bien, nous verrons. Le dernier emprunt était de 7,7 millions d'euros. Vous nous proposez aujourd'hui encore un nouvel emprunt. Ça commence à faire beaucoup. On voit la dette qui se cumule, puisque vous nous indiquez que les intérêts de la dette, qui étaient de 200 000 € en 2022, vont passer en 2024 à 660 000 €. On a une augmentation entre 2023 et 2024 des intérêts de la dette de 65 % prévue, une augmentation qui était déjà de 101,9 % l'an dernier. D'autant que vous ne maîtrisez absolument pas, contrairement à ce que vous dites, l'augmentation du fonctionnement de 10 %, comme l'année dernière d'ailleurs. On appelle ça une fuite en avant.

Est-ce que tout cela est bien raisonnable face au renchérissement du coût du crédit, à la raréfaction de l'offre bancaire ? Et nous ne sommes qu'au début de la crise des taux. Et encore, vous avez de la chance, car les collectivités ont obtenu 7 % d'augmentation des bases fiscales et que la DGF va augmenter cette année, ce qui était plutôt rare sur ces dernières années, notamment lors des derniers mandats.

Vous indiquez que le contexte n'est pas bon, que l'inflation semble marquer le pas en cette fin d'année 2023, ça, nous n'en sommes absolument pas sûrs pour l'année 2024. L'inflation des coûts d'énergie et du coût du personnel sera plus significative en 2024, ça c'est certain.

Sur l'augmentation du SMIC, la prime pouvoir d'achat, la majoration des indices des fonctionnaires, la hausse de 1 % des cotisations aux retraites des employeurs territoriaux, toutes ces thématiques ressources humaines, nous avons l'impression que vous naviguez à vue, sans perspective tracée pour les prochaines années, 2024, 2025. Nous souhaitons avoir une projection de l'augmentation du coût de la masse salariale, que personnellement nous saluons, et ce n'est pas à l'État de prévoir des mécanismes d'accompagnement. Il le fait sur ses propres agents. Nous l'avons vu par exemple pour les agents hospitaliers.

Concernant l'augmentation des dépenses énergétiques prévue en octobre par le SIGERLy, on a des questions à se poser quand on lit votre rapport, vous évaluez la facture à combien exactement ? Quelles sont vos prévisions ? Je vous rappelle le débat que nous avons eu sur la DSP des Alizés, puisque c'est la Ville qui a dû payer la facture d'électricité de notre délégataire.

Concernant le plan d'accessibilité des bâtiments, qui est simplement évoqué, nous aimerions avoir plus de détails sur vos prévisions de travaux, puisqu'au dernier mandat, vous nous dites qu'on n'a rien fait, mais on avait une prévision de la refonte des bâtiments qui n'étaient pas accessibles sur plusieurs années.

Un autre fait, pour finir, a attiré notre attention, concernant les dépenses de personnel. Vous nous indiquez que les agents ont fait des heures supplémentaires en augmentation de 35,8 % entre 2022 et 2023. Nous voudrions avoir des explications à ce sujet-là, parce que c'est un poste qui n'est plus tenu. Nous souhaitons savoir à quoi correspondent toutes ces heures supplémentaires.

Pour résumer, sur ce budget, ce sont donc les associations qui vont devoir se serrer la ceinture, payer plus cher leurs équipements. Elles ont pourtant elles aussi des charges de personnel. Elles ont des frais obligatoires et elles sont frappées de la même manière par l'inflation. Et il est quand même important que vous puissiez nous dire de combien les associations vont voir leurs subventions encore baisser. Depuis le début du mandat, on va arriver à 20, 23, 25 %, Monsieur le Maire ? Dans le contexte de crise sociale, fragiliser les associations, les bénévoles qui sont nombreux, qui étaient en tout cas, les conseils d'administration, ne va pas dans le sens de ce qu'on attend d'une commune et ne va pas dans le sens de ce qu'on attend d'un Maire.

Nous vous remercions.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame MOREL.

Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Merci.

Vu les contraintes financières, l'inflation qui peut être sous-estimée, et la hausse de la masse salariale, l'accélération de la dette de la Ville qui va bientôt arriver, dont 21 % est à taux variable, si je ne me trompe pas, en bon gestionnaire, il faut aussi savoir ajuster sa copie. Tous les investissements que nous avons partagés avec vous sont bien sûr nécessaires, mais je vous propose par exemple de ralentir sur les compléments au réseau de vidéoprotection que vous imaginez, alors qu'on a déjà beaucoup investi ces dernières années dessus. Le budget Sécurité arrivant en 2^{ème} position des prévisions de dépenses d'équipement, après Enfance et Scolarité, mais devant Social et Santé.

Mais que cela soit clair, nous sommes pour le maintien aux ressources policières, car la présence de proximité étant ce qui fonctionne le mieux pour dissuader certains, rassurer d'autres et intervenir rapidement avant que les problèmes ne dérapent. Il en est de même sur la construction du poste de police, qui mobilisera la plupart des ressources, j'imagine.

D'autre part, nous avons lu que vous allez déléguer la plantation d'une partie des 10 000 arbres à des partenaires. C'est une bonne chose pour tenter d'atteindre cet objectif, car seul, ce n'était pas possible, et cela va également permettre quelques économies.

On remarque également que vous prévoyez des droits de mutation constants, alors que les indicateurs indiquent des baisses de vente immobilière. Mais, Marc l'a évoqué et a priori en a conscience, et donc les chiffres risquent de ne pas être ceux escomptés dans le prévisionnel.

En fin de compte, les contraintes financières s'accroissent à cause d'un contexte complexe, créant beaucoup d'inflation pour la commune et pour les Brondillants. Et au-delà de jouer sur la dette, sur la vente du foncier ou la baisse de services, il faudra peut-être ajuster la stratégie d'investissement, ce qui ne devrait pas être tabou et ne veut pas dire ne pas être ambitieux dans les projets. Mais avec tous ces changements apparus depuis le début du mandat, il est normal de s'ajuster, et je dirais même qu'il est anormal de ne pas s'ajuster.

Pour finir, il faut bien sûr gérer les besoins présents, mais également penser à faire l'effort de préserver les marges de manœuvre pour les 10 ans à venir. L'exercice n'est pas simple mais nécessaire, et nous saluons tout de même le travail de Marc et des services de la Ville.

Merci à tous.

Intervention de M. le Maire

Merci Stevens.

Stéphanie VELLA, vous aviez... ? Non, d'accord.

Marc ?

Intervention de M. Marc DUBIEF

Rapidement, la brigade cynophile et motorisée, c'était l'année dernière, mais ce n'est pas grave, on accueille ça. Ça vous a marqué positivement, c'est chouette Monsieur COURT.

Je voudrais vraiment tuer ce sujet de la poursuite des initiatives précédentes. Je remets l'église au centre du village. À la Clairière, l'équipe précédente a imaginé un village de 3 000 personnes sans école. Du coup, effectivement, il a bien fallu construire une école. On a construit donc 1 000 logements, ou 100 logements, ça fait 3 000 personnes. Il n'y a pas d'école de prévue, donc il a fallu trouver une solution effectivement pour créer une école. Et effectivement, vous nous avez reproché, fut un temps, d'avoir différé la construction de l'école des Genêts, parce qu'on cherchait une solution pour la mettre au centre du village. Ça n'a pas été possible parce que c'était un coût rédhibitoire. Il fallait racheter les parcelles. Mais comment peut-on imaginer seulement un instant, construire un village sans école ? Surtout pour ceux qui connaissent l'état de l'école la Garenne qui jouxte ledit village, donc la ZAC de la Clairière, c'est juste une aberration. Donc arrêtez de ramener ça à des initiatives précédentes.

Et puis je peux vous parler de la flotte de véhicules quand on est arrivés. Vous nous dites qu'on est dans la continuité. Quand on est arrivés, la flotte de véhicules avait 15 ans d'âge, 16 ans d'âge, je ne me souviens même plus tellement c'est âgé. Je pense qu'on ne pouvait pas imaginer plus polluant.

Donc voilà, arrêtez avec cette envie de ramener à vous ce que vous n'avez pas fait ou ce que vous avez mal fait, je n'en sais rien.

S'agissant de l'augmentation des fluides, je vais vous le dire, globalement c'est estimé autour d'un million d'euros, on ne connaît pas encore les chiffres définitifs. On ne les connaît pas. Pourquoi ? Parce que les « tops », comme ils disent au SIGERLY, dépendent notamment de la part ARENH qu'ils ont mis dans leur contrat de fourniture. Là, le contrat ARENH a été sursouscrit sur le dernier guichet à 23 %, et donc il va y avoir de l'écrêtement. Et donc tout le monde saura quel est le prix de l'électricité en 2024, quand la CRE aura publié sa délibération sur l'écrêtement et l'impact des contrats de fourniture. Donc imaginons que le SIGERLY ait par exemple dit : « Mais moi, je prévois d'avoir 20 % d'ARENH dans mon contrat », il aura 3% de moins, donc ce sera un peu plus cher de 3 % pour cette partie-là, donc je ne peux pas vous répondre précisément. En tout cas, globalement, oui, il y a presque un million d'augmentation, déduction faite des économies qu'on escompte faire sur les fluides.

Sur les emprunts, je ne sais pas moi, je vous ai expliqué tout à l'heure que si on avait fait les choses en temps et en heure, ça coûterait moins cher. L'argent était cadeau, topped à 1,5, 2 %. Maintenant, c'est 4. Il fallait faire les travaux quand l'argent n'était pas cher, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, c'est juste de la bonne gestion de père de famille. D'autant plus qu'entre-temps, les bâtiments se sont dégradés, et le coût de réalisation a augmenté. Donc vous voyez, il y a un effet... je ne sais pas comment l'expliquer, mais je vous le dis à chaque fois. Donc je voulais juste vous rassurer sur notre stratégie d'investissement. On a bien fait des arbitrages sur les investissements. Il y a des choses qui ont été différées, décalées, revues également avec un souci d'optimisation. Merci aux services pour le travail, Évelyne aussi, pour trouver des solutions dans un temps réduit, pour optimiser tout ça.

Et puis le dernier point que je voulais souligner, c'est sur l'Ad'AP. Alors bien sûr, vous le verrez au budget prévisionnel, le plan continue pour terminer et tenir les engagements de la Ville.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc. Juste pour compléter, il faut quand même remettre ça dans un contexte. Depuis 2020, on s'inscrit - quand je dis « on », c'est la Ville de Bron, mais c'est pareil pour les 36 000 communes de France - on s'inscrit quand même dans un contexte extraordinaire, dans le sens où ça sort de l'ordinaire. On a quand même eu successivement la crise du COVID, on ne pouvait pas le prévoir. On a eu également la guerre en Ukraine avec ses conséquences, notamment sur les matières premières. On a actuellement aussi l'explosion des coûts des fluides, de l'énergie et c'est d'ailleurs pour ça que ça nécessite - comme vous l'avez dit, Monsieur BOBI - ça nécessite qu'on s'adapte.

Alors, face à une telle succession de crises, il y avait plusieurs possibilités. La première, ça aurait été la solution de simplicité, et c'est ce que l'ancienne équipe faisait mandat après mandat, c'était d'augmenter les impôts, comme ça au moins, on rentre l'argent dans les caisses facilement, et comme ça au moins, on règle tous les problèmes. Nous, on a décidé de ne pas augmenter les impôts, c'était une promesse de campagne et ça, on s'y tient, une première depuis X mandats, tout en décidant de maintenir les investissements sur ce qui a été fait durant le mandat précédent. C'était à la fois d'augmenter les impôts, et à la fois d'avoir un taux d'investissement relativement faible de, comme tu l'as montré, 8 ou 9 millions. Nous, on n'augmente pas les impôts, et quasiment, on double, voire on triple le niveau d'investissement, non pas par lubie, simplement, c'est construire une école, construire un poste de police plus grand, construire une maison de santé, tout ça c'était une nécessité. Et donc effectivement, ça nous a obligé à renier ici et là d'éteindre l'éclairage public durant certaines heures la nuit, effectivement, en période basse, la piscine, on va la fermer deux semaines au lieu d'une, pour les nouveaux événements, ou même les anciens, de voir les choses en un peu moins grand. Mais il aurait été suicidaire de notre part, à la fois d'augmenter les impôts et de faire peser sur les Bronillants toute cette hausse, il aurait été suicidaire également, et ça, je pense que chacun le comprend, d'arrêter les investissements qui auraient dû être faits depuis des années, des années et des années pour la plupart.

Donc, pas d'augmentation d'impôts, un investissement record, et puis également des priorités - tu l'as dit Marc, mais c'est important de le redire - des priorités toujours aussi présentes, le premier budget de la Ville - et Stevens BOBI, vous l'avez dit à juste titre - c'est la Petite Enfance et l'Education. On va créer effectivement une nouvelle école aux Genêts, parce qu'effectivement, il y avait un nouveau quartier, 1 000 logements, que ce n'était pas

prévu. On a des crèches aussi qui vont arriver. Et puis également on va rénover des écoles puisqu'elles sont dans un état quand même de délabrement plus qu'avancé, ou trop petites. Je pense à Jean Moulin, Pierre Cot, etc., etc.

Au niveau de la santé, on va inaugurer au printemps prochain, en mai-juin, une maison de santé en plein cœur de Terraillon, place Jean Moulin, puisque c'est quand même paradoxal avec tous les hôpitaux qu'on a sur la Ville, on était quand même considérés comme étant un désert médical. Et d'ici la fin du mandat, il y aura quand même eu trois nouvelles maisons de santé de plus à Bron, celle rue Edgar Quinet, dont on a facilité l'installation, la maison de santé place Jean Moulin à Terraillon, et puis la maison de santé qu'on a fait venir et qu'on a rajouté sur le nouveau projet de la Clairière de 1 000 et quelques mètres carrés à horizon 2025 si mes souvenirs sont bons.

Alors oui, effectivement, ça nécessitait de faire des choix, Madame MOREL ou Monsieur COURT, vous parliez des subventions, il y a tout un tas de subventions qui vont après arriver. Simplement, pour le public, remettre ça aussi dans le contexte, lorsque nous sommes arrivés - on le dit conseil après conseil, mais pas grave, on va le redire puisque, chers élus de l'opposition, vous n'avez pas entendu, ou en tout cas vous n'avez pas voulu l'entendre - lorsque nous sommes arrivés, il y avait un rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui stipulait qu'effectivement à Bron, sur le mandat, sur les 10 années avant nous, la Ville était trop généreuse et surtout pas assez regardante sur l'utilisation des subventions. Donc effectivement, on a mis en place un système de critérisation. Et effectivement, le montant des subventions aux associations a certes diminué, ça ne veut pas dire qu'il va diminuer ad vitam æternam, mais en tout cas, pour l'instant il va diminuer, mais avec le système de critérisation qu'on a mis en place - et Grégory, je pense que tu auras l'occasion de le redire tout à l'heure - c'est plus des 4/5^{ème} des associations qui ont vu leurs subventions augmenter. Voilà donc ça, ça aurait été honnête de votre part de le préciser.

Dernier point, avant de terminer, sur la sécurité. Effectivement, la sécurité, vous l'avez dit Monsieur COURT, à juste titre, ça ne fait pas tout, il faut aussi de la prévention. Les résultats sont quand même là. Je voudrais juste vous donner 4 éléments. Premier élément, les chiffres ne viennent pas de moi mais de la préfecture, ils datent d'il y a 2 ou 3 semaines. Dommage qu'Isabelle DA SILVA ne soit pas là, elle aurait pu compléter, il y a une baisse de la délinquance de -15 % à Bron. Il y a aussi les mariages qui débordent, même si l'équilibre reste précaire et qu'il faut rester humble, ça a disparu. Les rassemblements sauvages du tuning, jusqu'à 4 000 personnes, qui duraient depuis des années, ça a été réglé en 4 weekends. Et puis aussi, un chiffre important, je n'ai plus le chiffre exact mais l'ordre de grandeur, je vais vous le donner. Et on va vous redonner les chiffres exacts lors d'un prochain numéro. Le nombre de voitures brûlées à Bron jusqu'en 2020, c'était à peu près entre 120 et 130 par an. Là, à fin novembre 2023, c'était une trentaine. C'est 30 de trop, on est d'accord. Malgré les émeutes. Certes, on n'a pas tout réglé, on ne réglera jamais tout, mais on peut quand même difficilement remettre en cause ceci, c'est ce qui nous permet aussi de faire revenir les petits commerces et ce qui nous permet aussi de faire de l'animation et de sécuriser des événements populaires que l'on propose gratuitement aux Brondillants.

Voilà. Donc juste pour finir, c'est un budget effectivement audacieux, ambitieux, qui tient compte des réalités qui sont difficiles. Il y a certaines décisions, et en toute franchise, qu'on n'a pas prises de gaieté de cœur, mais c'est aussi ça être en responsabilité, et je pense qu'il y a des périodes de mandat qui sont plus faciles que d'autres, en tout cas celle que l'on vit actuellement est loin d'être simple. Maintenant voilà, on est aux manettes, donc on doit prendre les décisions à la fois les plus utiles, les plus optimisées, et je tiens à remercier aussi l'ensemble des services qui ont joué le jeu et qui ont participé aussi à cet effort.

Merci Marc, merci Arnaud et merci à toutes les équipes qui sont avec vous.

Il n'y a pas de vote, on prend juste acte.

Après délibération, le Conseil Municipal PREND ACTE de la communication de ce rapport sur les orientations budgétaires 2024 et de la tenue des débats sur les orientations budgétaires.

DÉLIBÉRATION N° 11 :

FINANCES

Décision modificative n° 3 au budget principal de la Ville 2023

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

Une délibération traditionnelle d'ajustement en cette fin d'année avec deux points à retenir finalement. L'ajustement à la hausse de notre budget masse salariale, pour prendre en compte les décisions de l'État, hausse du SMIC, revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet et majoration des grilles des plus bas salaires, qui au 1^{er} juillet 2023, sont des bonnes décisions, à n'en pas douter, mais qui nécessitent, puisque ce n'était pas prévu, d'ajuster le chapitre 23 à la hausse.

Et puis le deuxième point, c'est que les programmes de la crèche de la ZAC de la Clairière et de la rénovation de la MJC ont avancé plus vite que prévu. Et du coup, il nous faut adapter les crédits de paiement, donc les autorisations de dépenses finalement, pour ces deux raisons, et on verra ça tout à l'heure également dans l'adaptation des AP.

Et donc je vous demande, pour ne pas faire plus long, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 3 au budget principal de la Ville 2023.

Intervention de M. le Maire

Merci. Juste avant de donner la parole, Marc, on a noté effectivement l'arrivée de Grégory BRUNET à 18h50, puis Madame KIRASSIAN quitte le CM et donne son pouvoir à Monsieur DELAPIERRE.

Merci, Marc.

Y a-t-il des questions ? Non.

On passe au vote. Qui vote contre ? D'accord. Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : Mme BADIN, M. COURT, Mme MECHKAR, Mme VELLA, M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 12 :

FINANCES

Mise à jour des autorisations de programme

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

C'est la conséquence de ce que je viens de vous dire. Donc mise à jour des crédits de paiement pour la tranche 3 de la MJC, 35 000 €, et pour la crèche de la ZAC de la Clairière, à hauteur de 105 000 €.

On vous présente à cette occasion, et ça, je me permets d'insister aussi, c'est une des modernisations qu'on a apportées, on est passés par des AP/CP qui donnent à l'ensemble du Conseil Municipal une vision des engagements pluriannuels de la commune sur les grands équipements.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **FIXER** les montants des autorisations de programme et des crédits de paiement (en € T.T.C.) de ces opérations selon les tableaux présentés,
- **PRECISER** que chacune de ces autorisations de programme constituent des opérations d'équipement votées au titre de la réglementation comptable M14,
- **PRECISER** que Monsieur le Maire est autorisé à engager les dépenses relatives à ces programmes dans la limite des autorisations de programme et à mandater les crédits dans les limites des crédits de paiement votés.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 13 :

FINANCES

Investissement - autorisation de dépenses avant l'adoption du budget primitif 2024

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Très simplement, il s'agit d'une avance pour commencer à travailler avant que nous ne délibérions le 6 février, je crois, sur le budget de la Ville, et donc on vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2024, les dépenses d'investissement suivantes :
 - ♦ immobilisations incorporelles : 250 000 €
 - ♦ immobilisations corporelles : 1 000 000 €

- **PRÉVOIR** que ces inscriptions seront reprises au budget primitif 2024.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 14 :

PERSONNEL

Fixation des taux de promotions pour les avancements de grade

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Alors ça, c'est un sujet qui était attendu depuis très, très, très, très, très longtemps par les agents territoriaux de la Ville de Bron. C'est un peu technique comme délibération, mais très simplement, ça va permettre que les agents territoriaux aient un déroulé de carrière plus fluide en ayant un ratio de taux de promotion à 100 %, sachant qu'il y a d'autres règles qui viennent se greffer dessus, parce que c'est très compliqué. Mais du coup effectivement, ça va permettre aux agents de la Ville de Bron d'avoir un meilleur déroulé de carrière. Et c'est bien légitime que de faire droit à cette demande.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** un ratio de 100 % de taux de promotion (il était à 30 % avant) pour l'ensemble des grades d'avancement accessibles au choix, à l'ancienneté, ou par la voie de l'examen professionnel.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Des questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 15 :

PERSONNEL

Prime de pouvoir d'achat (PPA) exceptionnelle forfaitaire au bénéfice de certains agents publics

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Merci, Monsieur le Maire.

La prime pouvoir d'achat a fait l'objet d'un décret connu le 31 octobre 2023, qui permet d'en savoir les conditions d'application. La Ville de Bron a décidé de verser la prime pouvoir d'achat à ses agents. On fait partie des 25 % de communes qui ont pris cette décision. C'est une prime qui bénéficie particulièrement aux petits salaires, donc 400 € pour le plus gros montant et 150 € pour le plus petit montant. Donc ça va bénéficier aux catégories C, donc aux collègues de la Ville qui sont sur le terrain et qui font tourner la boutique. Donc c'est une très bonne chose. On est très contents de pouvoir le faire, et ça a donné lieu à des arbitrages supplémentaires pour pouvoir la maintenir, cette prime pouvoir d'achat. Puisque si on cherche à maintenir notre masse salariale, il a fallu trouver des économies ailleurs pour permettre de financer cette prime pouvoir d'achat, qui sera donc versée sur la paie de janvier.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **INSTITUER** une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au bénéfice des agents publics de la commune dans les conditions prévues ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Madame MECHKAR.

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

En ces périodes d'inflation où des familles n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois, des lycées sont en proie à des problèmes financiers, des jeunes n'arrivent plus à s'alimenter correctement, la mesure de Stanislas GUERINI, Ministre de la transformation et de la fonction publique, aurait pu apporter une réelle aide aux agents publics.

Nous sommes néanmoins en questionnement sur ce que voudrait dire « bas salaire », resserrer la grille sur les gens du bas de l'échelle et qui en auraient réellement besoin aurait pu être un acte plus fort. En 2021, l'INSEE comptait 9 117 000 pauvres avec moins de 1 158 € par mois pour vivre.

« On a cru au Père Noël », mais c'est une promesse non tenue. J'ai toujours aimé scander les slogans de la CGT, mais permettez-moi de dire que celui-ci est très bon et de les féliciter. Vous n'avez pas tenu vos engagements et vous avez choisi de plafonner la prime à 400 € alors qu'il était possible de la monter jusqu'à 800. Nous nous abstenons si le plafond de cette prime n'est pas revu à la hausse et espérons que le gouvernement permettra des mesures plus larges et qui profiteront réellement aux ménages fragilisés qui subissent la crise de plein fouet et apportera une véritable aide aux plus défavorisés.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Madame MECHKAR, je ne peux pas laisser passer ça. Vraiment. Permettez-moi de dire que je pense que vous ne connaissez pas le sujet. Pour que chacun puisse comprendre, la prime du pouvoir d'achat, effectivement c'était une proposition du gouvernement au mois de septembre, je crois, qui en fait dit « pour permettre de donner plus d'argent, on va donner une prime aux agents. En revanche, ce sont les maires qui décident s'ils la donnent ou pas. Donc en fait, on fait un cadeau, mais après c'est chaque maire qui décide de donner ou pas ». Effectivement, en toute transparence et pour vous donner un ordre d'idée, donner cette prime à hauteur de 100 %, pour le budget de la Ville, c'est à peu près 360 000 €. Voilà. Et on avait prévu dans un premier temps, pour ne rien vous cacher, fin septembre, de la donner à hauteur de 100 %. Puis après, on s'est pris, comme toutes les villes, et on en a parlé tout à l'heure, un boom, une explosion des coûts d'énergie et également d'autres choses liées aux RH, on a dû trouver en très peu de temps à peu près entre 800 000 et 1 000 000 d'euros. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la solution de facilité, et vous l'auriez certainement choisie, ça aurait été d'augmenter les impôts, on vous a expliqué pourquoi c'était hors de question. On aurait pu également aussi comme les 3/4 des villes, finalement décider de ne pas la donner, mais à partir du moment où il y avait un engagement, où surtout une annonce avait été faite aux syndicats de donner cette prime, même si on ne s'était pas engagés sur le montant maximum, mais dans notre tête c'était ça, effectivement il était hors de question de ne plus donner la prime.

En revanche, ce qui est vrai, pour pouvoir financer divers investissements dont on a déjà parlé, effectivement, il a été décidé de verser cette prime, et je rappelle encore une fois qu'à peu près les 3/4 des villes ne la donnent pas, c'est pour ça Madame MECHKAR, c'est quand même important de préciser ça, nous on a décidé de la donner, en revanche effectivement à hauteur de 50 %. Et effectivement c'est une prime qui favorise, et c'est tant mieux, les salaires les plus bas. Et pour donner une idée, pour une personne qui est au SMIC, à peu près, ça va lui permettre de toucher à peu près 400 €. Voilà, pour l'ordre d'idée. Et lorsqu'on a... Madame MECHKAR, vous me posez une question, écoutez-moi. Lorsqu'on a présenté cette mesure lors du dernier CST avec les syndicats, il y a à peu près 2 ou 3 semaines, les représentants de tous les syndicats n'ont pas voté contre. Ils auraient pu, ils n'ont pas voté contre. Là effectivement, je comprends la déception de certains qui pensaient pouvoir avoir 100 % de la prime et finalement qui n'en ont que 50. Et effectivement, si on avait dit au mois de septembre, on ne la donne pas, et puis finalement, par miracle, on arrive à 50 %, ils auraient sauté de joie. Là, on l'a annoncée au mois de septembre, la prime, finalement, on ne donne que la moitié. Je précise encore que les 3/4 des villes ne la donnent pas. On a fait quand même un geste parce que c'est important aussi, et il y a une très bonne entente. Si vous discutez de façon honnête avec les syndicats, tous vous disent qu'il y a un climat de confiance avec la Mairie qu'ils n'avaient pas avant. Il y a même un agent de la Ville, un leader syndical qui a quitté la Ville au bout de 40 ans la semaine dernière, qui a même dit dans en tribune : « Avec le nouveau Maire et son équipe, au moins il y a un dialogue qui est serein et où l'humain est au centre des décisions ».

Donc effectivement, il y a eu une manifestation tout à l'heure, 10 agents présents, que je respecte et qu'on respecte. C'est la première fois qu'il y a un adjoint aux ressources humaines en la personne de Marc. 10 agents. Il y a à peu près 1 000 agents dans la Ville de Bron. 10 agents étaient présents. Derrière, certainement, il y avait une considération politique. On les a reçus immédiatement. Parce que nous, lorsque les gens manifestent devant l'Hôtel de Ville, on reçoit ces personnes-là. Donc, aller dire promesse non tenue... La promesse de verser la prime a été tenue, compte tenu de la situation. Et encore une fois, je trouve ça extrêmement injuste ce que vous dites Madame MECHKAR, car il ne faut pas oublier - je pense que le public aura compris - que vous si on ne l'avait pas donnée, je veux bien, mais on l'a quand même donnée cette prime, et je pense que, allez demander aux agents s'ils ne sont pas contents de l'avoir touchée.

Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Très brièvement. Ils étaient un peu plus que 10, mais je comprends les masques, mais on ne va pas épiloguer.

Pour notre part, on votera favorablement, parce que bon, vous avez évoqué les difficultés financières, on vient de prendre acte du rapport d'orientation budgétaire avec, et encore une fois, je remercie allègrement les services, Arnaud DUCELIER et Marc pour la qualité de la présentation qui nous est donnée, mais on a vu les contraintes qui pèsent sur l'épargne nette, les contraintes qu'il y a, donc on est très conscients des difficultés qui peuvent être les vôtres à faire ou à ne pas faire cette aide.

Bien entendu, on aurait tous aimé que ça puisse aller au-delà, mais attention, ne nous trompons pas, s'abstenir ou voter contre cette délibération, c'est voter contre le fait de le faire tout court ou pas. Et nous, nous voulons que cette prime, elle soit faite. Vous nous dites que vous avez pu dégager, et que ça a été un effort, et on l'entend

allègrement, que de pouvoir dégager cette somme. Nous pensons qu'il est important qu'elle soit utilisée à cette fin, donc nous voterons cette délibération, pas pour dire qu'on n'aurait pas aimé qu'elle soit plus haute. On est très conscients des difficultés. J'imagine bien que c'est le cas, mais il faut aller au bout en tout cas de cette démarche et de cet engagement, et je vous encourage tous à ne pas envoyer le message à nos agents que nous ne voudrions pas les soutenir dans cette période un petit peu délicate, notamment ceux qui ont les salaires les plus faibles.

Intervention de M. le Maire

Juste pour préciser, Madame MEHKAR, ça va prendre 30 secondes. Les efforts qui ont été mis en place, les efforts légitimes et nécessaires qui ont été mis en place depuis 2020. 2022 : mise en place du RIFSEEP. On était une des dernières villes de la Métropole à l'avoir mis en place. Le RIFSEEP, c'est ce qui permet de revaloriser l'indice, le régime indemnitaire des agents. On était une des dernières villes. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, c'est toujours un moment un peu de tension, et surtout c'est un surcoût important pour la collectivité. Et Bron, on était l'une des deux dernières villes, je crois, de la Métropole, à ne pas l'avoir mis en place. Lorsqu'on est arrivés, on l'a mis en place tout de suite. Coût pour la collectivité : 500 000 € en plus par an. Hausse de salaire essentiellement sur les agents de catégorie C, donc les bas salaires, et 86 % des agents de catégorie C ont vu leur régime indemnitaire augmenter. Vous auriez pu le dire.

Hausse du point d'indice de 3,5%, coût pour la collectivité : +700 000 € par an.

Hausse des indemnités pour usage des véhicules personnels. On l'a fait passer de 210 € à 450 € par an. Vous auriez pu le mentionner.

2023 : nouvelle hausse du point d'indice de 1,5 %.

Revalorisation des grilles les plus basses. Coût pour la collectivité : 300 000 € par an supplémentaires.

Plan de déprécarisation des animateurs. On a créé 29 postes d'adjoints d'animation pour déprécariser les vacataires, ce qui aurait pu être fait, vous auriez pu le dire.

Hausse des tarifs des vacances. Donc là on est quand même en plein dans le social. Coût pour les collectivités : +200 000 € par an.

On continue. Mise en place du forfait mobilité : entre 100 € et 300 € par an et par agent, vous auriez pu le mentionner aussi. Coût estimé : 10 000 € supplémentaires.

Et enfin, hausse des prises en charge des abonnements de transports en commun, vous auriez pu le mentionner. Et passage de 50 à 75 %.

Et je finis. 2024. Comme tu l'as dit Marc, on vient de le voter, fin des quotas de nomination grade supérieur pour les agents, c'était demandé depuis X années, vous auriez pu le mentionner.

Mise en place de la prime pouvoir d'achat, on va la voter dans quelques instants.

Et puis, à compter du 1^{er} janvier 2024, il y a encore +5 points d'indice sur toutes les rémunérations. Coût pour la collectivité : 175 000 € supplémentaires.

Voilà, Madame MECHKAR. Donc je veux bien que vous puissiez brandir...

Intervention de Mme Nesrine MECHKAR

Merci d'avoir refait mon intervention.

Intervention de M. le Maire

Je n'ai pas fini, Madame MECHKAR. En tout cas, c'est moi qui vous remercie du fond du cœur de nous avoir donné l'occasion de redire tout ce qui a été fait en faveur des agents, à la fois des nouveautés, à la fois aussi, c'est beaucoup de rattrapage.

Merci. Il y avait une question, Madame VELLA ?

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Non, ce n'est pas vraiment une question. Merci, Monsieur le Maire. En fait, je voulais un peu expliquer mon vote parce que, vous allez me dire qu'une fois n'est pas coutume, mais je vais vous suivre sur cette délibération. Mais je veux quand même l'expliquer.

Oui, ce n'est pas suffisant d'être à 50 % des plafonds. Oui, le budget, Monsieur DUBIEF l'explique dans le rapport précédent, ne nous permet pas de... Eh bien moi j'ai envie de vous dire si, quand on veut, on peut. Il y a des choix. Vous avez fait vos choix, votre majorité vous suit là-dessus. Moi je ne les aurais pas tous faits, ces choix-là, et j'aurais pu monter jusqu'au plafond de l'État. Après, sur le désengagement de l'État, je crois qu'on est tous d'accord. Les dotations, etc.

Mais voilà, je voulais quand même signaler que j'allais voter pour parce que je ne veux pas que les agents ne touchent pas cette prime. Je ne veux pas qu'une élue du parti communiste français soit taxée de « je ne soutiens pas les agents », ce qui est loin d'être mon cas. Mais j'ai presque envie de vous demander de réécrire la délib, et puis peut-être de monter. Alors, peut-être que 800, c'est trop, mais peut-être qu'on peut trouver un terrain d'entente et aller jusqu'à 600 sur les plafonds.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Vous savez, Madame VELLA, c'est toujours - et en plus vous savez que c'est vrai - c'est toujours un plaisir d'échanger avec vous parce que vous êtes quelqu'un de pragmatique. On n'est pas d'accord sur tout, on est même en désaccord sur beaucoup de choses, bien qu'on soit d'accord aussi sur un certain nombre de points, sur les communistes et les gaullistes, on se retrouve sur un certain nombre de points, et notamment aussi sur le régalien et sur les valeurs de la République, valeurs que ne partage pas tout le monde. On a déjà eu l'occasion d'en parler en petit comité.

Vous savez, quand on est dans l'opposition, on veut beaucoup de choses, et c'est légitime. Et puis surtout, lorsqu'on est dans une opposition qui, si elle avait été au pouvoir, elle aurait augmenté les impôts, et les villes qui ont donné gracieusement la prime, je pense à Lyon notamment et d'autres villes de nos amis écologistes, qui ont augmenté considérablement les impôts. Bah c'est facile ! C'est facile de payer les agents en ayant augmenté les impôts.

Il y a des choix. Que vous ne soyez pas d'accord avec tous les choix, c'est plutôt rassurant, sinon vous seriez sur l'estrade à côté de nous. Peut-être un jour, Madame VELLA.

E tout cas, voilà, on a versé la prime, on fait partie de cette extrême minorité de villes qui ont distribué la prime. Après, libre à chacun d'en penser ce qu'il veut.

On passe au vote.

Et encore une fois, je précise que les syndicats n'ont pas voté contre.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? D'accord.

Juste pour être sûr, ne soyez pas agressive.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 16 :

PERSONNEL

Convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (Association CSF)

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Je me tais, après.

Oui, c'est un petit plus aussi qu'on on apporte aux agents de la Ville. Le Crédit Social des Fonctionnaires permet d'accéder à des offres autour du logement, recherche du logement, accession à des offres de logement locatives via des partenariats, crédits également, solutions de crédit facilitées. En ce moment - ça a été dit tout à l'heure par Madame MOREL - c'est un vrai plus qu'on va pouvoir apporter. Recherche de solutions d'épargne, etc., préparation à la retraite, et également une offre diversifiée en termes d'assurance.

Et du coup, effectivement, le fait qu'on délibère ce soir sur ce sujet-là va permettre aux agents de la Ville de pouvoir souscrire aux services que je viens de détailler.

Donc je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée, de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF),
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Intervention de M. le Maire

Merci Marc.

Des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 17 :

POLITIQUE DE LA VILLE

NPNRU Parilly - Approbation de la Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Quartier de Parilly)

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Le Nouveau Programme National de Rénovation urbaine (NPNRU) constitue un levier essentiel pour poursuivre et conforter le processus de transformation des quartiers amorcé grâce au 1^{er} programme national de rénovation urbaine dit PNRU 1.

Le quartier de Bron Parilly a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national lors du conseil d'administration de l'ANRU du 15 décembre 2014.

La convention cadre du NPNRU de la Métropole dont l'avenant n°1 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 06 avril 2023 constitue le cadre de référence des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain.

Des conventions pluriannuelles de renouvellement de quartier, propres à chacun des sites, présentent chaque projet d'ensemble, leurs objectifs à l'horizon 2030 et listent les opérations et engagements des partenaires dont la Ville de Bron.

Pour information, la Métropole a voté ce jour justement toutes les conventions locales qui sont sur les 13 sites de la Métropole.

I – La convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Parilly

Ce projet de renouvellement a été examiné en comités d'engagement de l'ANRU le 18 septembre 2019 (donc avant que nous soyons élus), le 28 avril 2022 et le 19 septembre 2022.

Il a fallu démontrer en 2022 à ce comité d'engagement toute l'ambition que nous portions afin de rénover ce quartier.

Pour certains, le rappel du contexte est évoqué au début de la Convention que vous avez en annexe.

La convention soumise à votre approbation vise à arrêter une stratégie, un programme d'ensemble ainsi que les enveloppes financières mobilisées par les partenaires du NPNRU sur le quartier de Bron Parilly.

À l'horizon d'environ 15 ans, le quartier de Parilly a vocation à devenir un quartier mixte, bien équipé, partie prenante du cœur urbain de la Métropole et de la Ville de Bron, s'inscrivant dans une dynamique d'évolution urbaine maîtrisée, à travers la préservation d'un parc social réhabilité, d'une offre de logements abordables pour tous, le développement des services, des activités productives, et des emplois, la valorisation de la présence du végétal et du Parc, et de la proximité avec le campus universitaire.

Donc vous voyez sur la diapositive que vous avez à l'écran que ladite convention concerne le Nord et le Sud du quartier politique de la Ville au titre du NPNRU, c'est-à-dire que quand nous avons négocié avec ce comité d'engagement, l'UC5, l'UC4 n'étaient pas compris dans la rénovation du quartier, donc il a fallu vraiment travailler pour faire comprendre à ce comité d'engagement qu'en fait, il fallait réunir ce quartier entier à la Ville et au centre de Bron.

Le programme urbain des opérations financées par le NPNRU comprend la mise en œuvre de :

- la requalification/réhabilitation de 587 logements locatifs sociaux dans les UC3 et UC4, ceux-ci auront un label BBC rénovation, qui est un objectif tendant à la dernière réglementation termite, à savoir avoir une classe A ou B au niveau des diagnostics de performance énergétique ;

- la transformation/restructuration de l'UC5 qui a 379 logements sociaux va comprendre :
 - ♦ une démolition partielle de 193 logements locatifs sociaux,
 - ♦ une restructuration de 96 logements sociaux existants en 110 logements dont 14 logements sociaux familiaux et 96 logements sociaux étudiants,
 - ♦ la préparation de la cession de 90 logements sociaux existants à Foncière Logement au titre des contreparties foncières, en vue de leur transformation en 56 logements locatifs libres.

Je fais une parenthèse, cette transformation de l'UC5 est exemplaire, elle a été soulignée au comité d'engagement. C'est un choix de ne pas démolir. C'est un désossage de la structure qui permettra de réaliser des logements neufs, un objectif bas carbone maîtrisé.

Également sur le site de l'école Saint-Exupéry, la structure partielle de l'école sera conservée pour réaliser des logements quasi-neufs.

La convention comprend également :

- la démolition de 208 logements locatifs sociaux de l'UC6a et la perte de 50 logements locatifs sociaux dans le cadre des restructurations des UC3 et UC4.

Dans les UC3, UC 4, c'est-à-dire qu'on va récupérer des petits logements pour en faire des grands, puisqu'aussi c'est une demande qu'il faut sur le secteur. Parce que dans le grand ensemble Parilly, nous avons beaucoup de T1 et de T2.

Dans le cadre de ce projet, il est ainsi prévu un volume total de démolition de 731 logements pour l'ensemble du programme de renouvellement urbain.

Pour rappel, en cohérence avec les règles de reconstitution de l'offre de logements démolis au «1 pour 1», ces 731 logements sociaux seront reconstruits, 132 dans le quartier et 599 en dehors du quartier. Le financement de cette reconstitution relève de la convention cadre NPNRU.

Vous avez en page 25 de la Convention l'explication de ces dispositifs de relogement.

J'en profite aussi pour dire qu'une équipe dédiée à ce dispositif de Lyon Métropole Habitat est installée au pied de l'UC3, afin d'accompagner les habitants dans leurs démarches.

Le programme urbain de la ZAC s'accompagne aussi d'une opération d'aménagement de la ZAC Parilly, qui comprend :

- la construction d'environ 710 logements neufs dont 462 en accession à la propriété,
- la création d'environ 15 000 m² de surface de plancher d'activités économiques, commerces et services et équipements,
- l'aménagement de 154 000 m² d'espace public.

Le programme comprend également la réalisation d'un projet ambitieux de construction d'un nouvel équipement public attractif à travers un pôle enfance-petite/enfance sur le site de l'actuelle école Jean Macé.

Ce pôle d'équipement public, dont la maîtrise d'ouvrage sera réalisée par la Ville, regroupera les deux groupes scolaires Jean Macé et Saint-Exupéry, les deux crèches du Centre social du quartier et les activités du Centre social du Petit Taillis.

Il permettra d'agir sur le bâti vieillissant des bâtiments et regroupera l'offre de petite enfance disséminée sur le quartier. Il redonnera une centralité aux activités du Centre social du Petit Taillis qui sont éclatées entre plusieurs sites.

Il intégrera aussi un gymnase de quartier bénéficiant aux scolaires et à l'accueil de loisirs.

Regroupés sur un seul et même site, et s'adressant à tous les âges, l'ensemble des activités présentes participeront à la création d'un écosystème intergénérationnel, qui porte l'objectif d'un décroisement entre les équipements et les utilisateurs. La mutualisation de locaux pensée en amont permettra d'innover dans l'organisation par tranches d'âge ou autre, de créer des liens entre la crèche et la maternelle, comme entre la maternelle et la primaire.

En plus de ce programme, sont incluses des actions d'urbanisme transitoires au pied des UC6 et sur le tènement de l'ex-UC1 qui va faire l'occasion d'une fertilisation des sols.

II – Les engagements financiers et partenariaux

La Métropole, la Ville de Bron et le bailleur social Lyon Métropole Habitat sont maîtres d'ouvrage des opérations inscrites dans ce programme.

Le montant prévisionnel d'investissement de la Ville de Bron pour l'opération Jean Macé s'élève à environ 25 960 000 € H.T., financé par l'ANRU à hauteur de 3 894 000 € de subventions.

Au global, le montant prévisionnel d'investissement lié au PRU sur le quartier de Parilly s'élève à environ 314 000 000 € H.T. dont environ 177 470 000 € H.T. au titre de la présente Convention de quartier.

Donc, peut-être une explication sur le montant de 314 000 €, parce qu'à l'écran, normalement, vous voyez 177 000 000 €. Sont compris dans cette somme : l'ingénierie, les études et expertises, les démolitions de l'UC1 et de l'UC6, les coûts de relogement, les concertations habitants qui ont été menées en 2023, tous les aménagements de voirie. Le concours financier total obtenu au titre du NPNRU s'élève – je vais arrondir - à 83 000 000 €, dont 54 000 000 au titre de la Convention de quartier, 13 000 000 au titre du protocole de préfiguration, et 17 000 000 au titre de la convention-cadre.

Cette participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU comprend 52 000 000 € de subventions et 31 000 000 € de prêts bonifiés distribués par Action logement.

Au titre de la convention de quartier, la participation financière de l'ANRU comprend 36 000 000 € de subventions et 19 000 000 € de prêts bonifiés.

Vous avez en annexe un tableau récapitulatif des engagements de chacun des partenaires.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Parilly,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention des concours financiers de l'ANRU et de tout autre partenaire financier.

Intervention de M. le Maire

Merci Évelyne. Et merci de ton implication sur ce projet, ô combien important pour Parilly, mais surtout pour Bron.

Y a-t-il des interventions ?

Madame BADIN, Monsieur BOUABDALLAH, Monsieur PENICAUD.

Intervention de Madame Anne-Laure BADIN

Merci, Madame BRUNET.

Je vais commencer cette intervention à propos de l'opération de rénovation urbaine de Parilly, en mentionnant rapidement la Marche pour l'égalité et contre le racisme de 83. Et cela n'est pas sans lien, laissez-moi s'il vous plaît vous expliquer pourquoi.

Nous avons fêté début décembre les 40 ans de cette manifestation non violente initiée en octobre 83 par quelques jeunes des Minguettes pour dénoncer le racisme qui s'exerçait dans les quartiers populaires.

Arrivés à Paris le 3 décembre, les marcheurs étaient plus de 100 000. Nous en profitons pour remercier l'association AFU qui a organisé il y a quelques jours une projection du film La Marche aux Alizés. On remercie l'association et les riches témoignages des marcheurs.

Parmi les conséquences liées à cette marche, il y a la relance de la politique de la Ville. Celle-ci commence en 81, mais c'est surtout en 83 qu'il y a la volonté de réhabiliter les quartiers dont on sait déjà à l'époque qu'ils sont en souffrance.

Je trouve intéressant de mentionner aujourd'hui cette initiative non violente portée par la jeunesse des quartiers, rejointe par des dizaines de milliers de français et françaises, en lien avec ce projet ambitieux pour la rénovation du quartier de Parilly.

Lors du passage de la marche à Lyon, une centaine de Brondillants et Brondillantes partant de l'hôtel de ville, a rejoint la place Bellecour, lieu de convergence des marches locales en 83.

C'est un message de reconnaissance de l'action de ces marcheurs et marcheuses, et un message d'espoir à la jeunesse d'aujourd'hui.

La grande Porte des Alpes est identifiée comme le territoire le plus porteur de transformation à l'échelle de l'agglomération lyonnaise et de l'Est lyonnais. Redonner de la valeur à ce quartier et changer fortement son image est l'objectif premier du projet concerné par cette délibération. Cela passera par une diversification de l'habitat et de l'offre économique, par le renouvellement du cadre de vie et par un nouveau confort d'habiter aux habitants.

La requalification qualitative et ambitieuse des UC3, 4 et 5, qui seront totalement restructurées, a été préférée à la démolition. En plus de préserver l'identité du quartier, faire le choix du remodelage de ces ensembles garantit un projet au coût environnemental, financier et humain le plus bas possible et garantit un nombre de relogements limité.

La requalification et la végétalisation des espaces publics, l'implantation de nouveaux commerces, services et équipements publics permettront d'améliorer le cadre de vie, notamment lors des vagues de chaleur.

La voie Lyonnaise n° 8 permettra de relier le quartier au centre-ville de Lyon. Les accès au parc de Parilly seront également améliorés.

Nous saluons l'ambition de ce projet ainsi que le travail d'envergure réalisé aussi par Béatrice VESSILLER et Renaud PAYRE, tous deux élus à la Métropole de Lyon et Vice-Présidents en charge respectivement de l'urbanisme et du logement. Ils ont ardemment défendu ce projet de réhabilitation d'envergure de Parilly auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Ce qui se passe à Parilly est en train de devenir un cas d'école en France. A Parilly, l'ANRU ouvre une nouvelle page de l'histoire du renouvellement urbain, de même que Parilly dans les années 50 avec une opération précurseuse pour permettre à des milliers de Lyonnais habitant dans des conditions insalubres de vivre plus dignement.

L'opération ANRU à Parilly, 60 ans après, montre un chemin à suivre pour la réhabilitation des grands ensembles.

Dans ce projet, l'action et les financements de la Ville de Bron se concentrent particulièrement sur le projet d'équipements publics regroupant écoles, crèches et centre social, et représentent environ 15 % du financement de ce projet largement financé aussi par d'autres fonds.

La qualité du projet pour cet équipement nous semble primordial pour la réussite de l'ensemble du projet de ZAC. En effet, il est nécessaire de mettre une ambition très forte autour de cet équipement qui sera un lieu de vie important, un lieu de vie sociale de ce quartier en renouvellement. Il sera un lieu de rencontre, un lieu d'émancipation et de construction collective.

Que prévoyez-vous pour concevoir cet équipement ? Nous souhaiterions être associés aux réflexions autour de ce projet et nous souhaiterions qu'une très large concertation soit menée autour de ce projet, et que soient intégrées les questions d'égalité au cœur du projet de cet équipement public. Et nous nous permettons déjà de suggérer un nom à ce futur pôle : l'École de la Marche pour l'Égalité.

Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. le Maire

Merci. Monsieur BOUABDALLAH.

Intervention de M. Djamel BOUABDALLAH

Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes favorables à l'approbation de la Convention ANRU qui inclut des programmes élaborés lors du précédent mandat, tels que la rénovation complète de l'école Jean Macé, la création d'un pôle petite enfance, d'un gymnase et d'un centre de loisirs.

C'est une continuation du travail réalisé par l'équipe municipale précédente, ce qui est une bonne nouvelle pour les habitants du quartier.

Cependant, dans le ROB, Monsieur le Maire, il est mentionné que le projet ANRU est une ambition non concrétisée depuis trop longtemps.

Cette formulation, je la trouve excessive. Il est essentiel de se rappeler que ce type de projet s'étale sur le long terme et que les circonstances, telles que les élections municipales et métropolitaines de 2020, le changement de gouvernance de l'ANRU présidence et direction, ainsi que du bailleur LMH, ont eu des répercussions sur le calendrier initial, qui prévoyait déjà et dans tous les cas une signature de la Convention après les élections de 2020, signature qui pendant un certain temps n'a pas eu votre approbation.

Rappelons que lors du précédent mandat, le protocole de préfiguration a permis d'anticiper et d'engager la démolition de l'UC1.

Pendant le dernier mandat - et au contraire de ce que vous dites, Madame BRUNET - les axes principaux du projet ont été posés, concertés et débattus autant avec la Métropole, avec les habitants ainsi qu'avec le bailleur LMH, incluant déjà la réhabilitation de l'UC2 et UC3, la démolition partielle de l'UC5, la refonte de l'école Jean Macé, avec l'intégration de la petite enfance, du centre de loisirs et du gymnase, ainsi que la reconstruction de logements sur le tènement de l'école Saint-Exupéry.

Cependant, nous souhaitons des précisions, Monsieur le Maire, sur la reconstitution des 731 logements sociaux, en particulier les 599 situés en dehors du quartier.

Nous souhaitons également des précisions sur l'évolution des périmètres scolaires, en particulier pour le quartier des Lads qui dépendait de l'école Saint-Exupéry en raison de la distance avec l'école Jean Macé.

Quelle évolution du découpage suite à la démolition prévue de l'UC6 ?

Enfin, Monsieur le Maire, nous souhaiterions aussi obtenir des précisions sur l'état d'avancement du programme économique le long du périphérique à la place de l'UC1.

En guise de conclusion, je tiens à vous remercier ainsi que Madame BRUNET, pour le respect des travaux préparatoires des projets structuraux initiés par l'exécutif du mandat précédent, l'augmentation de la participation de la Ville à hauteur de plus de 26 millions est également très appréciée, dans l'espoir que cela ne compromette pas à terme votre capacité de désendettement.

Je formule un vœu personnel. J'ai travaillé 17 ans à Parilly, et à chaque fois qu'on associait les habitants dans ce type de projet, on n'en sortait que grandis. Donc je souhaite vraiment que les habitants puissent être associés pleinement parce qu'ils ont plein d'idées de projets et d'actions.

Intervention de M. le Maire

Moi je propose que... c'est tellement tout grâce à vous que... Madame BADIN, je regrette, mais le nom du prochain pôle petite enfance, en tout cas portera le nom de Monsieur BOUABDALLAH, parce qu'en l'écoutant, tout est grâce à lui.

Il y avait une 3^{ème} intervention. Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, et j'excuse Monsieur THIBAUD qui malheureusement est retenu par une grippe, qui l'a mis au lit, et qui aurait aimé pouvoir voter avec nous physiquement cette délibération.

Vous savez, en 2007, ici même, je me rappelle que Pierre Jacques BRIVET, qui siégeait alors dans l'opposition à Madame GUILLEMOT, a soutenu très fortement ce qui a pu être fait à Terraillon, et il était de l'honneur du centriste qu'il était de le faire, et il n'est pas envisageable, je crois, aujourd'hui, que nous ne puissions soutenir tous ensemble ce travail de transfiguration à venir du quartier de Parilly. Il était essentiel. C'est un des projets ANRU, on l'a dit, on y est revenus, les derniers signés en France. Les habitants l'attendent et on doit avoir une impulsion publique, les plus décisifs, déterminés.

Et moi, je rends hommage à la Mairie, à vous, Monsieur le Maire, à la Métropole, qui a été citée ici, à l'État. Trois sensibilités politiques différentes, trois volontés, mais une action commune déterminée pour construire l'intérêt général.

Alors on aura tous, soyons très clairs, des regrets sur tel ou tel aspect du projet.

J'aurais une question d'ailleurs sur une chose que je n'ai pas trouvée dedans, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'y soit pas, je la mentionne tout de suite pour Madame BRUNET : quid de l'avenir de l'espace emploi ? Est-ce qu'il a pu être avancé la question de pouvoir aller sur un guichet unique en la matière, à l'instar d'ailleurs de ce qui a pu être fait sur Terraillon ? C'est un sujet qui est important et qui aujourd'hui nuit fortement à la bonne action de l'ensemble des partenaires publics présents sur ce territoire, dont je rappelle que Pôle emploi, la MMIE, la Ville, RIB participent de son animation et on a besoin de créer cette dynamique humaine.

Nous, on adhère, vous le savez, à ce qu'a pu dire beaucoup Monsieur BORLOO de dire : « il faut changer le béton, mais ça ne suffit pas. Il faut aussi pouvoir changer les dynamiques humaines ». Et le travail sur ce quartier ne suffira pas, ne s'arrêtera pas, ne devra pas s'arrêter à ce que nous votons ce soir. Il faudra pouvoir travailler sur ces dynamiques humaines. Alors, bien sûr il y a des points qu'on peut regretter. J'ai eu l'occasion de le dire, on aurait aimé parfois, et on en a parfois débattu en interne, sur comment on pouvait faciliter ces choses, aller sur plus de mixité fonctionnelle intra-bâtiment. On pense qu'on aurait pu aller plus loin, par exemple sur des opportunités économiques ou de mise à l'emploi. On a eu des débats sur savoir, est-ce qu'il fallait que le pôle public petite enfance se fasse plutôt sur l'enceinte de Saint-Exupéry et de Jean Macé, et ça a été un compromis de le mettre là où il est, notamment pour des questions, y compris d'équilibre budgétaire du projet d'ensemble qu'il ne fallait pas bloquer, et d'un dialogue entre partenaires. On peut avoir, et on aura tous, encore une fois, des regrets.

Il faudra aussi pouvoir animer. Je veux rendre hommage par exemple à une chose qui s'est faite il n'y a pas longtemps à l'espace public Pôle Pik, et à globalement ce que fait le Centre chorégraphique Pôle Pik sur ce quartier, où la Cie Karthala, des jeunes qui sont issus de ce quartier, ont créé des rencontres. Plus de 200 jeunes qui sont venus autour de la danse, autour de cultures de danse, qui touchent des couches sociologiques très différentes. Eh bien, il faudra qu'on ait des projets d'animation de ce type-là, comme ce qu'a pu faire ici un acteur associatif indépendant pour faire se rencontrer des habitants, nouveaux, anciens, de nouvelles générations d'habitants. Et on ne peut pas le voter ce soir, mais on doit l'avoir à l'esprit à tout moment, et que dans le moindre détail de ce qui va pouvoir être mis en œuvre, on ait cette ascension, cette obsession d'imaginer les dynamiques humaines, les dynamiques sociales qui vont pouvoir s'y croiser.

Là-dessus, les temps de concertation étaient très précieux, pour avoir pu participer à un certain nombre d'entre elles avec les habitants, et les habitants ont dit des choses très précieuses. Je remercie d'ailleurs les agents de la Métropole et de la Ville qui ont participé à ça. Je le dis au passage, un petit regret collectif. Je pense que nous n'étions pas, et je n'ai pas pu participer à tous, donc je me l'applique aussi à moi-même, suffisamment d'élus présents dans ces moments-là, pour être dans une démarche d'écoute. Il y a des choses très précieuses. Je salue Évelyne BRUNET qui a été vraiment très engagée là-dessus. C'est une page qui s'ouvre. Je souscris à ce qui a pu être dit par l'opposition. Surtout, donnons-nous les moyens de la co-écrire ensemble jusqu'au bout. Ce sera une belle chose qu'on aura faite tous ensemble pour cette Ville.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci. Evelyne.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Oui, merci. Pour répondre à Madame BADIN, effectivement, j'ai bien regardé, même à la télévision, les 40 ans de la Marche de l'égalité, puisqu'on a eu l'occasion de voir le Père DELORME. C'était assez rigolo d'ailleurs de le voir très jeune et puis de le voir maintenant. Donc je souscris complètement. Effectivement, cette Marche de l'égalité, le NPNRU s'il continue, c'est bien parce que justement, ce n'est pas fini. Donc là, je vous rejoins complètement.

Après, la rénovation qu'on est en train de faire, effectivement, on est sur le secteur Porte des Alpes qui est très porteur, puisque donc le développement de la Métropole, ce sera l'Est Lyonnais, le SCOT nous l'impose. Ça a été discuté au SEPAL, etc. Donc effectivement, sur le cadre de vie, on ne pouvait pas ne pas y aller, ça c'est une chose.

Là, je rajoute aussi que justement, pour compléter, vous ne l'avez pas, on a fait une enquête mobilité sur les habitants de Parilly. Donc ils ont été interviewés par un bureau d'études pour voir la façon dont ils se déplacent dans le quartier, qu'est-ce qu'on peut y rajouter alors qu'on a déjà une voie lyonnaise prévue, un apaisement de toutes les chaussées.

Je remercie, c'est vrai, Monsieur PAYRE et Madame VESSILIER, parce que comme dit Monsieur le Maire, on a eu vraiment un terrain d'entente sur ce quartier avec plusieurs sensibilités politiques. Pour une fois, on a eu un sens logique et du bon sens, je dirais. Donc moi je suis très fière qu'on sorte ce quartier. Ça va coûter un petit peu d'argent à la Ville, mais après c'est un choix qu'on fait.

Pour le nom de l'école, je ne peux quand même pas vous dire, parce que peut-être qu'à cette époque-là on demandera aux enfants qui vont y être.

Pour Monsieur BOUABDALLAH, eh bien c'est pareil. Ces projets sont très longs. Ils ont effectivement commencé par l'UC1. On peut quand même remercier, à l'époque c'était Madame GUILLEMOT. Ça continue, donc là nous on a plus eu une ambition, parce que le premier protocole de préfiguration ne prenait en compte que le Nord de Parilly et l'UC2, nous on a pu travailler pour aller faire du Nord jusqu'à l'UC5, donc on a quand même beaucoup mouillé la chemise pour arriver à faire comprendre à ce comité d'engagement que c'était tout Parilly qu'il fallait faire. Ça n'avait pas de sens que de faire que le Nord, en plus avec une coupure d'autoroute.

Après, pour le périmètre scolaire, pour le moment je ne peux pas trop dire, mais effectivement, les Lads n'iront certainement pas à Jean Macé parce que ça leur fait un petit peu loin.

Pour Monsieur PENICAUD, je le rassure, l'espace emploi, on a travaillé dessus. Si vous avez l'occasion de passer, on a déjà mis une pancarte avec les horaires, chose qu'on n'avait pas auparavant, et ça fait partie aussi de l'aménagement transitoire de tous les pieds d'immeuble. Donc ça, en plus de ce contrat de renouvellement urbain, vous savez qu'on a des contrats villes qui sont associés au renouvellement, c'est-à-dire qu'on a une gestion sociale de proximité, une gestion sociale tout court. Et donc tout ce qui est animation, prévention etc., c'est concomitant avec le NPNRU.

Intervention de M. le Maire

Merci Évelyne.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Merci à tous.

DÉLIBÉRATION N° 18 :

VIE ASSOCIATIVE

Révision du Règlement d'attribution des subventions aux associations

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Nous l'avions dit lorsque nous avons mis en place la critérisation que l'on reviendrait dessus si cela s'avérait nécessaire et nous avons eu une démarche très honnête de deux clubs qui nous ont interpellés sur un élément.

Mais avant de poursuivre, je voudrais revenir sur la situation des associations lorsque nous sommes arrivés, je parle sportives. Il y avait un budget de subvention de 730 000 € qui était certes plus important que celui d'aujourd'hui, mais ce qu'il est important de noter, c'est que sur 730 000 €, il y avait 600 000 € répartis entre 5 clubs.

La Ville de Bron, c'est 30 clubs et 40 disciplines sportives.

Donc quand on me parle de baisse de subventions et d'équité, je pense qu'on ne doit pas lire les mêmes données, les mêmes chiffres ou avoir la même analyse sur la situation à notre arrivée en 2020.

Je tiens également à rappeler que oui, nous prenons soin des associations. Nous les avons formées gratuitement à ce qu'était une association, à ce qu'était un bilan financier, un compte de résultat. Et je pense que s'il y avait eu plus de regards à l'époque, à force de distribuer de l'argent public sans contrôle, nous n'aurions pas eu un détournement de fonds de 170 000 € dans une de nos associations sportives, détournement de fonds que nous avons découvert, je le rappelle, en 2021 et qui est sorti au grand jour en 2022.

Maintenant, je vais poursuivre sur la délibération.

Donc oui, nous avons deux clubs qui nous ont contactés justement, parce qu'ils nous ont dit : « Nous vous remercions pour la hausse de notre subvention », parce que ces deux clubs font partie des 70 % de clubs qui ont vu leur subvention augmenter de manière logique, en lien avec la critérisation, avec leurs résultats, avec le nombre de salariés, etc. Je ne vais pas reprendre ici les différents critères. Mais ils nous ont dit qu'ils avaient réussi à faire des économies pendant le COVID, qu'avec les aides de l'État, etc. Ils nous demandaient cette année de leur donner moins.

Donc on s'est interrogé en se disant, lorsque l'on donne, à partir du moment où des clubs nous disent de leur donner moins, on aurait pu récupérer l'argent, le garder, pour investir l'argent ailleurs, mais on a décidé de le redistribuer sur d'autres clubs. Et à travers cette délibération, on veut faire les choses en transparence et c'est pour ça que je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la révision du Règlement d'attribution des subventions aux associations pour une mise en vigueur immédiate, tel que présenté ci-avant,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Grégory. Y a-t-il des questions ? Monsieur MAZANA et Madame BADIN.

Intervention de M. Roger MAZANA

Mesdames, Messieurs,

Lors de la mise en place du règlement d'attribution des subventions aux associations en 2022, vous avez créé un instrument de calcul dédié qui permet d'attribuer à chaque club un nombre de points et donc pour l'ensemble des clubs, un nombre total de points. Le montant global divisé par le nombre total de points permet de définir annuellement la valeur du point et donc de la subvention pour chaque club, le tout étant agrémenté d'un dispositif d'écrêtement des baisses théoriques.

Ainsi un club, s'il peut calculer son nombre de points, ne peut connaître la valeur du point et donc estimer l'aide escomptée de la Ville pour construire son budget.

Vous proposez aujourd'hui un dispositif bloquant le montant de la subvention, montant sollicité par le club, club qui n'a pas les moyens de connaître ce que l'outil dédié donnerait comme subvention.

Actuellement, un club, alors qu'il a un même nombre de points, peut voir sa subvention baisser ou augmenter simplement du fait que le nombre global de points augmente ou baisse, et ce même si le budget resterait constant.

Avec ce nouveau dispositif dans lequel l'outil remplace la négociation, vous pousserez les clubs à augmenter leur demande de subvention pour ne pas être concerné par une demande de subvention inférieure au montant que l'outil dédié aura défini.

Nous avons voté favorablement ce règlement en 2002, mais notre groupe s'abstiendra sur cette proposition d'avenant.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Madame Badin.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, merci.

Merci pour cette mesure de bon sens, merci aux clubs pour leur honnêteté et à vous, Monsieur BRUNET, de le reconnaître.

Je m'exprime sur l'ensemble des subventions pour les associations, ensuite.

Nous voterons pour les subventions suivantes, car nous sommes pour soutenir les initiatives collectives portées par les associations sportives, culturelles, solidaires et sociales.

En revanche, depuis 2020, vous imposez aux centres sociaux, MJC, maisons de quartier et centres aérés des baisses chaque année.

En cumulé, les diminutions sur les subventions en fonctionnement de ces structures essentielles au bien vivre des Brondillants se chiffrent de 12 à 16 %, sur la partie fonctionnement je parle.

Nous avons exprimé notre désaccord avec ces baisses déjà régulièrement et continuerons de le faire.

En septembre 2022, vous avez missionné un prestataire pour l'analyse des offres des équipements sociaux éducatifs et offres socioculturelles associatives et nous vous demandons de pouvoir avoir accès aux rapports d'audit qui ont été établis.

Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Grégory.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vais vous répondre. Madame BADIN, ça sera plus difficile.

Je pense que vous n'avez pas compris le fonctionnement en fait de la critérisation et ça serait trop long à tout réexpliquer donc ce n'est pas que je ne veux pas vous répondre. Par contre, je vous proposerai d'en échanger et de vous expliquer en fait le fonctionnement, parce que lorsqu'on l'a présenté, vous n'étiez pas là, donc ça me permettra d'en discuter avec vous et de vous expliquer la répartition, comment ça s'articule par rapport à la demande de subvention du club.

Il y a vraiment une totale transparence et les clubs aujourd'hui nous remercient de cette mise en place de la critérisation. Et quand je dis qu'ils nous remercient, ce n'est pas un vain mot, parce que ça a été validé, on avait fait 60-70 % du travail à l'époque. On a poursuivi avec l'OMS, l'Office Municipal des Sports, et ça a été validé par les clubs, donc ça n'a pas été imposé, ça a été validé. Et aujourd'hui, ça leur permet effectivement de mettre en place davantage d'actions, comme de prendre en charge les déplacements de leurs équipes, ce qui n'était pas le cas avant.

Si je prends par exemple, le premier exemple qui me vient à l'esprit, c'est le club d'escrime qui va au niveau international. On n'a pas pris ce critère-là dans la critérisation, parce que tous nos clubs ne sont pas à l'international et on ne voulait pas défavoriser ceux qui s'arrêtaient, sans être médisants ou malveillants dans mes propos, au niveau national.

Mais l'athlétisme, par exemple, allait au niveau international, donc ça a un coût. C'est les familles qui payaient. Aujourd'hui, les familles continuent à apporter une rétribution, mais le club peut aider.

Si je prends l'exemple du club de badminton, de la même façon, pour les joueurs les plus méritants du club, ils aident au règlement du montant des tournois, etc. Voilà.

Donc il y a vraiment un changement dans l'approche des clubs au niveau de la dépense de l'argent public.

Et j'en terminerai en disant que j'ai un club qui me vient à l'esprit, dont tout à l'heure on va voter la subvention, qui avait sa subvention à, que je ne dise pas de bêtises, 57 000 € et qui doit être maintenant à 46 000 €. Donc vous allez me dire : « Waouh, ça fait une baisse de 9 000 € », sauf que ce club, ça l'a boosté pour aller chercher des sponsors et aujourd'hui, ils ont 28 000 € de sponsoring. C'est le club de rugby. Ils viennent de mettre en place un business club pour développer encore plus les relations avec leurs partenaires, inciter les partenaires, proposer des packs, etc.

Donc les clubs aujourd'hui, et je cite également le club de foot de Terrailon qui est aujourd'hui à 450-500 adhérents, ils ont 35 000 € de subventions.

On a expliqué aussi aujourd'hui aux clubs où ils pouvaient aller chercher des aides, d'autres aides que la Ville. La Ville ne doit pas être le seul financeur d'un club. C'était le cas à l'époque, pour certains clubs, où la Ville était à 70-80 % du montant du budget du club. Et là, c'est les rendre dépendants et c'est dangereux.

Et j'en terminerai en fait, les remarques que j'ai faite tout à l'heure ne visaient absolument pas Monsieur BOUDEBIBAH, parce que lorsqu'on a voté la critérisation, lorsqu'on l'a présentée et qu'elle a été votée, Monsieur BOUDEBIBAH nous a félicités, parce que je sais que s'il avait pu la mettre en place et s'il avait eu l'appui de son maire de l'époque et la confiance comme moi je l'ai avec notre maire aujourd'hui, il l'aurait fait. Il l'aurait fait parce que c'était une mesure qui lui paraissait totalement favorable au développement, un nouveau développement pérenne d'un club.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Grégory.

Et puis pour prolonger ton propos, effectivement, c'est le moyen aussi pour nous d'avoir une pensée pour Djamel, Djamel BOUDEBIBAH qui a quand même été un adjoint au sport emblématique de la Ville pendant un certain nombre d'années, il avait même rajouté qu'il aurait aimé le mettre en place. Il l'avait proposé à l'époque, mais il n'avait pas été suivi par son maire.

Pour répondre à Madame BADIN, oui, pas de souci, les audits des différentes structures, des différents centres sociaux, pas de problème, c'est bien prévu. Je crois que la demande avait été faite donc c'est en cours. Donc voilà, prochainement, on va dire. Ça sera fait.

Et vous savez, vraiment, qu'est-ce que j'aurais aimé pouvoir augmenter les impôts en début de mandat, puisque j'aurais pu également voilà quasiment faire couler le robinet de subventions. Mais les temps ont changé. On ne gère plus les subventions en 2023-2024 comme on a pu les gérer à une certaine époque.

Et il y avait un malaise de la part d'une très grande majorité des associations, parce que ce n'est jamais évident de savoir : pour tel club, combien on verse ? Est-ce qu'on lui verse 20 000 € ? Est-ce qu'on lui verse 50 000 ? Est-ce que c'est 100 000 ? Sur quels critères ? Là, au moins, pour plus de transparence, le système n'est certes pas forcément parfait à 100 %, mais au moins ça réduit l'incertitude et ça augmente la précision dans la justesse de la subvention allouée.

Et puis surtout, il y avait des associations, bon nombre, qui nous disaient : « Mais vous savez, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint... », quand on leur demandait : « Mais pourquoi vous ne demandiez pas plus ? », ils nous disaient : « parce qu'on savait qu'on n'allait rien avoir. On savait que c'était les mêmes, 3-4 associations [on les connaît tous] qui se récupéraient tout ». Voilà. Et là effectivement, ça a permis de redistribuer, de faire en sorte que, comme je l'ai dit tout à l'heure, un bon nombre, la majorité des associations sportives ont une plus grande subvention qu'avant, donc faut arrêter de dire que ça a baissé pour tout le monde, ce qui est faux. Et puis surtout, je pense que c'est l'état d'esprit qui a changé.

Les deux exemples d'associations qui auraient pu toucher plus que leur demande, ils savent qu'on est maintenant dans un contrat de confiance et gagnant-gagnant et ils nous disent : « Non, on a demandé moins, donc donnez-nous moins ». Enfin, c'est quand même insolite d'en arriver là.

Tout ça pour dire qu'on va continuer ce système de critérisation et honnêtement, c'est une juste répartition. On n'oublie pas non plus que c'est l'argent des contribuables et on n'oublie pas non plus que ce système de critérisation a permis d'instituer, on va dire, beaucoup plus de rigueur, ce qui nous a permis, et on a déjà Le Progrès, que je remercie de sa présence aujourd'hui, qui en a déjà fait écho, ça a permis quand même d'arrêter un détournement de fonds, du jamais vu à Bron, à hauteur de 160 000 €. Voilà. Et puis également aussi d'un autre club qui touchait énormément sans payer l'URSSAF ou autre.

Donc en tout cas voilà, sur cette partie-là, un grand merci à Grégory et à Jacques.

Et puis oui, Madame BADIN, sur les centres aérés, il n'y a aucun souci. De toute façon, je crois que ça va faire l'objet des délibérations suivantes.

Oui ?

Intervention de M. Grégory BRUNET

Merci, Monsieur le Maire.

Un dernier détail. Ces deux clubs, on pourrait se dire : ils ont dit qu'ils avaient moins d'argent cette année, donc les années d'après ils perdront le montant de la subvention qu'ils auraient dû avoir cette année. La réponse est non, puisque la critérisation continuera à marcher.

Et si je prends l'exemple, parce qu'un de ces deux clubs, c'est le club de tennis, aujourd'hui, ils viennent de remporter les finales régionales par équipe, ils sont donc qualifiés pour les finales championnat de France et vont rencontrer les 21 autres régions à travers la France. Donc ils vont avoir des frais de déplacement, etc. Donc l'année prochaine, ils auront forcément un besoin un petit peu différent.

Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Oui, juste pour terminer, après on passe à la suivante. Ça montre bien l'état d'esprit. Voilà. C'est que vous avez des clubs ou des centres qui hurlent en disant : « On n'a pas notre argent » et vous avez à l'inverse des associations, des clubs, des centres qui disent : « Ah bah oui effectivement, merci de nous avoir ouvert les yeux. Ça nous oblige à avoir une gestion moderne et de ne plus tout attendre de l'argent public et d'aller chercher effectivement [comme le rugby, mais il y en a d'autres] de l'argent ailleurs, soit auprès d'autres collectivités, soit auprès du privé ». Et ce n'est pas un gros mot pour une association que de se faire aider par une entreprise privée, c'est juste du bon sens en ces temps difficiles.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Abstention : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 19 :

FINANCES

Centre Communal d'Action sociale - CCAS - Attribution d'acompte sur la subvention pour l'année 2024

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Mesdames, Messieurs,

Comme tous les ans, le CCAS sollicite le versement d'une avance sur sa subvention avant le vote de son budget primitif 2024 afin de faire face à ses besoins de trésorerie, et notamment des salaires, en attendant de percevoir les recettes des usagers, de la CAF et de la Métropole principalement.

Le Conseil Municipal est donc invité à décider le principe du versement d'avance, étant précisé que les sommes ainsi proposées constituent des maximas et ne sont mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

L'avance au CCAS sera de 1 100 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** d'attribuer au titre de l'année 2024, l'avance sur la subvention du CCAS d'un montant de 1 100 000 €.

Je vous en remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci, Valérie.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Les Bron Copains - Attribution d'une subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Association, dont on a eu l'AG hier, je crois.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Voilà. Donc on revient à des subventions plus modestes. Donc effectivement, hier soir, il y avait l'Assemblée Générale des Bron Copains, donc une belle association. Il y a 108 membres et tout va bien. Ils avaient par contre oublié de demander leur subvention en 2023. Donc on revient bien à 2023 maintenant, on n'est pas sur 2024. On leur propose une subvention de 1 000 €, sachant que c'est quand même une diminution de 10 %, puisqu'ils avaient 1 100 € l'année dernière, en 2022.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2023 de 1 000 € à l'Association Les Bron Copains tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques. Tu as effectivement précisé un élément, c'est que jusqu'à maintenant il y avait tout un tas d'associations qui ne faisait même pas la demande de subvention et par habitude, la Ville donnait, donnait, donnait, donnait, sans même savoir s'il y avait une réelle demande ou pas. Donc ça, maintenant, effectivement, ça a changé. La moindre des choses pour une association, c'est quand même de faire l'effort d'aller demander la subvention. Ça semblait quand même plutôt cohérent.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 21 :

VIE ASSOCIATIVE

Association USEP - Attribution d'une subvention pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Maintenant, durant la dizaine-quinzaine de délibérations suivantes, il va y avoir des jeux d'entrée et de sortie d'élus.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

L'USEP, donc c'est pour approuver le versement de la subvention 2023, parce que, comme l'a dit Monsieur le Maire, à l'instant, on ne verse pas de subvention tant que l'association ne l'a pas demandé. La date limite est au 30 septembre, mais comme nous soutenons les associations, ils sont arrivés avec un petit peu de retard. Et comme le rôle de l'USEP, notamment au niveau des écoles, pour la pratique du sport dans les écoles, est très important, voilà, nous reconduisons, je dirais, la subvention de l'année dernière.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention 2023 de 3 000 € à l'Association USEP tel que présenté ci-avant.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Ce que je demanderais peut-être aux rapporteurs, c'est juste, voilà, dire quel est le nom de l'association ou du centre et juste dire le montant. Comme ça, ça nous permettrait quand même de gagner un peu de temps, si ça convient à tout le monde.

DÉLIBÉRATION N° 22 :

VIE ASSOCIATIVE

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon - Approbation de la convention d'objectifs et attribution d'une subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Si ça vous convient, effectivement, la MJC, c'est une somme...

Intervention de M. le Maire

Pardon, Jacques. Pascal MIRALLES, Marc DUBIEF, Tarik, merci de nous quitter.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Madame MOREL aussi sort de la salle.

Intervention de M. le Maire

D'accord.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Effectivement, donc, il s'agit de la Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon, donc le montant de la subvention serait de 519 332 €.

J'ajoute simplement un pourcentage, il s'agit exactement d'une diminution de 4 %, par rapport à la subvention précédente.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 519 332 € à l'Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la première délibération sur les subventions, celle de la MJC. Depuis le début de votre mandat, les subventions baissent de 3 % sur 3 ans et ne cessent de diminuer et pour certaines, de façon conséquente. Comme d'habitude, vous venez de nous dire, plusieurs fois d'ailleurs, que vous suiviez la recommandation de la Cour des Comptes et vous avez donc dégainé la critérisation. Et c'est à cause d'elle.

Cette baisse commence à mettre en difficulté certaines associations, beaucoup, dont le centre aéré qui a été obligé de fermer au mois d'août pour la première fois de sa vie. Comme d'autres, les centres sociaux ou la MJC, qui

risquent à terme de devoir... S'il y en a marre, il faut nous éjecter hein... qui risquent à terme de devoir aussi revoir leur offre de services.

En ce qui concerne les associations sportives, Monsieur l'Adjoint au sport a annoncé à l'OMS une baisse de 4 %.

Et vous justifiez ça aussi, ça a déjà été dit, mais comme vous répétez vous aussi plusieurs fois, je vais les répéter, vous justifiez ces baisses par l'augmentation des charges, mais les associations ont elles aussi leurs charges qui augmentent et malheureusement, le seul moyen qu'elles ont pour compenser ces augmentations et la baisse des subventions, c'est d'augmenter les tarifs. Et on le verra tout à l'heure, vous faites la même chose avec les tarifs de la piscine.

Donc c'est vrai, pour l'instant, vous n'augmentez pas les impôts. Alors là, ça, c'est vrai. Mais pour les Brondillants, la vie associative qui était pour eux primordiale en fait les frais.

Nous pensons que les associations ne doivent en aucun cas devenir la variable d'ajustement de votre budget et peut-être auriez-vous pu trouver d'autres solutions. Par exemple, sur un budget plus resserré de la communication.

Et il faut que vous sachiez, Monsieur le Maire, vous avez déjà gagné, les élections sont finies.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

D'accord, bon, très bien. Un grand merci pour cette intervention.

Donc on va passer au vote.

Tu veux répondre ? Bon allez, réponds.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Au niveau des associations, je vais donc me répéter et le dire, voilà, je suis désolé, vous m'obligez à le dire haut et fort, je ne vais pas me vanter, mais à travers moi, c'est la Ville qui est à remercier. J'ai fait quasiment toutes les assemblées générales, sauf une où je n'ai pas pu être présent, et c'est Jacques CHAMPIER qui m'a remplacé, je l'en remercie. J'ai été applaudi 5 fois. J'ai été applaudi 5 fois en entrant dans la salle. Donc je pense que quand on nous dit qu'on met en difficulté les associations, soit les gens sont masos, soit les gens ne se rendent pas compte de ce qu'on est en train de leur faire.

Et la dernière des choses, c'est que nos associations sportives aujourd'hui, je ne jugerai pas sur les autres associations, car je ne les maîtrise pas, les associations sportives battent des records d'affluence. Donc les Brondillants ont tout ce qu'il faut en termes de sport à Bron pour pratiquer la discipline sportive qu'ils souhaitent. Je le répète : 30 clubs, 40 disciplines sportives.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Puis Madame DURAND-MOREL, moi je vous invite vraiment l'an prochain, lors du prochain forum des associations, à venir faire le tour avec moi.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Ah bah, je le fais chaque année, Monsieur.

Intervention de M. le Maire

Je vous propose...

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Tous les ans, je le fais.

Intervention de M. le Maire

Madame, s'il vous plaît, je ne vous ai pas coupée, la moindre des choses, c'est quand même de respecter. Vous viendrez avec nous, avec Grégory et moi-même, comme ça, vous verrez comment on est reçu et je peux vous assurer, comme Grégory l'a dit, les gens sont vraiment contents du changement.

Alors, après effectivement, il y a quelques présidents de clubs qui se trompent de combat ou de centres qui, au lieu de faire de l'associatif, font de la politique. Ça, c'est un autre débat.

Et je profite de la MJC pour annoncer, d'ailleurs, on va l'annoncer vendredi, puisqu'il y a l'anniversaire de la MJC, et je remercie la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a voté un minibus pour la MJC.

Évelyne, tu voulais rajouter ?

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Oui, je voulais simplement rajouter quelque chose. Nous avons quand même un dialogue avec les associations, notamment les centres sociaux. Donc effectivement, ils sont tout à fait en compréhension avec ce qu'on leur annonce. On vous a présenté un ROB avec des chiffres sur lesquels on essaie de travailler, afin de ne pas augmenter les impôts. Moi je voudrais juste vous signifier que quand vous prenez le compte administratif, notamment en 2022, le total des subventions qu'on donne à toutes les associations, y compris les centres, MJC, etc., représente 13 % du montant du budget. Quand vous ajoutez ce qu'on nous a présenté à l'écran sur le ROB, les salaires 52 %, à un moment donné, la plus belle fille ne peut pas donner plus que ce qu'elle a.

Intervention de M. le Maire

Merci, Evelyne.

Allez, on passe au vote. À un moment, il faut clôturer.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. DUBIEF, M. MIRALLES-FOMINE, M. EZ ZAJJARI, Mme MOREL

M. DUBIEF, M. MIRALLES-FOMINE, M. EZ ZAJJARI, Mme MOREL regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 23 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Maison de quartier les Genêts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Muriel est sortie, donc Jacques.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Oui, donc pour Les Genêts, je ne vous donne pas les chiffres, parce qu'ils sont dans un tableau, donc il faudrait faire la somme hein. Vous avez les opérations de fonctionnement, les opérations Ville Vie Vacances, le Projet Solidaire et la Convention Territoriale Globale.

Il s'agit aussi ici d'une diminution de 4 %.

Et moi je voudrais préciser à Madame DURAND-MOREL, qui n'a pas suivi tous les débats, c'est-à-dire que les critères au niveau des subventions ne concernent que les associations sportives. D'accord ? Donc on ne peut pas mettre ces critères au niveau des centres sociaux.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, des subventions d'un montant maximal de 195 665 € à l'Association Maison de quartier les Genêts et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Je vous remercie, je le savais. Vous me l'aviez bien expliqué lors de la Commission n° 2, de même que les -23 000, il n'y a pas de souci.

Intervention de M. le Maire

C'est bon Jacques ? Merci.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : Mme ROBIC, Mme CARRIER

Mme ROBIC regagne la salle.

DÉLIBÉRATION N° 24 :

VIE ASSOCIATIVE

Association la Maison des Essarts - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Doivent sortir Nathalie et Jacqueline.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

De la même façon, vous avez un tableau avec le fonctionnement de l'association, pour les opérations Ville Vie Vacances et la Convention Territoriale Globale (le volet petite enfance du CCAS). Voilà donc vous avez les chiffres. De la même façon, il s'agit d'une diminution de 4 % par rapport à la subvention précédente.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, des subventions d'un montant maximal de 304 555 € à l'Association la Maison des Essarts et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : Mme BRAMET-REYNAUD, Mme PALLUY

Mme BRAMET-REYNAUD, Mme PALLUY regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 25 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Centre Social et Socioculturel les Taillis - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Doivent sortir Valérie BOULARD, Emmanuel MAILLET, Jacques CHAMPIER et Evelyne BRUNET.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Pour le Centre Social et Socioculturel Les Taillis, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, des subventions d'un montant maximal de 552 760 € à l'Association Centre Social et Socioculturel les Taillis et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Oui, j'ai une question, alors pas sur le montant de la baisse, ça, vous avez les contraintes budgétaires et vos choix, c'est par rapport au fait que finalement les budgets prévisionnels de bon nombre d'associations soient en déficit et ne soient pas à l'équilibre, puisqu'ils ont intégré les subventions qui avaient été émises auparavant et n'ont pas intégré, pour certaines en tout cas, les nouvelles subventions. Peut-être qu'elles n'ont pas eu l'information. Mais donc elles présentent des déficits dans leur budget prévisionnel, et pour certaines, c'est quand même des déficits non négligeables.

Est-ce qu'il y a eu un échange avec les associations ? Est-ce que vous savez sur quoi elles vont devoir rogner pour se maintenir ? À moins qu'elles aient de la trésorerie à gogo ? Mais voilà, quel travail a été fait par rapport à ça, aux budgets prévisionnels qui ne sont pas équilibrés ?

Intervention de M. le Maire

Effectivement, il avait été annoncé une baisse de 3 % dans un premier temps, on est passé à 4 %. Effectivement, il y a un décalage entre ce qui a pu être anticipé et puis la réalité du moment. Un 1 %, enfin, je n'ai plus les chiffres en tête, je ne sais plus avec qui j'en parlais tout à l'heure, voilà en fait, ce n'est pas ça qui va faire la bascule.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Après, juste pour compléter, effectivement, sur Les Taillis, c'est une association qui a de la trésorerie assez importante dans les comptes. Donc ils présentent effectivement un budget en déficit qui peut, au premier abord, marquer, mais il n'y a aucun risque sur l'activité. Elle est toujours pérenne et il n'y a pas de souci par rapport à ça.

Intervention de Mme Linda TABTE

Juste une précision, Monsieur le Maire, également sur les centres sociaux. La convention collective a été renégociée et donc les centres sociaux vont également devoir faire des efforts sur les salaires de l'ensemble de leur personnel. Tout comme nous l'avons eu sur les agents, les centres sociaux sont en cours de renégociation de la grille salariale, ce qui va fortement les impacter et donc c'est peut-être également la raison pour laquelle ils présentent des budgets en déficit.

Intervention de M. le Maire

Et puis Stevens, deux autres choses pour compléter, cette baisse des subventions intervient, vous l'avez compris, enfin vous en tout cas, vous l'avez compris, dans un contexte budgétaire compliqué, eu égard aux différentes choses qu'on a déjà expliquées tout à l'heure. Mais elle n'a pas vocation à s'éterniser dans le temps et sur les années qui suivent, en tout cas, sur les prochaines années, etc.

L'audit qu'on va vous mettre à disposition prochainement montre très clairement, d'accord, que la grande majorité des structures, des centres, ont suffisamment de trésorerie, d'accord, pour absorber sur un laps de temps donné une baisse de subventions. D'accord ? Ils n'ont pas 15, 20, 30 ans d'avance, mais personne ne peut dire, en étant honnête, qu'ils sont à 2 doigts de mettre la clé sous la porte. Voilà. Donc ça, effectivement, on demande à chacun, à tous, de tenir compte de cette demande et de faire cet effort-là. La plupart le comprennent, la plupart.

D'autres questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : Mme BOULARD, M. CHAMPIER, Mme E. BRUNET, M. MAILLET

Intervention de M. le Maire

D'où la nécessité, effectivement, d'avoir une communication tout au long de l'année avec les structures, et pas uniquement au moment du budget.

Mme BOULARD, M. CHAMPIER, Mme E. BRUNET, M. MAILLET regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 26 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Centre Social et Culturel Gérard Philippe - CSCGP - Approbation de la convention d'objectifs et attribution des subventions pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Doivent sortir Valérie BOULARD, Tarik et Linda.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, des subventions d'un montant maximal de 831 635 € à l'Association Centre Social et Culturel Gérard Philippe et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association

Intervention de M. le Maire

Merci, Grégory.

Des questions ?

Pour Gérard Philippe également, ce n'est pas mentionné dans la délib, mais on a versé également une subvention exceptionnelle d'équipement de quasiment 30 000 €. Et puis également, je ne sais plus si c'est Monsieur PENICAUD ou Monsieur BOBI qui l'ont dit tout à l'heure, je crois que c'est vous Monsieur PENICAUD, tout à l'heure, en introduction du Conseil, effectivement, et pour que le public soit bien au courant, il y a les subventions, mais à côté de ça, il y a aussi tout ce qui est équipement et puis aussi tout ce que la Ville paye à côté. Voilà.

Et effectivement, je pense que pour un souci à la fois de transparence et puis surtout d'une bonne compréhension de la réalité, il ne faut pas juste se cantonner à la ligne « montant subvention », Madame BADIN.

On passe au vote.

Oui ? Evelyne.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Je voudrais juste rajouter une chose, parce qu'effectivement ça porte peut-être à confusion quand on vous parle de subvention. Je veux juste rajouter que la CTG qui concerne le contrat enfance et jeunesse n'a pas été diminuée. Il s'agit simplement d'une diminution sur la subvention de fonctionnement, donc ça change quand même un petit peu.

Intervention de M. le Maire

Merci.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : Mme BOULARD, Mme TABTE, M. EZ ZAJJARI

Mme BOULARD, Mme TABTE, M. EZ ZAJJARI regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 27 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Boxing Academy - BBA - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 35 100 € à l'Association Bron Boxing Academy et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

J'en profite pour féliciter Leonardo MOSQUEA qui vient de remporter le titre de Champion d'Europe à Cayenne en Guyane, il y a 15 jours. Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 28 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Pôle en Scènes - PES - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Doivent sortir Pascal, Martine et Tarik.

Jacques, c'est à toi.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Par principe, j'attendais qu'ils sortent. Fermez vos oreilles. Alors donc on parle de Pôle en Scènes, la subvention, le fonctionnement de l'Association et l'appel à projets Contrat de Ville, toujours avec des diminutions de 4 %.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, des subventions d'un montant maximal de 678 210 € à l'Association Pôle en Scènes et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Comme Monsieur BRUNET a profité très justement, et je m'associe pour féliciter Monsieur MOSQUEA, je crois qu'il est bon ton pendant cette délibération de féliciter aussi Monsieur MERZOUKI, qui a pris des responsabilités au sein de l'équipe de France de nage synchronisée, et je trouve que c'est très intéressant. Dans la perspective des JO, c'est aussi un outil de rayonnement de notre territoire, indirectement. Donc je voulais juste profiter pour saluer et féliciter aussi Mourad MERZOUKI.

Intervention de M. le Maire

Très bien.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : Mme CHAREYRE, M. MIRALLES-FOMINE, M. EZ ZAJJARI

Mme CHAREYRE, M. MIRALLES-FOMINE, M. EZ ZAJJARI regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 29 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Lire à Bron - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Doit sortir juste Pascal. Si c'est possible de faire rentrer Tarik et Martine.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 210 375 € à l'Association Lire à Bron et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association

Toujours une diminution de 4 % et moi, je voudrais faire un petit peu comme Monsieur PENICAUD, c'est-à-dire vraiment féliciter cette association et notamment la belle Fête du livre qui a lieu chaque année et qui aura encore lieu cette année, début mars, et c'est vraiment une très, très belle chose pour la Ville de Bron.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. MIRALLES-FOMINE, Mme DA SILVA

M. MIRALLES-FOMINE regagne la salle.

DÉLIBÉRATION N° 30 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Enfants des quartiers et des universités de l'agglomération lyonnaise EQUAL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEURE : MME LINDA TABTE

Intervention de M. le Maire

Doit sortir Muriel ROBIC.

Intervention de Mme Linda TABTE

Comme toutes les années, nous votons la subvention pour la crèche EQUAL, puisque la Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique à cette structure.

Conformément à la Convention Territoriale Globale, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 92 542 € à l'Association Enfants des Quartiers et Universités de l'Agglomération Lyonnaise (EQUAL) et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, on sait que cette crèche, et je remercie d'ailleurs Madame TABTE pour son engagement sur le sujet, du fait du désengagement de l'université, a rencontré de grandes difficultés, et c'est vraiment posé la question de la pérennité de cette structure. Je profite de l'occasion, au-delà de la Convention pour l'année à venir, est-ce que vous avez un peu plus de visibilité quant à la stabilité dans le temps, on va dire, de ce projet de crèche, qui a un coût conséquent pour la Ville ? Et on sait que c'est un vrai effort que vous avez fait pour qu'il y ait une continuité de service de ce côté-là. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus de là où on en est ? Je sais qu'il y avait aussi en lien avec les stratégies d'audit des questionnements sur la viabilité, on va dire, à budget par enfant constant de cette crèche. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce stade-là ?

Intervention de Mme Linda TABTE

Alors comme vous l'avez très bien souligné, Monsieur PENICAUD, l'Université Lyon 2 s'est désengagée de manière assez brutale du financement de cette structure. Il y avait un cofinancement Ville/Université et l'université a annoncé au mois de juin, pour le mois de septembre, à cette structure importante, compte tenu de son positionnement géographique et de son projet social et d'accueil, a annoncé de manière très sèche que cette association devait se débrouiller comme un opérateur privé pour pouvoir financer 12 places en crèche.

Effectivement, il y a eu une discussion avec la CAF, puisque du fait de ce désengagement, il n'avait pas vocation à continuer à financer les 24 places. Donc il y a eu un échange, et comme je le dis assez souvent à Madame DURAND-MOREL, sur le maintien du financement de la CAF et sur notre soutien pour cette structure.

En revanche, s'agissant d'une structure associative, nous ne pouvons pas faire d'ingérence et nous les avons donc accompagnés. Les comptes de cette association étaient, et on l'a dit pour d'autres associations, sains, plutôt positifs, ce qui nous permettait d'avoir une vision à long terme, puisque nous avons quand même des enfants sur 12 places qui sont accueillis et ce sont des enfants Brondillants, donc derrière on aurait eu la difficulté de pouvoir retrouver des places. Et nos accompagnants, et je remercie à cette occasion Monsieur MAILLET, avec l'association Porte des Alpes, association des entreprises Porte des Alpes, la PDAE, d'avoir finalement eu un échange pour les aider à la commercialisation.

Nous sommes une Ville, nous ne pouvons pas nous substituer à cette association pour ses recherches de commercialisation et autres, mais nous sommes très attentifs et nous échangeons régulièrement. Et dans le cadre des commissions, nous sommes très attentifs à l'accueil et à la proposition d'accueil qui est faite par l'EAJE et donc l'établissement d'accueil des jeunes enfants EQUAL.

Aujourd'hui, nous sommes rassurés, nous continuons à surveiller. Nous avons des échanges réguliers avec EQUAL, mais on va dire qu'il n'y a pas d'inquiétude aujourd'hui, fin 2023, et pour encore l'année 2024, puisque la subvention reste la même.

Pas d'inquiétude non plus du côté de la CAF, pour cette association qui effectivement n'est pas une professionnelle du secteur privé qui doit se débrouiller, qui doit apprendre et qui va monter en compétence et que nous accompagnons, encore une fois.

Intervention de M. le Maire

Merci, Linda.

Des questions ? Non.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : Mme CARRIER, Mme ROBIC

Mme ROBIC regagne la salle.

DÉLIBÉRATION N° 31 :

VIE ASSOCIATIVE

Association École de musique Harmonie la Glaneuse - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subventions pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Comme chaque année, la Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique à l'Association La Glaneuse, donc l'école de musique de la Ville.

La subvention de fonctionnement est de 81 168 €.

Comme les autres, elle a également baissé.

Par contre, l'orchestre à l'école, SEGPA du collège Picasso et collège Théodore Monod se sont maintenus.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, des subventions d'un montant maximal de 90 432 € à l'Association École de musique Harmonie la Glaneuse et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 32 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sport dans la Ville - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORI BRUNET

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 35 390 € à l'Association Sport dans la Ville et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 33 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité du Personnel de la Ville de Bron (COP) - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Doivent sortir Marc, Evelyne, Sonia, Emmanuel et Stéphanie.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

La subvention est maintenue.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 241 000 € à l'Association Comité du Personnel de la Ville de Bron et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. DUBIEF, Mme E. BRUNET, M. MAILLET, Mme BERTHET, M. BOUABDALLAH, Mme VELLA

M. DUBIEF, Mme E. BRUNET, M. MAILLET, Mme BERTHET, M. BOUABDALLAH, Mme VELLA regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 34 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Comité de gestion du Centre aéré Bron Parilly - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2023-2025 et attribution d'une subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Intervention de M. le Maire

Doivent sortir Albert YOGO, Sonia, Grégory, Tarik, Madame DURAND-MOREL et Marc.

Intervention de M. Jacques CHAMPIER

Pour ce centre aéré, on vous demande d'approuver une subvention de fonctionnement de cette structure de 310 510 €, correspondant à une diminution de 4 % par rapport à la subvention de l'année dernière.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 310 510 € à l'Association Comité de gestion du centre aéré de Bron Parilly et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2023-2025 annexé à la présente délibération.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Monsieur MAZANA.

Intervention de M. Roger MAZANA

Mesdames, Messieurs,

Vous n'êtes pas sans savoir que le centre aéré développe des actions reconnues par tous. Pour autant, cette association, bien qu'elle ne relève pas d'une critérisation, comme les autres associations sportives, verra sa subvention baisser de 4 %. Il est à noter que les conclusions de l'audit diligenté par la Ville début 2023 ne sont pas à l'heure actuelle connues. Comme l'année dernière, ce sont les bénéficiaires qui pâtiront de cette baisse.

Comme nous l'avons dit pour les associations sportives, bien que nous ne soyons pas d'accord avec ces nouvelles baisses et pour ne pas laisser à penser que nous ne voudrions pas que cette structure bénéficie de l'indispensable aide de la Ville, nous voterons cette subvention.

Intervention de M. le Maire

Monsieur MAZANA, c'est votre premier Conseil, mais je pense que vous connaissez bien le contexte. Le centre aéré, à un moment, il va falloir que les mensonges, les petites phrases qui circulent dans la Ville cessent, parce que quand on dit que c'est la Ville qui a fermé le centre aéré au mois d'août, c'est faux, archi faux. Il est bien évident que ce n'est pas la Ville qui fait de l'ingérence et qui décide d'ouvrir ou non le centre aéré. Le Président du centre aéré qui est dans le public ce soir, il pourra le confirmer.

Maintenant, voilà, il y a la réalité. Vous la connaissez. Effectivement, il y a eu une baisse de subventions comme tous les autres centres. Et là, il y avait quand même, et l'audit le montre, qui avait quand même suffisamment d'argent en trésorerie pour pouvoir ouvrir au mois d'août, même si effectivement l'ouverture au mois d'août n'est pas, pardon le terme, mais c'est ça, rentable et finalement coûte de l'argent et l'activité est déficitaire.

La trésorerie permettait - et ça, il faut bien que chacun le sache, ça, vous le savez Monsieur MAZANA, vous êtes quelqu'un d'intelligent - la trésorerie aurait pu permettre au centre aéré d'ouvrir au mois d'août de cette année.

Si le centre aéré a fermé au mois d'août de cette année, ce n'est pas une volonté du maire ou de ses adjoints, c'est une volonté du centre aéré. Et moi, quand on vient me dire, pas plus tard que la semaine dernière en Ville : « Ah Monsieur le Maire, ok vous faites la sécurité, vous faites la santé, vous faites ci, vous faites ça, mais le centre aéré c'est quand même dommage que vous l'ayez fermé au mois d'août ». J'ai dit : « Mais attendez, ce n'est pas la réalité ». Je raconte l'histoire, je raconte la vérité. Ils comprennent.

Donc c'est pour ça, le centre aéré... et j'en parle ce soir devant le président, donc je ne vais pas mentir devant le président qui pourrait dire que ce n'est pas vrai, et c'est pour ça que j'ai hâte également, comme vous, de vous envoyer les résultats de l'audit, et je pense que vous serez surpris.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Ne prennent pas part au vote : M. DUBIEF, Mme DA SILVA, M. G. BRUNET, M. EZ ZAJJARI, M. YOGO, Mme GRANDSERRE, Mme DURAND-MOREL, M. BOUDEBIBAH

Intervention de M. le Maire

Et puis juste, baisser une subvention de 3 à 4 % sur un montant de 310 000 €, ça fait à peu près 3 000 €. Donc ce n'est pas ça qui va faire que la structure mette la clé sous la porte, sans compter tous les avantages en nature.

M. DUBIEF, Mme DA SILVA, M. G. BRUNET, M. EZ ZAJJARI, M. YOGO, Mme GRANDSERRE, Mme DURAND-MOREL regagnent la salle.

DÉLIBÉRATION N° 35 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Académie d'Escrime de Bron - AEB - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Plus personne ne doit sortir à partir de maintenant.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Plus personne ne bouge, tout le monde m'écoute.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 29 000 € à l'Association Académie d'Escrime de Bron et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Oui Stéphanie, pardon.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai même plusieurs questions. J'ai pris cette délibération un petit peu, enfin au hasard, sur toutes les délibérations qu'on a. Je voudrais rebondir et puis un petit peu appuyer les propos de notre collègue Stevens BOBI sur la présentation. Quand on prend cette délibération, par exemple, la présentation du budget de cette association qui est jointe au rapport présente un déficit de 16 000 €. Un exemple, ce n'est pas la seule, et je n'ai rien contre l'escrime.

Du coup, moi, j'ai deux questions. Quand on avait débattu sur la mise en place de la critérisation des associations, on avait eu également l'information, c'était peut-être en amont, je ne me souviens plus trop, vous m'excuserez, qu'il allait y avoir un accompagnement pour les associations, notamment sportives, dans la recherche de sponsors, dans le financement de leur association et du coup, je m'interroge aujourd'hui, est-ce que vous avez eu beaucoup de demandes d'associations d'avoir un accompagnement pour établir leur budget ? Vous disiez, tout à l'heure, Monsieur l'Adjoint, que vous les accompagniez, vous les avez formés, et cetera. Mais néanmoins, aujourd'hui, on a encore quand même des présentations avec des budgets déficitaires. Donc ça m'interroge un petit peu.

Et puis j'en profite, alors je sais que ça va vous faire rire, mais du coup on pourrait peut-être revoir le montant des subventions s'ils sont déficitaires ? Parce que je me dis : « Bon certes, on parle que de la baisse, mais voilà ».

Et enfin, j'en profite pour réitérer ma demande, au moment où nous avons, toujours lors des débats sur la critérisation, des débats qui avaient été vifs, qui avaient été longs, j'avais demandé à Monsieur le Maire de pouvoir participer à des groupes de travail qui devaient être mis en place sur ce sujet. Alors je me souviens à peu près de vos propos, Monsieur le Maire, mais on pourra le vérifier sur le PV, vous aviez dit : « Je ne me souviens pas de la question, mais la réponse est oui ». Bon alors moi, j'ai retenu que la réponse était « oui », mais je n'ai jamais été conviée à une séance de travail à ce sujet donc je réitère ma demande, Monsieur le Maire, Monsieur BRUNET, si vous pouviez me convier à des réunions de travail, s'il en existe encore, sur ces critérisations.

Et puis permettez-moi juste d'exprimer ma satisfaction de voir notamment un club comme l'ASBGL qui est de nouveau soutenu par la Ville.

Voilà, j'en ai terminé.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vais vous répondre, Madame VELLA. L'Académie d'escrime, lorsque nous sommes arrivés en 2020, avait une subvention de 13 000 €. Elle est aujourd'hui à 29 000. Donc si on fait le décompte, je pense que le déficit serait nettement plus important, si nous étions restés sur le même fonctionnement qu'à l'époque.

J'ajouterai également qu'on parle d'un budget prévisionnel, il n'y a pas les réserves dans un budget prévisionnel. Si on étudie le compte de résultat du club, vous verrez qu'il y a des réserves, comme d'autres clubs. Je ne citerai pas le nom, mais un club qui avait 20 000 € de déficit l'année dernière, mais qui avait 85 000 € de réserve. Donc ne soyez pas inquiète pour nos associations, quand je dis que nos associations sportives, encore une fois, se portent bien, elles se portent bien. Et je vais enlever mes lunettes parce que je vous vois toute trouble, comme vous êtes trop loin.

Intervention de M. le Maire

C'est l'émotion. Non mais, Madame VELLA, juste très bonne réponse de Grégory, qui s'améliore Conseil après Conseil, parce que ce sont toujours les mêmes questions.

Stéphanie, nous aussi vraiment, on se réjouit de donner de nouveau une subvention à l'ASBGL. Voilà.

Vous savez, tout le monde sait pourquoi on avait cessé de donner. On ne va pas revenir là-dessus. Et au moins maintenant, c'est clair, il y a une gestion qui est saine. On a arrêté de tomber dans les dérives, comme c'était le cas pendant des années. On a arrêté aussi un déséquilibre monstrueux entre d'un côté l'ASBGL et l'autre côté l'ESCBT. Maintenant, on est arrivé à un équilibre respecté et respectable. Et surtout, on a inculqué, on va dire, à la nouvelle équipe dirigeante, une vraie volonté de faire les choses dans les règles. Donc voilà, on se réjouit mutuellement. Moi aussi, je vous vois trouble et moi aussi, c'est l'émotion.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 36 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sportive Bron Grand Lyon - ASBGL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. le Maire

Merci pour la transition, Stéphanie, je vais même vous proposer de porter la délib, si vous le souhaitez. L'ASBGL, Grégory.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vous remercie, Monsieur Le Maire.

Donc l'Association Sportive Bron Grand Lyon, qui est le club de football de Bron Parilly.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 28 300 € à l'Association Sportive Bron Grand Lyon et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 37 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Basket Club - BBC - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Pour le Bron Basket Club, le BBC, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 50 900 € à l'association Bron Basket Club et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 38 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Handball - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Intervention de M. Grégory BRUNET

Je vais revenir tout de suite sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Je n'ai pas dit de mensonges. On a qu'un seul club qui est en difficulté aujourd'hui, qui est le Bron Handball. Vous savez pourquoi, je ne vais pas revenir dans le détail, par respect pour le club. Le club nous a encore récemment remerciés, les adhérents également, lorsque j'étais à l'Assemblée générale, pour le soutien de la Ville et les réponses apportées à leurs interrogations.

Aujourd'hui, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 84 100 € à l'Association Bron Handball et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci et effectivement, Grégory, si on n'avait pas mis en place ce qu'on a mis en place, il y aurait eu dépôt de bilan pour le Hand. Les choses sont bien claires là-dessus. Il y a déjà eu un article très détaillé de la part du Progrès là-dessus.

Y a-t-il des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 39 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Taekwondo - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORI BRUNET

Pour le Bron Taekwondo, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 31 400 € à l'Association Bron Taekwondo et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 40 :

VIE ASSOCIATIVE

Club pétanque Bron Terraillon - CPBT - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

J'en profite pour féliciter notre club de pétanque qui est champion d'Europe des clubs depuis le 12 novembre et j'en profite également pour les féliciter, car leur équipe féminine est championne de France de première division. Le sport marche très bien à Bron.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 24 200 € à l'Association Club Pétanque Bron Terraillon et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Oui ? Monsieur BOBI.

Intervention de M. Stevens BOBI

Oui, simplement, on note que malgré l'intégration d'une baisse de 6 000 € de subvention, il y a un budget prévisionnel qui est bénéficiaire. Donc c'est d'autant plus pertinent d'opérer des baisses dans ces cas de figure là.

Et puis juste pour signaler aussi au passage, le départ du joueur du siècle : Christian FAZZINO. Et puis on espère tous, et on le pense, que le club se maintiendra au niveau où il est, puis fera honneur à la Ville de Bron.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Le départ du joueur du siècle, ils viennent de recruter une toute jeune recrue qui est un véritable espoir et je pense qu'il le remplacera très rapidement.

Intervention de M. le Maire

Christian FAZZINO, il est parti pour des raisons personnelles et familiales. Enfin, il y a eu un article dans La Montagne. Il est parti en très bon terme. Effectivement, on a Christophe SARRIO, qui est agent de la Ville, qui a été champion du monde au Bénin, là au mois de septembre.

Et on a recruté effectivement à la fois chez les féminines et chez les masculins de très bons joueurs, puisqu'il y a un certain nombre d'épreuves en fait, qui sont mixtes, notamment la Coupe de France qu'on a gagnée, enfin, que le club a gagnée, au mois de mars et puis la Coupe d'Europe. En fait, c'est des équipes mixtes. Donc, c'est important aussi de se renforcer à la fois chez les hommes et chez les femmes.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

On revient également aussi sur le bilan du Mondial de la pétanque qui a été un succès très important, notamment pour les restaurateurs, les hôteliers et les commerces, et avec un budget pour la Ville, on a eu l'occasion d'échanger là-dessus, nettement inférieur à ce qui était la coutume lors des éditions précédentes.

DÉLIBÉRATION N° 41 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sporting Club Bron Terraillon - SCBT - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORI BRUNET

Le Sporting Club Terraillon que je félicite pour ses résultats, mais également pour l'ouverture de sa section handisport. Ils ont une équipe, je crois, de 10 à 11 joueurs. Ils viennent de gagner un plateau au niveau du district donc je tenais à les féliciter publiquement.

Je suis perdu... c'est là, hop.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 27 800 € à l'Association Sporting Club Bron Terraillon et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Et j'ajouterai également, sans rentrer dans les détails, que le club nous a fait 2-3 demandes récemment, parce qu'ils sont montés à 520 adhérents, donc il manquait un peu d'espace. On va faire les choses de manière à ce que le club puisse déceimment recevoir ses jeunes footballeurs. Donc il n'y a pas que la subvention, il y a aussi des aides indirectes.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci de le préciser, c'est très clairement l'installation d'Algeco, justement pour tout ce qui est vestiaire. De mémoire, je crois que ça a un coût de 50-60 000 € qui est en plus de la subvention.

Et également aussi, grâce à la Région Auvergne Rhône-Alpes, ils vont obtenir, courant 2024, un minibus.

Voilà donc on accompagne le développement du club et également aussi, et grâce aux autres collectivités, notamment la Région qui est quand même le plus gros partenaire, que ce soit au niveau culturel et sportif, et pas uniquement au niveau sécurité, comme on peut l'entendre. On arrive à accompagner les clubs dans leur développement.

Évelyne.

Intervention de Mme Evelyne BRUNET

Je voudrais juste rajouter que quand même maintenant le club de Terraillon est aussi un club formateur, notamment envers les jeunes, parce que l'entraîneur principal et puis qui s'occupe de ces jeunes a fait un chantier jeune et ils vont faire sur les jardins partagés de nouveau des bacs à fleurs, etc. Donc ils sont très engagés dans le quartier.

Intervention de M. le Maire

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 42 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Entente Municipale Sportive Bron XV - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORI BRUNET

Pour l'EMS Bron XV (Entente Municipale Sportive Bron XV), je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 46 400 € à l'Association Entente Municipale Sportive Bron XV et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 43 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Racing Club Bron Décines Natation - RCBDN - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 50 600 € à l'Association Racing Club Bron Décines Natation et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 44 :

VIE ASSOCIATIVE

Association Sportive Universitaire Lyonnaise - ASUL - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORI BRUNET

Pour l'ASUL, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 79 700 € à l'Association Sportive Universitaire Lyonnaise et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITÉ le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 45 :

VIE ASSOCIATIVE

Dispositif des Bons associatifs - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2023

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Oui, j'entends mon collègue depuis un bon moment dire : « Les associations sportives se portent bien à Bron », mais moi je peux vous assurer que l'ensemble des associations de Bron, je crois les connaître un petit peu, pour les voir souvent, elles se portent très, très bien hein, notamment après cette période COVID. Je vais à beaucoup d'assemblées générales et/ou à beaucoup de manifestations, je peux vous dire que tout se passe très, très bien, malgré cette fameuse baisse de subvention. Voilà.

Tout ça aussi est facilité par les bons associatifs, qui sont distribués aux jeunes. Alors je ne vous rappelle pas les critères. Les critères, ils sont tous écrits et puis les sommes, ce sont des bons associatifs de 15 € qui sont donnés à des jeunes. Voilà donc il y a toute une liste qui a été donnée, on vous demande de les approuver. Je crois que ça fait une somme de 19 740 €. Vous avez la répartition par club.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Effectivement, c'était la deuxième année de mise en place et effectivement le nombre, alors je ne l'ai plus, mais on pourra vous le trouver, a considérablement augmenté depuis l'an dernier. Maintenant, ça commence à rentrer dans les pratiques.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Merci, Jacques. Un immense merci à Jacques et effectivement à Grégory, parce que le temps qu'ils passent dans les AG, ça fait partie du job hein. Mais voilà, tous ne le font pas. En tout cas, merci à eux.

DÉLIBÉRATION N° 46 :

CULTURE

Approbation d'une convention de Résidence d'Artiste en Territoire entre la Ville de Bron et la compagnie Axotolt

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Oui, le projet de cette compagnie porte l'ambition d'accompagner les tout-petits de 0 à 3 ans vers un éveil artistique et culturel par le biais d'ateliers, de spectacles, d'expositions et de rencontres.

Ces actions sont notamment programmées lors du premier semestre 2024, mais on les a quand même déjà vues au cours du festival Mission Possible.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le projet de convention entre la Ville de Bron et la Compagnie Axotolt ci-annexé,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 47 :

CULTURE

Actualisation des tarifs de la Médiathèque Jean Prévost

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

De légères évolutions au niveau des tarifs. Alors, il n'y a pas d'évolution sur les tarifs en eux-mêmes, simplement sur les photocopies, parce que maintenant on a prévu une carte rechargeable au lieu de faire des copies à l'unité.

Et puis on supprime également... Il y avait dans les tarifs la vente de denrées de boissons, mais il n'y en a jamais vraiment eu donc on le supprime et les tarifs de certains ateliers également sont supprimés, car il n'y avait pas lieu d'être non plus.

Sur les remboursements des documents en cas de perte, aujourd'hui, on applique un prix réel et non pas un prix forfaitaire, comme c'était fait avant.

Il ne faut pas être choqué par les 40 € sur les DVD, il y a les droits qui sont compris à l'intérieur.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les tarifs tels que proposés ci-dessus,
- **ACCEPTER** la suppression des tarifs proposée ci-dessus.

Intervention de M. le Maire

Merci, Pascal.

Des questions ? Aucune.

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 48 :

MODIFICATION DE TARIFS

Revalorisation des tarifs des Sports et de la Vie Associative à partir du 1^{er} janvier 2024

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Je ne sais pas si je la porte celle-là, parce que je pense qu'elle va faire discuter.

Je passe les tarifs, parce qu'il y en a beaucoup, beaucoup, beaucoup, parce qu'il n'y a pas que la piscine, comme Madame DURAND-MOREL le disait, c'est beaucoup plus global, puisqu'il y a les salles, pour les lycées, etc.

Je vais quand même expliquer, excusez-moi.

En fait, on augmente les tarifs en raison de la crise, notamment énergétique, de l'inflation, les coûts d'entretien, Madame DURAND-MOREL parlait de la piscine tout à l'heure. Vous le savez parce que vous étiez avant aux manettes. La piscine, c'est un gouffre financier. On a eu pas mal de travaux à faire depuis notre arrivée, notamment remettre en état le toit qui était coincé depuis un petit moment. Voilà donc on continue à entretenir ce bassin qui fait la fierté de la Ville, même si ça reste un gouffre financier.

C'est un exemple, mais on a décidé de revoir avec une hausse de 10 %, les tarifs de location, de prêt, et cetera, au niveau des salles de la Ville notamment, des entrées du centre nautique, des cours d'aquagym et voilà.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les tarifs des mises à disposition des équipements sportifs et associatifs, du Centre Nautique et du Centre de loisirs Atout sports, à partir du 1^{er} janvier 2024, tels que proposés ci-dessus.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Des questions ? Madame BADIN, Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, même si nous comprenons que la hausse des tarifs de l'énergie soit difficile à prendre en charge totalement par la collectivité et puisse justifier une petite augmentation des tarifs, nous sommes contre cette augmentation très forte des tarifs de 10 %.

Il s'agit d'augmenter de 10 % les tarifs pour accéder à un grand nombre d'équipements brondillants, vous l'avez dit Monsieur BRUNET, que ce soit des terrains de sport, des heures de location pour des lignes d'eau à la piscine, des cours de natation, des salles pour organiser des réunions ou se réunir entre amis ou avec de la famille, et aussi les tarifs des journées sportives organisées avec les centres de loisirs.

Pratiquer un sport est une activité de santé publique et devrait être soutenu de façon prioritaire.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà indiqué, les pratiques sportives et la possibilité de se rencontrer et d'avoir des rencontres sociales sont à maintenir accessibles pour les moins fortunés d'entre nous qui ne peuvent s'échapper de Bron pour les week-ends ou pour les vacances, et d'autant plus pour l'accès à la piscine, un des seuls espaces où se rafraîchir à Bron en période caniculaire.

Et nous rappelons maintenant que vous aviez déjà supprimé le tarif dégressif pour les enfants pour la piscine.

Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Merci, Monsieur le Maire.

Oui, c'est vrai, le moment est plutôt grave et peu à même en tout cas pour rester en l'état, mais quand même 10 %, c'est bien plus que l'inflation et cette hausse concerne les entrées à la piscine, Atout Sports, les centres de loisirs pendant les vacances scolaires, donc nos enfants, nos enfants de Bron.

Cette baisse globale est réalisée chaque 3 ans et elle se fait quand même sur le dos des associations, désolée, je me répète, dont le tissu est en train de lâcher, car eux aussi ont des coûts majorés.

Ainsi, cette pression s'exerce aussi directement sur les Brondillants ou indirectement, qui ont de la peine à finir les mois parce que, je vous le rappelle, la pauvreté a pris beaucoup d'expansion, peut-être plus de 10% et la pauvreté, elle sévit partout. Et donc ces Brondillants sont de plus en plus nombreux.

Vous me dites que vous avez fait en commission, c'est vrai, un réajustement, une réévaluation, une mise au point pour vous conformer aux tarifs pratiqués dans d'autres villes. Ah bon ? Mais lesquelles ? Chassieu ou Vénissieux ?

Nous avons l'air de rester une des communes dont les tarifs restaient abordables, car nous prenions en compte les quartiers populaires de la Ville, les quartiers politiques de la Ville, les familles en réinsertion, les pauvres qui existent bien sûr dans nos quartiers de Parilly et de Terrailon, mais pas seulement. Il y en a aussi dans le centre-ville.

Cette hausse nous paraît bien peu encline à favoriser, par exemple, le sport pour tous, très à la mode, à l'époque de la marche, dont nous a parlé tout à l'heure ma collègue, ou encore permettre de profiter d'un sas de fraîcheur pour les familles monoparentales, essentiellement tenues par des femmes en plein été, qui souhaitaient à tout le moins bénéficier de quelques heures avec leurs enfants en pleine canicule et sortir un peu de leurs quartiers étouffants.

Enfin, étaler et découper ces hausses sur plusieurs Conseils Municipaux ne favorisent pas une lecture claire des enjeux ou des limites.

Alors, comme ma collègue, nous voterons contre.

Intervention de M. le Maire

Madame DURAND-MOREL, ce qui vous a échappé c'est que Lyon et Villeurbanne ont également augmenté leurs tarifs, parce qu'en vous écoutant, on a l'impression qu'il y a que Bron. Voilà, donc bon, bref.

Oui, Grégory.

Intervention de M. Grégory BRUNET

Alors je voudrais juste vous rappeler une chose, parce qu'en fait vous nous faites dire des choses que nous n'avons pas dites en commission. En commission, nous n'avons pas dit que nous avons réévalué en fonction des autres bassins autour de Bron. Nous avons dit que nous restions dans la fourchette basse. Non, parce que la façon dont c'est dit, ça veut dire que la Ville de Bron cherche à s'aligner sur Chassieu où les revenus par habitant ne sont pas les mêmes. Donc c'est pour ça que je me permets de reprendre et de clarifier vos propos. Je pense qu'on n'a pas dû se comprendre à ce moment-là et je m'en excuse. Laissez-moi finir, merci. Et je voudrais juste du coup rappeler que la baisse de 10 % a été décidée et qu'effectivement, nous nous sommes assurés que, malgré cette hausse, pardon pas la baisse, malgré cette hausse de 10 %, nous restions dans la fourchette basse des autres bassins proches de la Ville.

Et comme l'a rappelé, Monsieur le Maire, les Villes de Lyon et de Villeurbanne non seulement ont augmenté leurs tarifs globaux, mais également les impôts fonciers.

Voilà, je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Puis quand on parle de piscine, il y a aussi un service qui est proposé, qui est quand même d'un autre confort que ce qu'il y avait avant dans notre piscine, notamment en termes de sécurité. L'été, le nombre de jours chaque année où la piscine était fermée pour cause de bagarres, d'altercations et autres, ce n'est plus le cas. Et on peut vous assurer que les fréquentations augmentent et les gens reviennent. Voilà, donc, ça aussi avec un peu d'honnêteté, vous auriez pu le dire.

Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Je voulais juste faire une petite précision, puisqu'on parle des tarifs et vous dites que vous n'êtes pas contre la revalorisation, mais simplement 10 %, c'est beaucoup trop. Je tiens juste à rappeler, sur les tarifs de la pause méridienne, on a fait une hausse qui me semblait quand même assez limitée à 3,5 %, alors qu'on aurait pu aller jusqu'à 15, et vous avez voté contre. Donc ce n'est pas une question de montant, je pense que c'est plus une question idéologique ou vous ne voulez pas augmenter les tarifs. Alors, malheureusement, je pense que de temps en temps, il est nécessaire de le faire.

Intervention de M. le Maire

Ben on augmente les impôts. Marc et puis après Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. Marc DUBIEF

Oui, juste pour donner un petit peu de clarté, puisque c'était la question. Globalement, on va avoir un surcoût d'électricité pour le centre nautique. Je parle bien de surcoût hein, de 150 000 €. La recette supplémentaire sera de l'ordre de 20 à 25 000 € pour le centre nautique. Donc, dire qu'on fait peser l'ensemble des efforts sur l'usager, ce n'est pas vrai, c'est même faux. En fait, il contribue à concurrence de leurs possibilités au service qu'ils utilisent. Et ça, c'est de la justice. C'est de la justice, tout simplement, puisque plutôt que de faire payer, comme disait Monsieur le Maire, l'ensemble des propriétaires de Bron, chaque utilisateur va participer pour une petite fraction à l'effort, et c'est ce que Tarik disait également sur les tarifs de la cantine, à l'effort du service qu'il utilise, c'est tout. C'est aussi simple que ça.

Intervention de M. le Maire

Juste en tout cas, je maintiens pour Lyon, Villeurbanne, j'ai un petit doute, mais en tout cas je maintiens qu'à Lyon, ils ont bien augmenté les tarifs et même pire que ça, c'est que certaines piscines ferment.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, moi ça sera juste une observation, parce qu'on voit bien par l'effet, et ça nous permettra de boucler avec d'autres discussions que nous avons eues plus tôt dans ce Conseil, combien, parfois, s'endetter pour avoir une bonne performance énergétique en production, en isolation, est une manière aussi dans la durée de protéger à terme le pouvoir d'achat des Bronillants sur des sujets comme ça. Je le dis, j'enfonce une porte ouverte, mais on a ces discussions régulièrement.

On voit bien quand on ne fait pas suffisamment ces choix-là, et en parlant du centre nautique, ceux qui ont suivi certains justement arbitrages passés, pas dans cette mandature, mais il y a beaucoup d'années en arrière, qui ont été faits et qui n'ont sans doute pas osé aller suffisamment loin dans la performance de ce bâtiment-là, on voit comment derrière, c'est autant de taux d'épargne en moins, autant de capacités d'investissement en moins, mais aussi autant de coûts en plus pour les Brondillants.

Et quand on regarde notre patrimoine d'équipements sportifs, de façon générale, il faut aussi qu'on puisse travailler sur la fonctionnalité multiple d'un certain nombre de bâtiments qui permet de rentabiliser ces équipements, leurs usages, le fait de pouvoir aussi l'ouvrir à peut-être des structures, entreprises ou autres qui peuvent apporter des compléments de rémunération.

Je vais prendre un exemple, on a parlé tout à l'heure de la pétanque. Aujourd'hui, je parle sous le contrôle de Marc DUBIEF, mais si je me rappelle les analyses qui nous ont été données, le bâtiment le plus énergivore de la Ville, c'est le Boulodrome qui a un volume, et cetera, et qui a une unité par exemple fonctionnelle stricte. Alors, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas appuyer les choses, mais on voit bien comment parfois on gagne à aujourd'hui endetter la Ville et les Brondillants, à condition que ce soit pour créer une rentabilité de long terme.

Et je crois qu'on est en cas d'espèce vraiment sur quelque chose dont nous devons apprendre les leçons. J'entends très bien ce qui mène à cette hausse. Il ne s'agit pas pour nous de donner des leçons, ni à l'exécutif ni autres. Mais en revanche, que nous en tirions bien les conséquences sur notre plan d'investissement dans les années à venir.

Intervention de M. le Maire

Merci, François-Xavier.

Effectivement et ça permet de faire un lien, la facture énergétique de la Ville, du fait de l'explosion des prix, a augmenté, mais la consommation a baissé. Ça veut dire, heureusement, qu'effectivement avec Évelyne et puis en son temps avec Hervé, on avait pris des décisions fortes en début de mandat, justement pour réduire la consommation. C'est ce qui nous permet de faire en sorte que la facture soit moins importante que ce qu'elle aurait dû être si on n'avait pas fait ces efforts. Et effectivement pour ça, c'est une vision, ça ne paye pas tout de suite, mais en tout cas, faut avoir une vision à long terme.

Le bâtiment le plus énergivore, c'est bien la piscine et effectivement après, il y a le boulodrome, et le boulodrome de la Lyonnaise, pas la pétanque. Voilà.

Et puis pour Villeurbanne, je crois qu'en fait la hausse des tarifs passe au Conseil Municipal de Villeurbanne jeudi. Voilà enfin bon, peu importe.

Y a-t-il d'autres questions ?

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

D'accord, donc à Lyon, vos amis à Lyon et Villeurbanne augmentent, mais vous, vous êtes contre l'augmentation. D'accord. C'est d'une cohérence incroyable. Donc les autres votent pour.

Et vous Madame VELLA ? Je n'ai pas vu, vous faites quoi ? Vous votez pour ? Merci, pour votre bon sens et le pragmatisme.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Contre : M. ANGOSTO, BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mme MECHKAR

DÉLIBÉRATION N° 49 :

FONCIER

Régularisation de l'assiette foncière située rue Guillermin et rue Hélène Boucher

RAPPORTEUR : M. RAPHAËL SULTANA

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une régulation foncière des parcelles B 843 et B 974, situées réciproquement rue de Guillermin et rue Hélène Boucher, qui a pour projet la construction d'une crèche.

La cession de la partie de parcelle B 974 à la Société ADOMA est réalisée à l'euro symbolique, conformément à l'avis des Domaines.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession d'une partie de la parcelle B 974, dénommée B 974 (i), pour une superficie d'environ 7 m², à l'euro symbolique à la Société ADOMA,
- **APPROUVER** l'acquisition auprès de la Société ADOMA, d'une partie de la parcelle B 844, dénommée B 844 (e), pour une superficie d'environ 61 m², à l'euro symbolique,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et à signer tous les documents, pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette cession et cette acquisition, notamment l'acte authentique notarié ou administratif.

Intervention de M. le Maire

Merci, Raphaël.

Je précise que Pascal MIRALLES nous a quitté, il y a 5 minutes, et qu'il a donné son pouvoir à Monsieur DUBIEF.

Y a-t-il des questions ? Linda.

Intervention de Mme Linda TABTE

Une intervention, Monsieur le Maire, il s'agit de la crèche.

Intervention de M. le Maire

Vas-y, vas-y.

Intervention de Mme Linda TABTE

Sur cette emprise foncière, effectivement, qui appartient à la Ville, je souhaite vous remercier, Monsieur le Maire, remercier également mes collègues, Madame BOULARD et Madame BRUNET, pour leur accompagnement pour ce projet. On passe très, très vite sur des belles réalisations et on est passé très, très vite au début de ce Conseil Municipal, je suis désolée, il y a encore 4 vœux et questions orales, mais il était important de souligner les belles réalisations et ça en sera une, puisque, comme vous le disiez Madame BADIN, il y aura du photovoltaïque et certainement une réalisation de très grande qualité. Effectivement, c'est assez technique. On cède du foncier, c'est de l'euro symbolique, mais ce qui est symbolique aujourd'hui sur 7 m² sera certainement une très belle réalisation pour le quartier de Terrillon. Et je suis fière également d'être adjointe de ce quartier.

Intervention de M. le Maire

Merci à toi, Linda. Juste pour nous rappeler le calendrier en prévision ?

Intervention de Mme Linda TABTE

On part sur normalement au prévisionnel septembre 2025, sachant qu'on est sur des travaux et qu'il peut y avoir des retards, mais les services, tous les services et les élus sont mobilisés pour arriver à cette réalisation rapidement.

Intervention de M. le Maire

Donc une nouvelle crèche, merci.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Juste pour remercier Madame TABTE, dont l'enthousiasme est criant et c'est très agréable d'entendre votre prise de parole.

Intervention de Mme Linda TABTE

Je sors d'une Fête de Noël à la crèche, c'est pour ça.

Intervention de M. le Maire

Le pull rose flashy égaie aussi.

Bah très bien, écoutez, s'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

DÉLIBÉRATION N° 50 :

AFFAIRES SOCIALES

Partenariat avec une mutuelle communale

RAPPORTEURE : MME VALÉRIE BOULARD

Merci, Monsieur le Maire.

Oui en effet, je suis très heureuse de proposer à tous les Brondillants et à tous ceux qui travaillent à Bron, une mutuelle communale.

En effet, aujourd'hui, 1 Français sur 3 se prive d'une complémentaire santé.

Sur la base de ce constat et de l'analyse des besoins sociaux de la commune qui pointe une réelle problématique d'accès aux soins, la Ville a décidé de proposer à ses administrés une mutuelle communale.

Alors cette mutuelle communale a pour objectif :

- de veiller à ce que chacun puisse accéder aux soins,
- de proposer une offre de soins de qualité et de proximité, puisque nous mettrons en place des permanences dans plusieurs lieux,
- de proposer des tarifs concurrentiels inférieurs à ceux du marché grand public.

Le CCAS a donc été missionné pour sélectionner une mutuelle sur la base des objectifs ci-dessus. Des contacts ont été pris avec plusieurs mutuelles qui ont présenté leurs offres en termes de garantie et qui ont rempli une grille tarifaire, pour mieux les comparer.

Ensuite, une analyse a été faite et c'est la mutuelle Just, acteur majeur de la protection sociale, relevant du livre II du Code de la Mutualité, qui a été choisie.

Ce partenariat pour une durée d'une année reconductible prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la proposition de la mutuelle Just,
- **AUTORISER** la signature de la convention de partenariat ci-annexée,
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les actes et effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et je tiens aussi à vous informer qu'il y aura 2 réunions publiques : une le 18 janvier à 15h00 et une le 7 février à 18h30, pour présenter cette mutuelle communale à tout le monde.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Bravo, Valérie.

Y a-t-il des questions ? Monsieur PENICAUD, Madame DURAND-MOREL.

François-Xavier.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Déjà pour commencer, on se félicite de cette délibération puisque, comme vous vous en souvenez, c'était dans notre programme municipal lors des dernières municipales. C'était quelque chose qu'on appuyait et donc on se félicite que vous ayez pu porter et mener à bien, 10 ans après la mutuelle communale qui s'était ouverte à Mornant, et je salue Monsieur PFEFFER et les Mornantais, qui avait pris cette initiative en 2014, il y a quelque temps, et qui a inspiré depuis un certain nombre de communes.

L'avantage, c'est que comme ils ont 10 ans d'expérience, ils peuvent aussi nous faire des retours d'expérience. On sait que cette mutuelle communale, elle a besoin d'abord d'avoir une taille critique de bénéficiaires, ce qui parfois est délicat, et on a la chance de ce point de vue là, d'avoir une ville qui a une taille critique qui peut permettre d'atteindre cette taille critique suffisamment rapidement.

Il faudra une certaine communication. Vous avez évoqué deux réunions publiques d'information et je m'en satisfais.

Il faudra aussi, je le dis sous forme de suggestion, et c'est un retour de pratique, que d'autres communes qui ont pu mettre en place ces mutuelles, il faut pouvoir en entretenir, parce que dans des villes telles que les nôtres, nous avons un renouvellement de population qui est fréquent et récurrent et donc une routine d'information sur l'existence, et notamment à l'occasion des réunions d'accueil des nouveaux arrivants, qui me semble un moment idoine pour faire ça, est éminemment souhaitable.

Je sais que certaines mutuelles communales ont failli fermer à un moment donné, parce qu'ils n'avaient pas réussi à renouveler le nombre de bénéficiaires initiaux. Donc en tout cas, je n'ai nul doute que ce travail sera fait, en tout cas, je le souhaite. Et pour notre part, en tout cas, nous vous félicitons et nous voterons, bien entendu, favorablement cette délibération.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Madame DURAND-MOREL.

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Je mettrai beaucoup moins de mots pour vous dire merci en tant que professionnelle de santé, je suis très contente que nous ayons cette mutuelle communale.

C'est fini.

Intervention de M. le Maire

Voilà, nous vivons un moment historique. Vous nous félicitez pour ce que l'on fait au niveau... Mais là, ce n'est pas de l'assistanat, là, c'est de l'accompagnement pour plus d'humain.

Valérie, peut-être pour répondre à François-Xavier ?

Intervention de Mme Valérie BOULARD

François Xavier, j'en profite aussi pour remercier tous les agents du CCAS qui m'ont aidée donc à porter ce projet. Alors oui, on a pensé bien sûr, il faut que cette mutuelle soit de proximité, c'est là, l'enjeu. Donc, il y aura des permanences donc au CCAS, il y aura des permanences le lundi, le mercredi, le jeudi, le vendredi. Et s'il faut, on doublera ces permanences pour répondre au public. Donc voilà. Et ces permanences resteront dans ces différents lieux et une fois qu'il y aura peut-être moins de monde, on verra aussi d'aller vers les maisons de quartier pour aussi proposer cette mutuelle à tout le monde. Voilà.

Intervention de M. le Maire

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Intervention de M. le Maire

Merci aussi de ton enthousiasme. Et Madame BADIN, je vous demanderai de remercier Valérie, parce que ça va créer des jalousies entre Linda et Valérie. On ne sait jamais.

Non mais c'est un beau projet. Qu'est-ce qu'il y a ? Je n'ai pas entendu, qu'est-ce qu'il y a ?

Ah non, mais il y a une cohésion chez nous.

La bonne nouvelle, c'est que les délibérations sont terminées. La mauvaise, c'est que ce n'est pas encore terminé, il reste encore 3 vœux et quelques questions orales.

DÉLIBÉRATION N° 51 :

VŒU

Vœu présenté par le groupe "Bron 2020 Protéger, Respirer" : Soutien à la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier en Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Est-ce que vous voulez que je lise tout ? Non ? Tout le monde l'a en tête ? On est d'accord ? De quoi, vous avez que ça ?

Intervention de Mme Claire DURAND-MOREL

Votre vœu.

Intervention de M. le Maire

Ah bah alors, je le passe en dernier.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DEMANDER** la modification des statuts de la Métropole de Lyon et plus particulièrement le système électoral afin de rétablir la représentation des 59 communes au sein du Conseil Métropolitain.
- **APPORTER** un soutien au texte de la proposition de loi visant à transformer la Métropole de Lyon, collectivité à statut particulier au sens de l'article 72 de la Constitution, en Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier.
- **SOLLICITER** les parlementaires pour qu'ils apportent leur soutien aux communes en cosignant la proposition de loi et demander son inscription à l'ordre du jour des Assemblées législatives.

Allons-y pour les questions.

Oui, en fait, c'est un soutien, pour soutenir l'initiative de deux parlementaires, à savoir Étienne BLANC, Sénateur du Rhône, et Alexandre VINCENDET, notre Député, pour une proposition de loi qui vise à transformer la Métropole de Lyon et un retour en collectivité à statut particulier en Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à statut particulier. L'idée, c'est de redonner, en fait, pour faire très simple, je pense que ça va être l'objet du débat, c'est de revenir un peu comme avant où chaque commune est représentée et aussi chaque parole de maire est respectée. Voilà vraiment de façon synthétique ce qu'il en est.

Attendez, on va relever les mains : Madame VELLA, Madame BADIN, Madame MOREL, Monsieur PENICAUD.

5 minutes chacun.

Stéphanie, c'est à vous.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Merci, Monsieur le Maire.

Lors du Conseil municipal du 10 novembre 2021, vous aviez déjà présenté un vœu sur le sujet. Certes, le titre n'était pas le même, mais on reprend les mêmes et on recommence.

Donc si vous permettez, et je vais essayer d'être brève, mais je vais quand même reprendre mon intervention de l'époque. À l'époque, je disais ceci : la Députée Dominique NACHURY de votre famille politique déclarait à l'Assemblée Nationale en 2013 : « *S'agissant de la Métropole de Lyon, j'ai toujours adhéré et j'adhère à cette idée de simplifier sur le territoire de l'agglomération l'organisation de l'action publique. Lorsque j'étais Maire d'arrondissement, Conseillère du Grand Lyon et Conseillère Générale, j'avais eu l'impression d'un grand manque de pertinence et d'un gâchis de certains moyens* ».

Autre personne de votre famille politique, le Sénateur UMP, alors à l'époque, vous étiez sous l'appellation « UMP », Monsieur François-Noël BUFFET avait bien compris la loi, lui, affirmant au Sénat : « *Pour l'instant, les communes ne sont pas remises en cause, mais une légitimité née des nouvelles élections donnera à la Métropole énormément de puissance. On va se retrouver de fait sans le niveau communal.* »

Cela ne l'empêche pas de déclarer aussi : « *Voilà 10 ans déjà que l'on ressent la nécessité de cette évolution. Nous allons franchir cette étape. Essayons de leur faire confiance* ».

Au final, le 12 décembre 2013, il vote la loi au Sénat.

Enfin, un exemple symbolique de la conception de la Métropole avec le pacte de cohérence métropolitain. Il inclut une proposition intégrant la vie d'une commune concernée dans une délibération. Ce principe, qui traduit la reconnaissance de la commune par la Métropole, avait été proposé en 2015 par le groupe Communiste et refusé par tous les groupes de l'actuelle opposition.

Alors là, les maires de droite et du centre, confrontés à la défaite de 2020, se seraient-ils convertis à la conception communiste de la commune dans les institutions ? J'en doute et j'en suis même certaine que non.

La vérité, c'est que ceux qui demandent aujourd'hui une Métropole des communes sont les mêmes qui ont contribué à la transformation métropolitaine, dont tout le monde disait à l'époque qu'elle ne pouvait que mettre en cause les communes.

L'un des deux auteurs du coup de force métropolitain, Michel MERCIER, l'affirmait en 2009 : « *On ne peut pas dire : on garde toutes les communes de la Communauté urbaine et la Communauté a une compétence générale. Pour renforcer la métropole Lyonnaise, je suis d'accord pour supprimer le département dans l'agglomération, mais on ne peut pas dire qu'on ne touchera pas aux communes* ». Bien sûr que si, on touchera aux communes, sinon ce n'est pas dire la vérité.

Alors oui, il faut dire la vérité. Vous saviez tous que la Métropole avait pour but de mettre en cause les communes et sur le terrain, vous avez accompagné le coup de force de Gérard COLLOMB et Michel MERCIER, alors même que centre et droite avaient une majorité au Conseil de communauté urbaine.

Le seul résultat de l'action parlementaire de vos groupes politiques a porté sur la tambouille de calcul de sièges par circonscription pour ajouter un siège au Val de Saône, en enlever un aux Portes du Sud, par rapport à la première répartition proportionnelle au nombre d'habitants.

Les élus communistes savent que la construction de la Métropole accompagne la transformation du capitalisme mondialisé, renforçant la concurrence au service des élites économiques, des premiers de cordée et aggravant les inégalités territoriales et sociales.

C'est cette conception girondine contre la République, une et indivisible, contre la solidarité et l'aménagement global du territoire, conception partagée par toutes les forces de centre et de droite, qui remet en cause depuis des décennies la place des communes, Monsieur le Maire.

C'est pourquoi nous, les communistes, nous ne voulons pas revenir à la Métropole de Gérard COLLOMB. La métropole des maires de l'Ouest, alliés de Gérard COLLOMB, était la métropole des inégalités, des injustices et du clientélisme, comme l'ont montré les réactions à la mise en place par l'exécutif de Bruno BERNARD des règles équitables et transparentes de répartition des financements de proximité.

Parce que nous savons qu'aucune institution ne peut durablement résister au mouvement populaire et citoyen, quand il est déterminé et conscient, les élus communistes, dont je fais partie, agissent dans une majorité métropolitaine, rassemblés pour construire une participation citoyenne qui soit une force de transformation d'une institution profondément marquée par la fracture sociale et politique.

Oui, ils agissent pour une métropole des communes et des citoyens. Ils ne laisseront pas galvauder cette expression claire dans des démarches politiciennes de ceux qui portent une métropole des actionnaires, des élites et des notables.

Vous l'aurez donc compris, Monsieur le Maire, je ne vous suivrai pas sur ce vœu.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci, Madame VELLA.

Madame BADIN.

Intervention de Mme Anne-Laure BADIN

Oui, merci.

Nous voterons aussi contre ce vœu qui relève pour nous de l'agitation politique autour d'une contestation de la Métropole en tant que telle, établie par la loi MAPTAM, qui, si on ne se trompe pas, se base sur le rapport du Sénat paru en 2022, piloté par Monsieur BUFFET, Sénateur LR, avec un rapporteur LR et une élue centriste. Conclusion de ce rapport : « *Dotée de compétences élargies et de moyens techniques et financiers importants, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale qui dispose d'une forte capacité d'action, d'un véritable pouvoir de faire. Pour les membres de la Commission, il serait paradoxal, alors même que la commission des lois du Sénat déplore avec constance la réduction tendancielle des marges de manœuvre, notamment financières, des collectivités territoriales, de se prononcer favorablement au démantèlement d'une collectivité territoriale disposant de tels atouts. Il est en effet primordial de ne pas amoindrir l'efficacité de l'action publique locale. Or, une telle réforme en présenterait manifestement le risque. La Métropole de Lyon, dans son esprit, constitue une indéniable chance pour son territoire qu'une réforme institutionnelle d'ampleur risquerait de dégrader* ».

Voilà leurs propos.

Un retour en arrière ne semble ni possible ni souhaitable.

Sur la représentation des communes, vous n'osez quand même pas vous plaindre de ne pas être représenté, vous, Monsieur le Maire, qui avez abandonné votre mandat à la Métropole de Lyon ? D'autres élus LR ne semblent aussi pas tant attachés à leur représentation à la Métropole quand ils doivent choisir entre deux mandats. C'est aussi le cas de Madame FAUTRA, Maire à Décines, qui a laissé son mandat à la Métropole de Lyon pour aller à la Région. Ou alors, quand il y a des maires qui fusionnent des communes, forcément, il y en aura un qui ne siègera pas à la Métropole.

L'ancienne communauté urbaine, c'était un siège par commune, donc une surreprésentation des petites villes au détriment du nombre d'habitants, sans compter l'explosion du nombre d'élus et des coûts afférents.

Au contraire, ce mode de scrutin est une avancée démocratique majeure en légitimant par le vote direct des choix structurants et il corrige les biais du vote par fléchage. Avant, pas de campagne métropolitaine, donc les gens pensaient qu'il n'y avait pas d'enjeux à l'échelle métropolitaine.

Dans une tribune parue le 20 novembre, 10 maires représentant plus de 60 % de la population métropolitaine refusent l'affaiblissement de la Métropole proposée dans ce vœu. Ils rappellent que le suffrage pour la population métropolitaine de Lyon a permis de se positionner sur un projet métropolitain, ce que je disais précédemment. Le pacte de cohérence, c'est 200 millions d'euros mobilisables pour les communes, une enveloppe jamais égalée dans les mandats précédents. Le fonds d'aide de 50 milliards d'euros pour répondre à la crise climat et aux besoins en équipements publics. L'exécutif métropolitain a fait le choix de revoir avec transparence totale les critères d'attribution des fonds communaux dans un souci de justice et d'équité pour les habitants. Et la dotation de solidarité communautaire ou le fonds de proximité pour la voirie repose également sur des critères clairs pour tous, sans que les accointances politiques ou amicales rentrent en ligne de compte.

Voilà, pour nous, la Métropole, c'est un outil formidable pour gérer efficacement, pour mettre en place des politiques publiques pour la population métropolitaine.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Monsieur le Maire, en juillet 2020, vous étiez élu Conseiller métropolitain. En juillet 2021, vous en démissionniez à la suite de votre élection comme Conseiller régional délégué, afin de respecter la loi sur le non-cumul des mandats, contrairement à notre Député qui a tenté de jouer avec l'esprit de cette loi et s'est fait retoquer, bel exemple pour un parlementaire. En décembre 2023, aujourd'hui, vous soumettez au Conseil un vœu demandant une modification du mode de scrutin de la Métropole de Lyon pour que les maires y siègent automatiquement. Reconnaissez que c'est un petit peu cocasse.

Sur le fond, il convient de rappeler que suite à la création de la Métropole de Lyon en 2014, elle est devenue une collectivité à statut particulier et non dérogoire. Dotée d'un budget de 5 milliards d'euros et en comptant le Sytral, de plus de 9 000 agents. C'est la seule collectivité de ce type en France où la réflexion n'est pas l'addition de chaque commune, mais bien une vision globale du territoire pour chaque projet. Nous l'avons vu sur la zone à faibles émissions, nous le voyons encore sur le projet du BHNS, Route de Genas. Exit le focus brondillant et court-termiste, c'est bien pour des dizaines d'années que les projets sont pensés, les déplacements des habitants analysés et les politiques de territoire menées à l'échelle des bassins de vie. Comment concevoir dès lors que les représentants d'une collectivité aussi puissante ne soient pas élus par les citoyens au nom de qui elle agit ?

Oui, les maires n'y siègent plus automatiquement et un rééquilibrage est fait entre les communes pour que les élus représentent partout le même nombre d'habitants.

Comme tout changement, il est nécessaire de s'y adapter. Il y a des difficultés à surmonter. Plutôt que de prendre le temps, je rappelle que nous étions encore en pleine pandémie, un certain nombre de maires de la Métropole, dont la totalité de ceux de votre famille politique, ont demandé au Sénat une mission d'évaluation de cette loi MAPTAM. La mission a conclu à la pertinence du scrutin universel direct et de la Métropole de Lyon comme collectivité à statut particulier. Le Président de la commission des lois précise même en introduction qu'un retour en arrière n'est souhaitable pour personne.

À peine 10 mois plus tard, vous rejetez donc complètement les conclusions du rapport que vous avez demandé. Oui, des améliorations seront à apporter à la Métropole, mais croyant fermement au suffrage universel direct et à la nécessité de faire départager par les électeurs nos projets politiques, nous voterons contre ce vœu.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de ne pas être redondant avec les interventions précédentes. Il y a eu beaucoup d'éléments que je partage, pas sur tout, ça n'étonnera pas Madame VELLA, bien entendu, mais néanmoins sur le fond, un certain nombre de choses justes, y compris dans votre intervention, Madame VELLA, ont été dites. Je ne vais pas revenir sur tout.

Ce soir, plus que jamais, je le disais à Madame la Députée suppléante et Première Adjointe au début de la réunion, je reconnais le courage de ses convictions de Monsieur le Député VINCENDET qui hier n'a pas voté la notion de rejet préalable, pour expliquer à ceux qui n'ont pas suivi mon propos. Et je ne lui ferai pas le procès de ne pas être ici dans un engagement de conviction.

En revanche, nous aurons pour notre groupe un vote, je le disais à Madame MOREL en souriant, qui illustre la pensée complexe et nuancée que peuvent avoir les centristes, puisque nous aurons un vote différencié que je vais m'expliquer. Une partie de notre groupe s'abstiendra. Une partie votera contre ce vœu.

L'abstention d'abord pour dire une chose sur laquelle nous vous rejoignons. Oui, aujourd'hui, il y a un problème de gouvernance à l'échelle de la Métropole. Nous l'avons dit, nous le redisons. Les concertations sont largement insuffisantes, la prise en compte des problématiques de terrain l'est souvent largement. Nous avons eu l'occasion de le regretter, même si, petite taquinerie au passage, en la matière, il y a la question de la paille et de la poutre et que les concertations qui sont portées par la Métropole, tout aussi imparfaites et qui ne prennent pas en compte le local, le sont. Je ne suis pas sûr, en l'état, que la Ville fasse mieux et la baisse d'ailleurs des budgets participatifs au Conseil de quartier en est un exemple.

Je vais vous dire une chose quand même, parce qu'on termine le Conseil Municipal, là-dessus. Très honnêtement, ce sujet n'avait pas une urgence calendaire et je trouve qu'à la fin du Conseil que nous avons commencé en rendant hommage à la mémoire de Gérard COLLOMB nous demander de voter un vœu qui demande dans l'équité un des éléments d'héritage, je trouve ça parfaitement inélégant et je voulais vous le dire très franchement, mais passons. Je vais me concentrer sur le fond.

Une des choses que j'avais d'ailleurs dit à un moment donné à Gérard et que j'en discutais encore récemment avec Michel MERCIER, je pense que Gérard COLLOMB, dans la façon dont il a porté ce projet-là, a trop pensé l'organisation institutionnelle de cette Métropole par rapport à la façon dont lui-même se l'approprie. Elle était trop faite « sur mesure » d'une personne et non pas d'une institution. Donc oui, il faut pouvoir réformer, mettre des contrôles, des contre-pouvoirs, renforcer sans doute le rôle de la Conférence des maires.

Il avait d'ailleurs évoqué en son temps lui-même le fait de pouvoir inventer un Sénat métropolitain. Pourquoi pas, c'est une idée. Il peut y avoir un scrutin mixte qui oblige à avoir une représentation de chaque commune. Tout ça, on peut l'entendre, mais outre le fait que cette collectivité unique nous permet de coupler l'exigence sociale, écologique et économique, on rendait aussi hommage tout à l'heure à Monsieur TURCAS, j'ai insisté sur le fait que nos acteurs économiques du territoire ont été très contents et ont joué le jeu et le soutien à cette évolution institutionnelle, pas, et on aura une différence dans une logique capitaliste, non ? Parce qu'on a développé aussi une responsabilité sociale d'entreprise à l'échelle de la Métropole, ce que fait par exemple la MMIE qu'on a tous votée ensemble en est une des résultantes, c'est qu'on embarque les acteurs économiques dans une responsabilité sociale de territoire.

Seule une collectivité qui rassemble les compétences départementales et de communautés urbaines peut le faire sur son sol. C'est ce que fait la Métropole, encore une fois, avec des défauts, et on peut discuter du contenu politique. Nous voterons bientôt pour les Européennes. On peut discuter de politique européenne, sans pour autant jeter le bébé institutionnel avec l'eau des politiques qui sont menées. Et c'est important que l'on différencie le débat politique du débat institutionnel, je crois.

Donc revoir le scrutin, sans doute. Ne pas jeter le bébé institutionnel avec l'eau du bain de la gouvernance, certainement.

Sur le clientélisme qu'a évoqué tout à l'heure, Madame VELLA, lorsqu'on était dans la communauté urbaine. Elle a raison. Moi, je vous rappelle qu'à une époque, ici, dans l'Est lyonnais, et quand vous travailliez avec Monsieur GASCON à l'époque à Saint-Priest, les villes de l'Est Lyonnais, où on avait un élu pour 10 000 habitants, quand des villes de l'Ouest Lyonnais avaient un élu pour 800 habitants parfois, quelle était la représentation de la Ville de Bron, à ce moment-là ? Eh bien, ça a conduit effectivement à avoir des politiques de clocher plutôt qu'à avoir des politiques de cohérence d'ensemble, et ça a conduit à ce que nombre d'équipements publics soient mis sur l'Est Lyonnais, sans que toute la part puisse être prise là où les communes étaient de taille inférieure.

Pensons à défendre notre territoire. Moi, je nous appelle ce soir tous, j'appelle la majorité à prendre conscience. Vous nous demandez aujourd'hui de voter un vœu qui va réaffaiblir l'ensemble des communes de l'Est Lyonnais dans le concert politique métropolitain. Parce qu'avec tout le poids politique que pourront avoir les uns et les autres, quand il y a 10 personnes qui votent dans un côté, qui en a une seule de l'autre, vous n'avez pas le même poids à la fin, c'est faux. Et oui, Madame VELLA a raison. L'histoire de notre territoire l'a démontré.

Intervention de M. le Maire

Merci de conclure, Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Eh bien, je conclurai avec juste...

Intervention de M. le Maire

En une phrase.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Une chose, je pense que changer tout, tout le temps, dès qu'il y a des choses qui fonctionnent mal, c'est une mauvaise pratique. Réorganiser tous les services métropolitains avec le coût social, humain, économique, financier pour une plus-value pour notre territoire qui sera à peu près nulle serait à mon avis une erreur historique.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Très bien, bon, au moins, c'est dense. Le débat a été vif et intense.

Simplement, 2-3 petites choses. Toute façon, on ne sera pas d'accord donc on ne va pas... Et puis il se fait tard, et puis dans le public, il y a de moins en moins de monde. Je remercie d'ailleurs le public patient jusqu'au bout.

Plusieurs petites choses, ce n'est pas un retour en arrière qu'on propose, c'est juste une évolution. Et effectivement, la Métropole qui a été proposée en son temps par Gérard COLLOMB et Michel MERCIER, on pensait tous que ça allait dans le bon sens. Finalement, à l'usage, on s'aperçoit qu'elle n'est pas parfaite. Il y a même un certain nombre de points qui sont imparfaits. L'idée c'est de ne pas tout rayer. L'idée, c'est d'apporter des modifications. Est-ce que vous trouvez ça... Et effectivement, c'est à la fois sur la forme et sur le fond.

Il y a aussi un problème de gouvernance. C'est autre chose, mais voilà. Sur les 59 communes de la Métropole, il y en a une grosse quarantaine, 49 sur 59, donc ce n'est pas la totalité, mais quand même, qui, on va dire, en ont plus que marre, qui expriment un vrai ras le bol vis-à-vis de la méthode de gouvernance de Bruno BERNARD. Ça, c'est une réalité, Madame BADIN. Ce n'est pas moi qui le dis, il y a des communiqués de presse, il y a eu des conférences de presse.

Il y a aussi, est-ce que vous trouvez ça normal que les maires, souvent, trop souvent, ne sont pas consultés sur les décisions prises par la Métropole sur des sujets qui impactent leur territoire ? Est-ce que c'est normal ? Ce n'est pas normal, Madame BADIN. Est-ce que vous trouvez aussi ça normal qu'il y ait actuellement 14 communes sur 59 qui ne sont pas représentées à la Métropole ? Je ne dis pas qu'avant le modèle était parfait, parce qu'effectivement voilà. Mais ce n'est pas cohérent, Madame BADIN.

Après Madame VELLA, quand vous parliez, et ça aussi je ne trouve pas ça très élégant, du système clientéliste de Gérard COLLOMB, alors qu'on est encore dans l'hommage. Mais sauf erreur de ma part, je n'ai plus la date en tête, mais on pourra la retrouver, il y avait dans son exécutif, à l'époque, ça s'appelait le Grand Lyon, voire même la communauté urbaine, il y avait dans son exécutif des élus communistes. Vrai ou faux ? Donc ça veut dire que ce soir, vous ciblez clientélisme et que vous refusez le clientélisme de Gérard COLLOMB, mais il y avait des gens de chez vous qui siégeaient avec lui. À un moment, Madame VELLA, ce n'est quand même pas très cohérent.

Tout ça pour dire que voilà, de toute façon, on ne sera pas d'accord. On a bien compris qu'il y aurait des votes contre ou d'abstention dans certains groupes. En tout cas, ce qui est clair, c'est qu'on n'est absolument pas contre la Métropole. On dit juste que le bon sens et surtout avec quelques années de retour en arrière, on voit ce qui marche bien, on voit ce qui marche moins bien, ce qui pourrait être amélioré, tout ça.

Alors effectivement, solution de facilité et si on réfléchit uniquement en bon militant et par pur dogmatisme, on ne change rien, tout va bien, circulez, il n'y a rien à voir, mais ça ne marche pas comme ça. Il faut aussi penser à tous les territoires et à tous les habitants de notre belle Métropole.

On va passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Alors peut-être nous expliquer, François-Xavier, ton groupe.

Qui vote contre ? Monsieur DOZOLME et Monsieur PENICAUD votent contre.

Les trois autres, abstention.

Qui vote pour ?

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le vœu présenté par M. le Maire.

Contre : Mme CARRIER, M. PENICAUD, M. DOZOLME, M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA, Mme BADIN, M. COURT, Mme MECHKAR, Mme VELLA

Abstention : M. THIBAUD, Mme LANSAQUE, M. BOBI

DÉLIBÉRATION N° 52 :

VŒU

Vœu présenté par l'élue du "Parti Communiste Français" : "Pour un processus de paix juste"

RAPPORTEURE : MADAME STÉPHANIE VELLA

Mesdames, Messieurs,

Il y a urgence ! Nous sommes tous conscients de l'extrême gravité de la situation.

Nous sommes tous sous le choc du déchaînement de violence au Proche-Orient. Nous avons tous été révoltés par l'horreur des attaques terroristes du Hamas, faisant 1 400 morts.

Intervention de M. le Maire

Madame VELLA, pardon, je me permets de vous interrompre.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Ah, vous voulez que je fasse un résumé ?

Intervention de M. le Maire

Voilà.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Moi, je veux le lire en entier, Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Intervention de M. le Maire

Bon, allez-y alors.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Il est tard, Monsieur DELAPIERRE, je suis bien consciente de ça, mais néanmoins sur ce sujet, j'estime qu'on ne doit pas s'exonérer d'une lecture complète.

Merci, Monsieur DELAPIERRE de votre...

Intervention de M. le Maire

Madame VELLA.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Je reprends. Ah ben si...

Intervention de M. le Maire

Madame VELLA, s'il vous plaît.

Intervention de Mme Stéphanie VELLA

Je pense que le sujet est suffisamment grave pour qu'on arrête là les petites taquineries.

Nous sommes tous sous le choc du déchaînement de violence au Proche-Orient. Nous avons tous été révoltés par l'horreur des attaques terroristes du Hamas, faisant 1 400 morts en Israël, dont 40 Français.

L'horreur nous a saisis devant ces crimes à l'encontre de la population civile israélienne. Nous ne confondrons jamais cette barbarie avec la lutte du peuple palestinien pour ses légitimes droits nationaux.

L'horreur nous saisit de nouveau devant le déluge de fer et de feu qui s'abat sur la population palestinienne de Gaza. C'est un massacre de masse, ce sont des crimes de guerre qui ont d'ores et déjà fait plusieurs milliers de victimes.

Selon les chiffres de l'UNRWA au 18/11/23, nous étions à 11 000 victimes, dont les deux tiers sont des femmes et des enfants.

À cela s'ajoute le déplacement forcé de la population civile de Gaza (1,5 million sur 2,4 millions d'habitants), les bombardements des hôpitaux et des écoles, les attaques délibérées contre les infrastructures humanitaires et de l'UNRWA, qui décompte 100 morts dans les rangs de ses agents. C'est un chiffre inédit dans un conflit. C'est un véritable effondrement humanitaire.

En Cisjordanie, les colons et l'armée accentuent les pressions contre les Palestiniens. Plus de 180 Palestiniens y ont été tués depuis le 7 octobre, ajoutant aux 230 morts depuis le début de l'année.

Face à l'émotion, face aux pressions pour essentialiser le conflit, il est plus que jamais nécessaire de faire de la politique, avec comme boussole les principes d'une politique internationale communiste : l'autodétermination des peuples contre les dominations impérialistes, capitalistes et coloniales, le refus du «deux poids, deux mesures», fruit d'une conception impérialiste des relations internationales de la part des puissances occidentales, et d'une indignation à géométrie variable, et la défense d'une perspective d'un règlement politique des conflits, pour la paix et la justice et la solidarité internationale avec les forces qui portent ces exigences.

Il convient de revenir sur les attaques terroristes du Hamas. Le qualificatif est important.

Tant par ses méthodes que par ses objectifs politiques, le Hamas n'a rien d'un mouvement de libération. Les attaques terroristes du 7 octobre sont donc bien l'expression des méthodes et des objectifs du Hamas et du Djihad islamique. Pour eux, tout Israélien est un colon par essence et tout Juif mérite la mort.

Les attaques du 7 octobre sont aussi l'expression d'un échec stratégique total pour le gouvernement d'extrême droite de B. Netanyahu. Depuis 2009, après son retour au pouvoir, c'est lui qui a protégé les circuits de financement du Hamas venant du Qatar et d'autres pays. Son objectif était d'empêcher la naissance de tout État palestinien.

Il faut prendre la mesure de ce que représente le gouvernement de Netanyahu et des impacts extrêmement dangereux de sa politique pour les peuples israélien et palestinien.

Il faut également prendre la mesure de la crise politique et morale de la société israélienne, que ce gouvernement exacerbe. Jamais la société israélienne n'est entrée en guerre en étant aussi divisée. Depuis plusieurs mois, dans une indifférence médiatique et politique assez générale, la société israélienne, dans sa diversité et ses contradictions, manifeste massivement, après plusieurs années d'apathie, contre ce projet politique.

Il faut donc casser l'engrenage de la guerre et faire émerger un large rassemblement nécessaire des forces de paix.

Nos revendications ont une logique : tenir la perspective de la solution d'une paix juste, éviter la montée aux extrêmes et l'essentialisation du conflit pour continuer à faire de la politique.

C'est pour cela qu'il faut être précis dans les qualificatifs employés. Nous parlons de crime de guerre et de massacre de masse. Nous parlons de déplacements forcés de la population palestinienne.

La France peut et doit prendre des initiatives dans cette direction. Le gouvernement d'Emmanuel Macron, dans les jours qui ont suivi le 7 octobre, a poursuivi la politique d'effacement et de banalisation de la voix de la France, cristallisant d'ailleurs en partie les colères des peuples de la région.

Enfin, dans notre propre pays, nous dénonçons les logiques d'instrumentalisation de ce conflit. La première réaction du gouvernement fut l'interdiction générale des manifestations, même quand elles ne représentaient aucun danger pour l'ordre public et que leurs mots d'ordre étaient clairement pour la paix. Le PCF a rappelé que le droit de manifester était un des fondements de la République. Cette décision du gouvernement a été heureusement cassée par le Conseil d'État. Nous dénonçons les agressions des groupes fascistes contre les réunions de solidarité avec le peuple palestinien, comme cela s'est produit à Lyon le 18 novembre au soir.

Pour faire bouger les lignes, il importe donc d'être à l'initiative sur des bases politiques claires, aptes à faire émerger le large rassemblement nécessaire des forces de paix.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir apporter votre soutien en votant les vœux suivants, et j'insiste bien sur les vœux suivants :

- la condamnation des actes terroristes du Hamas et des crimes de guerre et massacres de masse commis par l'armée israélienne,
- le soutien aux négociations pour la libération des otages,
- un cessez-le-feu immédiat avec la fin des bombardements et du déplacement forcé de la population et le retrait de l'armée israélienne de Gaza. Les responsables israéliens et ceux du Hamas doivent répondre de leurs actes devant la justice internationale,
- la perspective de paix, sur la base de l'application des résolutions de l'ONU, est la seule possible pour le peuple palestinien et le peuple israélien. Il faut appliquer maintenant les résolutions de l'ONU, en particulier les résolutions 242 du 22 novembre 1967 et 338 du 22 octobre 1973, afin d'ouvrir la voie à une solution de paix à deux États, vivant en sécurité, sur la base des frontières de 1967 avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Y a-t-il des prises de parole ? Madame MOREL, Monsieur MAILLET et Monsieur PENICAUD.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui, merci.

Simplement pour dire que nous ne prendrons pas part à ce vote. Notre position est celle de la France, de notre État, à savoir pour un cessez-le-feu, pour une paix durable avec les deux États.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Monsieur MAILLET.

Intervention de M. Emmanuel MAILLET

Est-ce que je peux intervenir en dernier du coup pour répondre sur la globalité ?

Intervention de M. le Maire

Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Oui, je ne vais pas être long. Je remercie Madame VELLA d'abord pour la qualité rédactionnelle de ce vœu et de nous permettre d'en parler. Je ne vous cacherai pas qu'on a été très hésitant sur la manière de se positionner sur ce vœu de notre côté.

D'abord parce que, mais c'est le choix de Monsieur le Maire d'accepter ce vœu, il nous semble qu'on est un peu en dehors du cadre réglementaire, puisqu'on n'est pas sur quelque chose qui est une compétence municipale, mais je ne vais pas insister là-dessus. On ne demande pas le retrait, si le maire considère qu'elle est conforme, elle est conforme.

D'abord, on apprécie le souci de l'équilibre dans le sens où nous sommes face à une réalité qui est éminemment complexe, la complexité de votre vœu lui-même le dit sur des histoires qui sont très longues, qui nécessitent aussi une réactualisation et dans un récit qui n'est pas ni blanc ni noir, comme certains voudraient le dire. J'avoue être particulièrement positivement attentif à la distance que par ce vœu vous prenez avec d'autres au sein de la France insoumise, en particulier pour le dire, dont je suis assez choqué depuis des semaines que certains mots ne puissent pas être mis et que je trouve trop graves pour les conséquences qu'ils ont sur notre tissu social, sur notre paix sociale, pour qu'on ne soit pas en capacité d'en prendre ces distances. Donc ça vous honore de ce point de vue là.

Très honnêtement, je ne suis pas d'accord sur tout, sur plein de choses qu'il y a dans votre vœu. Par exemple, qualifier le gouvernement de Monsieur Netanyahu de gouvernement d'extrême droite d'un bloc, alors que c'est une coalition large qui comprend, effectivement, des personnes d'extrême droite, mais ça ne me semble pas conforme à la réalité, surtout qu'en l'occurrence, dans le temps qu'il y a, il y a eu une évolution avec une ouverture jusqu'à la Gauche travailliste qui a été faite dans le gouvernement.

Donc il y a des choses qui ne sont pas justes sur votre point 4 de vœu, lorsque vous dites « il faut en revenir à ce qui a été décidé en 67/73 sur les frontières », ça se justifie. Je rejoins la position de Madame MOREL sur le fait qu'on doit soutenir la position française qui est la cohabitation à 2 étages, je n'ai pas de souci là-dessus.

Mais il y a une situation politique et géopolitique qui évolue et je crois qu'on ne peut pas uniquement se référencer à ça.

En revanche, ça pointe une chose, c'est l'impuissance totale que sont devenues nos organisations internationales, et l'ONU notamment, avec, je le dis, une position d'un certain nombre d'acteurs qui ne permet plus à l'ONU dans des situations aussi importantes que celle-ci ou dans le cadre du conflit ukrainien, de jouer son rôle tel que nos aïeux, parce que je n'en étais pas, ont eu la sagesse de vouloir l'imaginer après la Deuxième Guerre mondiale. Et on s'aperçoit que ce cadre-là n'est plus adapté à nous protéger. Et je n'ai pas le chemin pour le réinventer et je ne pense pas que le Conseil Municipal de Bron soit en capacité de le réinventer.

Nous, on est disposé à voter votre vœu dans un acte symbolique qui est de soutenir une certaine volonté de prise de distance par rapport à des choses qui font écho, par exemple à des choses qu'on a pu entendre par la voix du président de la commission des Affaires étrangères, Jean-Louis BOURLANGES, sur le fait qu'il ne pouvait y avoir aucune excuse au massacre en aucun cas, ce qui ne voulait pas dire en nier le fait qu'il puisse y avoir des causes, que vous portez l'idée d'une protection des civils, que vous faites la différence entre le Hamas et le peuple palestinien, de la même manière que vous faites la différence entre le peuple israélien et le gouvernement israélien, parce que ce sont des choses importantes.

Je suis désolé, je suis un peu long. Je vais m'arrêter là.

Il y a un certain nombre de points positifs dans cette intervention qui fait qu'on pourrait la soutenir, malgré, je le dis et vous le comprenez, un certain nombre de réserves dans un certain nombre de paragraphes. Je ne vais pas tout détailler, parce que je suis déjà long, mais je crois que vous aurez compris l'état d'esprit qui est le nôtre.

Intervention de M. le Maire

Emmanuel MAILLET.

Intervention de M. Emmanuel MAILLET

Merci, Monsieur le Maire.

Madame VELLA, je vais essayer de résumer ce que notre groupe pense de votre vœu, mais qui ne va pas vous donner raison et je vais vous expliquer pourquoi.

Nous déplorons malheureusement que les récentes attaques en Israël et à Gaza aient encore laissé un lourd tribut de souffrance et de perte de vies humaines dans cette guerre internationale qui dure depuis des décennies et qui touche l'humanité tout entière.

Nous partageons le même combat que vous : le retour à la paix. Et je crois que c'est là l'essentiel.

Nous avons toujours condamné les violences envers les populations et appelé à la désescalade des tensions, mais nous pensons que ce n'est pas notre rôle que de prendre part politiquement à ce conflit.

Par conséquent, nous voterons contre votre vœu.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Juste François-Xavier, les vœux, le Conseil Municipal peut émettre des vœux sur tous les objets relevant de sa compétence ou ayant un intérêt général. Qu'est-ce qu'on n'aurait pas dit si je ne l'avais pas mis à l'ordre du jour...

On passe au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

C'est vous seul ou c'est tout le groupe ?

D'accord, non mais c'est bon.

On refait : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Qui ne prend pas part au vote ?

Après délibération, le Conseil Municipal REJETE A LA MAJORITE ce vœu.

Pour : M. PENICAUD, M. THIBAUD, Mme LANSAQUE, M. DOZOLME, M. BOBI, Mme VELLA

Contre : M. BREAUD, Mme CHAREYRE, M. DUBIEF, Mme CARRIER, Mme BOULARD, M. MIRALLES-FOMINE, Mme DA SILVA, M. CHAMPIER, Mme E. BRUNET, M. SULTANA, Mme BRAMET-REYNAUD, Mme TABTE, M. MAILLET, Mme ROBIC, M. G. BRUNET, M. EZ ZAJJARI, M. SIMILLION, Mme RIVOIRE, Mme PALLUY, Mme KIRASSIAN, M. GENIN, M. YOGO, Mme BERTHET, Mme GRANDSERRE, Mme EL GUIZANI, M. DEMIRAY, Mme M. BRUNET

Abstention : M. DELAPIERRE, M. COURT, Mme MECHKAR

Ne prennent pas part au vote : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA

DÉLIBÉRATION N° 53 :

VŒU

Vœu présenté par le groupe "En Avant Brondillant(e)s !" : Diffusion des tribunes au sein du magazine B[r]onjour

RAPPORTEUR : M. STEVENS BOBI

Oui, merci.

Mesdames, Messieurs,

Nous observons des problèmes récurrents dans la diffusion des tribunes des groupes qui n'appartiennent pas à la majorité au sein du magazine B[r]onjour.

Je ne reviens pas sur l'épisode, vous savez tous que notre tribune était manquante sur le B[r]onjour de novembre 2023, puisque Monsieur le Maire qui est le directeur de la publication a jugé que ça présentait un caractère manifestement injurieux ou diffamatoire venant de nous, car on affichait les indemnités de Jérémie BRÉAUD, expliquions que le maire ne s'appliquait pas les mêmes restrictions par rapport à ce qu'il a fait voter pour les adjoints et les délégués, ce qui lui a permis de maximiser son indemnité.

Et donc on concluait par la question : «Monsieur le Maire, vous demandez des efforts à tous, pourquoi ne pas en faire autant ?».

Et là, en décembre, nouvelle surprise puisqu'on a découvert en fait que le titre de notre tribune n'était pas le nôtre, à savoir, le titre était intitulé «Brondillants : continuons ensemble à faire vivre la démocratie locale !», alors que nous avions titré : «Notre tribune censurée !».

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPORTER** votre soutien au fait que les tribunes des élu(e)s ne doivent pas pouvoir être modifiées, qu'il faille apporter la plus grande attention à leurs intégrations et que le respect de la liberté d'expression doit être garanti, même si on n'est pas forcément d'accord avec ce qui est écrit.

Merci à vous.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui, nous voterons pour ce vœu. Nous avons également été victimes de censure sur une tribune qui parlait des élections régionales, donc qui avait un lien avec la commune. Notre tribune a aussi un autre mois été coupée, puisque seulement la première page sur les deux pages a été retransmise. Et le respect de la mise en page peut parfois faire défaut quand on met des mots en gras, ben ils n'apparaissent plus en gras, quand on tire un trait, il n'y a plus de trait. Donc parfois le sens qu'on donne par la mise en page est aussi bafoué ensuite dans la retranscription.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Bien. Monsieur BOBI, en un peu plus de 3 ans, depuis le début du mandat, seules deux tribunes n'ont pas été publiées. Effectivement, la vôtre. Enfin, d'abord, celle du groupe Socialiste en juin 2021, puisqu'elle ne respectait pas le règlement intérieur qu'on a tous voté. Et puis celle de votre groupe, effectivement, vous l'avez dit le mois dernier.

Votre tribune, Monsieur BOBI, comportait des propos qui pouvaient juridiquement présenter un caractère manifestement injurieux ou diffamatoire. Je ne suis pas juriste, je ne suis pas avocat, vous pensez bien que je ne l'ai pas fait sans raison et qu'on a une note du service juridique.

Vous auriez dû par honnêteté intellectuelle, comme vous Madame MOREL, apporter cette précision. Enfin vous, c'était pour d'autres motifs.

En ma qualité effectivement de directeur de la publication, nous ne l'avons effectivement pas publié. Vous avez également oublié de dire, Monsieur BOBI, que nous vous avons prévenu et qu'il vous avait été possible de nous envoyer une autre tribune. Vous avez préféré vous enfoncer avec une nouvelle version encore plus injurieuse et diffamatoire. C'est donc ça votre marque de fabrique, Monsieur BOBI ? L'injure et la diffamation ?

Le droit à la liberté d'expression, on est tous d'accord là-dessus, que je respecte, ne permet pas tout. Puis d'ailleurs, comme vous, Madame MOREL, Monsieur BOBI, personne ne vous interdisait de nous attaquer pour non-publication. Vous ne l'avez pas fait.

S'agissant de l'erreur du titre de votre tribune de décembre, oui, c'est vrai. C'est une erreur commise par le service communication de la Ville de Bron en faisant copier-coller, qui s'est immédiatement excusé, tribune de votre groupe que nous recevons systématiquement en retard, mais que nous diffusons. Le service communication s'est immédiatement excusé et étant Maire, j'assume cette erreur et vous prie d'excuser la Ville. Voilà.

On passe au vote. Qui vote contre ? La majorité + Stéphanie VELLA. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Je précise juste que si on avait publié cette tribune, on aurait attaqué en justice. On ne peut pas se permettre de tout dire, Monsieur BOBI.

Après délibération, le Conseil Municipal REJETE A LA MAJORITE ce vœu.

Contre : M. BREAUD, Mme CHAREYRE, M. DUBIEF, Mme CARRIER, Mme BOULARD, M. MIRALLES-FOMINE, Mme DA SILVA, M. CHAMPIER, Mme E. BRUNET, M. SULTANA, Mme BRAMET-REYNAUD, Mme TABTE, M. MAILLET, Mme ROBIC, M. G. BRUNET, M. EZ ZAJJARI, M. SIMILLION, Mme RIVOIRE, Mme PALLUY, M. DELAPIERRE, Mme KIRASSIAN, M. GENIN, M. YOGO, Mme BERTHET, Mme GRANDSERRE, Mme EL GUIZANI, M. DEMIRAY, Mme M. BRUNET, Mme VELLA

Intervention de M. le Maire

Je précise juste que si on avait publié cette tribune, on aurait attaqué en justice. On ne peut pas se permettre de tout dire Monsieur BOBI. En plus, c'est transpartisan...

Vœu suivant. Mme LANSAQUE, je ne sais pas qui va lire, c'est vous M. PENCICAUD

DÉLIBÉRATION N° 54 :

VŒU

Voeu présenté par le groupe « En Avant Brondillant(e)s ! » : Le Conseil municipal de la Ville de Bron exhorte la Région Auvergne-Rhône-Alpes de ne plus sursoir à la sécurisation du lycée Jean-Paul Sartre

RAPPORTEUR : M. FRANÇOIS-XAVIER PENICAUD

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Je vous informe, Monsieur le Maire, qu'effectivement un recours sera déposé au Préfet.

Intervention de M. le Maire

Très bien.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Nous attendions ce soir et nous avons deux mois pour le faire et cette tribune sera bien publiée.

Intervention de M. le Maire

Très bien, Monsieur PENICAUD, et on ira s'expliquer.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Ça sera votre choix.

Donc, il s'agit ici d'un vœu pour que le Conseil Municipal de la Ville de Bron exhorte la Région Auvergne Rhône-Alpes à ne plus surseoir à la sécurisation du lycée Jean-Paul Sartre.

Je me permets de rappeler ce qu'est un vœu. C'est une demande à prendre un engagement à soutenir quelque chose, qui ne veut pas dire, parce que je connais la façon dont on va nous nous répondre, qu'il n'y a rien qui ait pu être fait en la matière, mais ne pas voter un vœu, c'est refuser de prendre l'engagement qui est formulé. Et de ce point de vue-là, je vous incite à relire ce que vous avez refusé de voter tout à l'heure.

Mesdames, Messieurs,

Année après année, la sanctuarisation des établissements scolaires de notre pays est remise en question. Écoles, collèges, lycées font les frais d'intrusions régulières.

À la suite de l'attentat terroriste qui a touché le lycée Gambetta-Carnot d'Arras et conduit à l'assassinat tragique de Dominique Bernard, quelques jours avant la date commémorative de l'assassinat de Samuel Paty, une émotion forte a touché le pays et préoccupe encore, durablement, légitimement, notre communauté éducative et nombre de parents d'élèves.

État et collectivités n'ont – pour la plupart – pas attendu ces drames pour entreprendre des démarches de sécurisation de nos établissements scolaires, et les élus de notre groupe ont toujours soutenu ces efforts. Tout en préservant les équilibres – nos écoles ne deviendront pas des prisons ! –, il est devenu évident pour tous que ce n'est pas par la passivité et l'inaction que nous en préserverons le statut de sanctuaire républicain.

La Ville de Bron, travaux de rénovation après travaux de rénovation, a elle aussi entrepris une mise en sécurité progressive de ses groupes scolaires, même s'il reste beaucoup à faire en la matière.

Le 17 octobre dernier, sur les réseaux sociaux, Monsieur le Maire de Bron se réjouissait de l'existence d'un programme de sécurisation des établissements en Auvergne-Rhône-Alpes. Nous nous en réjouissons avec lui. Ce programme de sécurisation a permis, dans la mandature précédente, la sécurisation des deux lycées professionnels présents sur notre ville, Emile Béjuit et Tony Garnier.

Et notons bien qu'il souffrait par exemple de nombreuses intrusions, il y avait par exemple beaucoup de vols de matériaux sur le lycée Tony Garnier, que ces travaux ont permis de baisser, avec parfois des choses très innovantes qui ont pu être faites, par exemple, sur Emile Béjuit, avec la mise en place buissons épineux qui ont permis de fortement réduire les intrusions sur ce lycée et de préserver à la fois la dégradation de l'établissement et le vol de matériel.

Hélas, malgré des besoins criants et des intrusions fréquentes, le seul lycée général et technologique de notre Ville, Jean-Paul Sartre, n'a toujours pas fait l'objet d'un plan de sécurisation globale, ce qui s'explique pour l'histoire, je le dis, puisqu'à l'époque où se plan avait été fait, il y avait des grands travaux d'agrandissement du restaurant scolaire en particulier de Jean-Paul Sartre qui rendaient compliqué de faire les deux dans le même temps. Mais ces travaux sont finis depuis longtemps.

Et pour le moment, cette situation, si elle a conduit à de régulières dégradations de l'établissement et de ses équipements, n'a conduit à aucun drame.

Elle ne facilite pas pour autant le travail des agents du lycée, y compris les agents de la Région qui en assurent l'accueil avec un problème de positionnement de loges récurrent mais non traité.

Il est urgent, pour la sécurité de nos lycéens et les conditions de travail des agents, de ne pas repousser, si ce n'est oublier, ce chantier nécessaire.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ATTIRER** l'attention du Conseil Régional sur le niveau de sécurisation insuffisant du lycée Jean-Paul Sartre, fortement exposé aux intrusions, et demande qu'il puisse rapidement être l'objet d'un programme de sécurisation, à l'instar de ce qui a pu être fait pour nombre d'autres lycées de la Région.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame MOREL, puis après Madame GRANDSERRE.

Madame MOREL.

Intervention de Mme Lucile MOREL

Oui, simplement, pour expliquer notre vote. Nous ne prendrons pas part sur ce vœu, la sécurité n'étant pas une compétence de la Région, au contraire de la gestion des bâtiments et des agents des lycées. Le fonctionnaire bashing du président Wauquiez a poussé à l'externalisation des missions d'entretien des locaux, et on a vu à JPS ce que ça a donné il y a quelques mois, notamment dans la presse. Donc on aimerait que la Région se concentre sur ses propres missions avant d'aller voir ailleurs.

Merci.

Intervention de M. le Maire

Madame GRANDSERRE.

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Cher François-Xavier,

Moi je suis très surprise en fait par ce vœu, parce que le 16 novembre dernier, j'étais en compagnie de Monsieur le Maire et de Jacques CHAMPIER en visite au lycée Jean-Paul Sartre, et c'est à peine quelques jours après des attaques à l'encontre d'établissements scolaires de la région. Donc sur place, nous avons pu constater, lors de cette visite, la présence d'équipements de sécurisation de la structure avec, dès l'entrée en fait du lycée, un filtrage par tourniquet avec contrôle d'accès par badge, mais aussi la présence de caméras de vidéosurveillance à l'intérieur, au niveau du portail et aux abords du lycée. Le local à vélo a également été équipé d'un système de sécurisation avec contrôle d'accès pour permettre un accès filtré au lycée, après la dépose du vélo et la présence d'une alarme anti-intrusion.

Donc ces équipements ont pu être installés il y a quelques années déjà, grâce à un investissement de 400 000 € de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Et nous avons appris effectivement par l'équipe pédagogique que les équipements de sécurisation faisaient parfois l'objet de vandalisme, mais qu'ils étaient systématiquement remplacés.

Donc la Ville n'a pas attendu les récents incidents pour garantir la sécurité de nos enfants.

La Région s'est saisie de ce sujet, elle, dès 2016, en mobilisant plus de 100 millions d'euros pour équiper les établissements et ainsi faire face aux diverses menaces.

Pour nous, l'amélioration de la sécurité des établissements scolaires est une priorité du quotidien et tous les lycées de notre Ville bénéficient de dispositifs adaptés à leur structure, dispositifs d'ailleurs qui ont été mis en place en concertation systématiquement avec les chefs d'établissement.

Donc j'avais également fait une visite du lycée Tony Garnier, lycée du bâtiment, et j'ai pu constater qu'il y avait le même type de sécurisation à l'entrée et aux abords.

Donc je tiens à préciser que récemment encore nous étions confrontés à une certaine hostilité de la part d'une partie des équipes éducatives sur la mise en place de ces différents dispositifs, ce qui était notamment le cas à Jean-Paul Sartre.

Nous savons tous que la protection à 100 % n'existe pas, mais nous travaillons toujours conjointement avec la Région pour assurer une amélioration continue des dispositifs installés dans tous les établissements et afin de garantir ainsi la sécurité des élèves et de tous ceux qui y travaillent.

Je terminerai juste en rappelant qu'il y a un an, le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes avait décidé de choisir Bron et l'école Pierre Cot pour présenter le pack sécurité école.

Je pense que nous n'avons pas à rougir des investissements réalisés sur notre commune en termes de sécurité pour l'éducation.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Merci Sonia, pour ta réponse très concrète.

Madame MOREL, honnêtement, sur la Région, effectivement, à la base la sécurité ce n'est pas une compétence Région, mais heureusement qu'il y a la Région pour investir et pour aider les communes à combattre l'insécurité.

Monsieur PENICAUD, vous étiez à la Région le mandat d'avant, lorsque le président Wauquiez et son équipe à l'époque, en 2016, je crois, avaient lancé, et ça avait été la première région, en tout cas l'une des deux premières, à lancer le plan sécurisation des écoles, et je pense que vous deviez être dedans Madame MOREL en disant : « Oh là là, la sécurité qui rentre dans les écoles, quel fiasco, etc. On est contre, on est contre ». Maintenant, tout le monde réclame la sécurité dans les lycées. Personne, même l'enseignant le plus politisé à gauche nous réclame la sécurité.

D'ailleurs, ça serait bien que la Métropole de Lyon, avec ses collègues, en fasse autant. Et la sécurité des Régions, ça nous permet nous de nous équiper en caméra, mais aussi d'équiper nos policiers. Ça va permettre également la construction du nouveau poste de police. Ça va permettre aussi la sécurisation dans les gares. Donc dire : « Ce n'est pas une compétence, on ne fait rien », à un moment, honnêtement, c'est quand même une vision du passé, quoi. Voilà.

Et on entretient d'excellents rapports avec le lycée Jean-Paul Sartre, notamment avec son nouveau proviseur.

On passe au vote. Qui vote contre ?

Alors, explication du vote. On est évidemment pour plus de sécurité partout en ville, et notamment aux lycées, mais là, vous nous demandez des choses dans le vœu qui ont déjà été faites.

Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après délibération, le Conseil Municipal REJETE A LA MAJORITE ce vœu.

Contre : M. BREAUD, Mme CHAREYRE, M. DUBIEF, Mme CARRIER, Mme BOULARD, M. MIRALLES-FOMINE, Mme DA SILVA, M. CHAMPIER, Mme E. BRUNET, M. SULTANA, Mme BRAMET-REYNAUD, Mme TABTE, M. MAILLET, Mme ROBIC, M. G. BRUNET, M. EZ ZAJJARI, M. SIMILLION, Mme RIVOIRE, Mme PALLUY, M. DELAPIERRE, Mme KIRASSIAN, M. GENIN, M. YOGO, Mme BERTHET, Mme GRANDSERRE, Mme EL GUIZANI, M. DEMIRAY, Mme M. BRUNET

Abstention : Mme VELLA

Ne prennent pas part au vote : M. ANGOSTO, M. BOUABDALLAH, M. BOUDEBIBAH, Mme DURAND-MOREL, Mme MOREL, M. MAZANA

Intervention de M. le Maire

Il nous reste avant de finir trois questions orales du groupe « En Avant Brondillants ».

Monsieur PENICAUD, c'est à vous.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Désolé, elles n'étaient pas dans i-delibre mais étant donné que les délais ne sont pas les mêmes que pour les vœux, je pense que ceci explique cela. Je vais remplacer Monsieur BOUDEBIBAH qui habituellement fait cette demande les autres années, c'est : quel bilan pour la rentrée scolaire 2023 ?

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Chers Collègues,

Chaque année, il est de coutume qu'un bilan de la rentrée scolaire soit présenté au Conseil Municipal. Cette année, cela n'a pas encore été le cas. Arrivé en décembre, il nous semble souhaitable que ce bilan nous soit présenté. Pouvez-vous nous dire quelle est l'évolution des effectifs dans les écoles, collèges et lycées ? Combien de classes ont été fermées ? Combien ouvertes ? Sur quels établissements ? Quelle est l'évolution des inscriptions au périscolaire, matin, midi et soir, après son remaniement d'horaire et de tarification notamment ?

Plusieurs des responsables d'établissements ainsi que l'inspectrice de l'Éducation Nationale de secteur ont changé. Pouvez-vous nous présenter ces changements ? Quels travaux ont en définitive été réalisés sur les écoles de la Ville pendant la période estivale pour cette rentrée ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Tarik.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

On peut tenir toute la nuit, s'il faut. Allez, non, trêve de plaisanteries. Puis je vais laisser René aller rejoindre sa femme, parce que je crois qu'il commence à avoir faim lui aussi.

Alors un petit point sur la rentrée scolaire. Alors en fait, ce point, pour moi, était déjà prêt au dernier Conseil Municipal, mais visiblement ce n'était pas un sujet qui avait intéressé à ce moment-là. Mais on va le faire maintenant, aucun problème, même s'il est tard.

Au niveau de la rentrée scolaire, je rappelle juste quelques chiffres, pour que vous les ayez en tête, mais le budget au niveau de l'éducation, au niveau de la Ville, on est sur environ une enveloppe de 12 millions d'euros annuels, dont environ 2-2,5 millions sur la partie investissement.

Sur les effectifs scolaires, ils sont en légère baisse d'environ 3-4 %, puisqu'on est à 3 718 élèves au 15 octobre, en sachant que la baisse est plus marquée sur les maternelles que sur la partie élémentaire.

Sur les effectifs collège et lycée, sur le collège, on est très proche, à 10 élèves près des effectifs de l'an dernier, donc c'est complètement stable ; et sur les lycées, même chose. On est en très légère hausse sur les lycées avec une vingtaine d'élèves supplémentaires.

Sur la carte scolaire, ce qui était demandé, effectivement, il y a eu des retraits de classe mais qui sont liés la plupart du temps à des classes dégroupées ou à des effectifs en baisse, donc notamment, alors je ne vais pas toutes les citer, mais il y a eu un retrait de classe à Jean moulin, Ferdinand Buisson, à Louise Michel, une à Pierre Cot qui est liée à la classe dégroupée en grande section, et également création de 3 postes à l'école La Garenne, qui est dans le cadre de la fusion avec l'école Les Genêts, et de classes dégroupées pour le niveau des grandes sections. Même chose pour Anatole France avec la création d'un poste pour l'école élémentaire en dégroupé.

Sur les nominations, effectivement, il y a eu du changement qui est principalement lié à des départs en retraite qu'on a pu saluer au cours d'une cérémonie. Donc le départ à la retraite de Madame COUDRY à Saint-Exupéry, de Monsieur SANDRE à Anatole et de Madame THIN à Pierre Cot. Donc forcément, des nouvelles nominations donc Madame CHARRADY à Saint-Exupéry qu'on a eu la chance de rencontrer au moment de la rentrée, Madame ROCHEBLAVE à Anatole France et Madame LALOUM Dina, qui était anciennement directrice à Ferdinand Buisson, qui est devenue directrice de l'école élémentaire Pierre Cot. Enfin, également, la nomination de Madame BERTRAND au groupe scolaire Ferdinand Buisson, qu'on a pu rencontrer dernièrement, donc suite à la mutation de Madame LALOUM. Et on en a parlé tout à l'heure, effectivement, une nouvelle inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription, donc Madame STRATAKIS qui remplace Madame DEMARQUET. Et puis pour le lycée, le proviseur du lycée, effectivement, on en a parlé, qui a changé Monsieur DUPRAZ en remplacement de Monsieur LEXTREYT.

Sur la partie effectivement travaux également, puisqu'on a fait un petit focus tout à l'heure, notamment par rapport au budget aux investissements, c'est effectivement des montants qui sont importants et sur lesquels on tient à faire. Alors je vais essayer d'être le plus exhaustif, sans non plus vous abreuser, mais pour vous citer quelques exemples sur Alsace Lorraine, par exemple, au niveau élémentaire, les travaux qui ont été réalisés sur cet été donc : la rénovation des blocs sanitaires, d'éclairage extérieur et les peintures, notamment, des soubassements.

Sur Anatole : la rénovation également des blocs sanitaires, très importante. Également sur Jean Jaurès.

Sur Ferdinand Buisson, et on a pu le constater lors de notre visite, effectivement, la finalisation de tout ce qui est accessibilité, l'aménagement de l'ancien logement du gardien pour créer la jonction entre les bâtiments et puis la création de la salle d'activité périscolaire, un bureau et un vestiaire pour le personnel.

Sur Jean Jaurès : rénovation blocs sanitaires école élémentaire, les peintures de soubassement de l'enceinte côté stade, et je le salue puisque ça fait partie des chantiers VVV, sur lesquels on fait participer, on met à l'honneur les jeunes de la commune.

Sur le groupe scolaire La Garenne : effectivement, l'installation des deux espaces modulaires en lien avec le déménagement de l'école Les Genêts, avant la construction de l'école, la rénovation de la salle de motricité.

Et enfin sur Louise Michel, tout ce qui est effectivement travaux de peinture sur l'axe extérieur au restaurant et aux sanitaires. Et il a fait également l'objet d'un chantier VVV.

Enfin, sur ces différents travaux, on l'a dit tout à l'heure, je fais juste un tout petit parallèle avec tout à l'heure, parce qu'on a abordé la prime, les différents renoncements qu'on doit faire, puisque tout à l'heure vous avez dit : « On renonce, on fait ça sur le dos des salariés ». Bah non, par exemple, ici, il y a des travaux qu'on doit décaler pour pouvoir effectivement maintenir cette prime. Donc ça se fait parfois au détriment du bien-être des enfants et je le regrette, mais je sais que c'est une décision juste également aussi pour nos agents qu'on met en valeur.

Et ensuite, je terminerai juste sur 2-3 points. Il y a également effectivement les différents temps d'échange qu'on a avec les parents d'élèves, notamment la Commission des menus, sur lesquels effectivement ils sont très impliqués et je m'en félicite. La prochaine a lieu ce jeudi.

Également, comme on s'y était engagé au printemps dernier, le groupe de travail que nous avons avec les parents sur l'organisation des temps périscolaires et sur lequel nous nous étions engagés à les consulter sur une éventuelle remise de ce dispositif.

Également, alors un point un peu plus, j'allais dire, à améliorer sans doute sur les dossiers qui sont déposés hors délai pour les inscriptions sur les temps périscolaires. C'est 602 dossiers qui ont été déposés hors délai. Donc sachant qu'il y avait un délai du mois de février jusqu'à fin mai, voire fin juin. Et malgré ça, il y a eu 602 dossiers qui ont été déposés en hors délai. J'ai envie de dire, la rentrée, c'est toujours un moment stressant pour les équipes et malgré ça, ils ont pu répondre à l'ensemble des demandes, malgré effectivement ce temps très compliqué. Donc je voudrais les remercier.

Je voudrais remercier l'ensemble des agents de la DAE qui fait vraiment un travail formidable, que ce soit au sein des écoles, au sein de l'administration. Donc je voudrais les remercier.

Je remercie également Sonia qui est présente là et qui m'accompagne dans ce travail et l'ensemble des services qui participent au bien-être des enfants dans nos écoles.

Voilà, j'aurai terminé là-dessus et je vous souhaite un bon appétit à tous.

Intervention de M. le Maire

Merci Tarik et merci Sonia, effectivement, pour le travail que vous faites.

Question suivante, l'avant-dernière, pardon, toujours Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Si sur la dernière, parce que ça l'évite sur certaines choses et je ne veux pas reposer des questions complémentaires, mais comme ça avait été l'habitude, si on peut avoir une transmission écrite de ces éléments, ce serait formidable. C'était fait les autres années, si ça peut être le cas, tant mieux.

Intervention de M. le Maire

Oui, oui, très bien, pas d'inquiétude.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

C'est allé un peu vite, par exemple, sur le solde de classes, etc. J'ai essayé de prendre des notes, mais on ne va pas prolonger plus.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

François-Xavier, je pense qu'on se croise suffisamment et si tu as besoin de données précises, je te les donne. Je suis à ta disposition. Je pense qu'on se croise suffisamment pour effectivement que tu puisses me poser la question directement.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Mais je crois que ce n'est pas une demande que pour moi et encore une fois, c'est une demande qui a été faite chaque autre année et que je trouve légitime.

Intervention de M. Tarik EZ ZAJJARI

Non mais tu demandes des données précises par mail, je les envoie sans aucun problème, si tu me fais la demande.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Très bien, je vous remercie.

Deuxième question, c'était : quel bilan pour l'édition 2023 du forum Place de l'emploi et de la formation du quartier Parilly et de l'activité du CLAC ?

Lors d'un précédent Conseil Municipal, tandis que nous vous interrogeons sur ce sujet, le maire et la majorité nous avaient affirmé que l'ensemble des dispositifs Place de l'emploi et autres forums emploi et insertion organisés en cœur de quartier étaient maintenus. Pouvez-vous nous indiquer en conséquence le bilan chiffré et qualitatif de l'édition 2023 du Forum automnal Place de l'emploi du quartier Parilly, dont l'édition 2022, comme la 2021, qui l'avait été dans des conditions un peu dégradées, mais tout de même, avaient constitué un grand succès ? La date de son équivalent printanier sur Terraillon est-elle déjà connue ? Pouvez-vous nous exposer comment le Comité Local d'Action contre le Chômage a pu être mobilisé sur cet événement et plus globalement nous dresser son bilan d'activité 2023 ainsi que les prochaines étapes et objectifs de ces travaux ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Intervention de M. le Maire

Merci.

Madame GRANDSERRE.

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

Alors merci François-Xavier pour cette question, parce que ça va me permettre de communiquer un peu sur l'insertion. Alors je voudrais faire un petit rappel pour tout le monde, pour que tout soit clair. L'insertion n'est pas une compétence Ville/Commune mais Métropole. Et la Ville de Bron a choisi d'être adhérente de la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi. Et par conséquent, elle s'engage à soutenir toutes les actions des partenaires emploi et insertion en mettant les moyens à disposition pour aider au déploiement des actions.

Donc la Place de l'emploi est un événement Pôle Emploi financé par le PIC, donc Plan d'Investissement dans les Compétences, coordonné par la MMIE et soutenu par un travail collaboratif de divers partenaires, dont la Ville de Bron fait partie.

Alors donc pour le bilan de Place de l'emploi qui a eu lieu place Jean Moulin sur Terraillon le 27 avril 2023. Bah ça a été un franc succès. D'ailleurs, on s'y était croisé. Et il y a eu près de 400 candidats participants.

Concernant Place de l'emploi sur Bron Parilly, effectivement, cette action n'a pas eu lieu en septembre 2023, et cela a été en accord avec le pôle Emploi, pour deux raisons. Donc, dans un même esprit hors les murs que Place de l'emploi, le forum « Vise ton emploi » a eu lieu le 8 septembre à l'initiative de Monsieur SANFILIPPO, directeur pôle Emploi Rhône. Cet événement a été pensé et travaillé avec la Ville pour faire le lien avec l'actualité brondillante du Mondial de la pétanque qui se tenait les 8, 9 et 10 septembre.

La deuxième raison est que pour des raisons donc évidentes d'organisation RH, le Pôle Emploi ne pouvait pas mobiliser ses équipes sur deux gros événements si rapprochés dans le temps.

De plus, pour une question de lisibilité et de cohérence des actions menées, il n'était pas pertinent pour eux d'organiser deux grands événements de même nature à bref délai.

Donc du coup, je vais vous communiquer le bilan de cette action « Vise ton emploi » qui a eu lieu en place de Place de l'emploi et de la formation le 8 septembre 2023.

Donc, elle a réuni, cette action, 200 demandeurs d'emploi, lesquels, à l'issue de cette action, exprimaient une très grande satisfaction et 23 entreprises qui étaient également très satisfaites.

Donc je vais simplement citer Madame VIAL Catherine qui est la nouvelle directrice de l'agence Pôle Emploi de Bron. Elle dit : « En résumé, ce job dating a été un succès tant au niveau de la satisfaction des entreprises que des demandeurs d'emploi, mais aussi au vu des suites de parcours, quelles qu'elles soient ».

Alors un bilan doit nous être transmis d'ici fin décembre, début janvier, par le Pôle Emploi. Donc à ce moment-là, si tu es toujours intéressé, je te le communiquerai.

Ensuite, pour les perspectives, donc Place de l'emploi, et bien nous avons des réunions de travail qui vont se tenir très prochainement sur le sujet, dès début janvier et courant février. Donc ces réunions auront lieu avec tous nos partenaires : Pôle Emploi, Mission Locale, MMIE, et puis bon bah la Ville.

Pour parler également aussi de France travail qui devient effectif au 1^{er} janvier 2024, plus toute la programmation emploi insertion 2024.

Alors pour répondre à ta question sur le CLAC, donc historiquement le CLAC a été lancé le 25 février 2021 par François-Xavier PENICAUD et Emmanuel MAILLET. Alors, c'est vrai que ça n'a pas été accompagné que de facilités, puisqu'on était en plein COVID, des vagues successives, le pass sanitaire, la cinquième vague, pass vaccinal... Enfin, bon, et j'en passe.

Alors, aujourd'hui, on en est où avec le CLAC ? Eh bien, nous avons choisi de maintenir cette instance en la rebaptisant « Les rencontres de l'emploi » afin de donner plus de lisibilité au dispositif et avec un déroulement nouveau format plus interactif.

Donc, il y aura une première réunion des Rencontres de l'emploi le mercredi 6 mars 2024. Et puis, le rythme des instances, ce sera deux instances par an minimum. Voilà.

Après, il ne faut pas oublier que Les rencontres de l'emploi et l'ex-CLAC s'inscrivent dans la continuité et dans la même dynamique que d'autres instances déjà en place à l'échelle municipale. On a les fameux liens avec les entreprises qui se poursuivent avec les réunions régulières tous les 2 à 3 mois au sein des Commissions emploi insertion de la Porte des Alpes Entreprises. Ces commissions réunissent les adhérents, donc les entreprises adhérentes du PDAE, la coordinatrice emploi insertion de Bron, le chargé de relations entreprises de la Mission Locale, le chargé de relations entreprises Pôle Emploi, etc. Bon, je pense que tu connais tous les participants à ces commissions.

Et puis on a aussi les liens avec les partenaires de l'emploi insertion qui se poursuivent à travers le Comité réseau qui se réunit en fait mensuellement. Ces réunions en fait sont organisées par la coordinatrice emploi insertion qui du coup réunit tout ce qui se fait comme partenaires emploi insertion sur le territoire. Pour faire court, je ne vais pas tous les nommer parce que sinon...

Intervention de M. le Maire

Il te reste 20 minutes Sonia.

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

Bon je vais faire court par rapport à mon intervention.

Intervention de M. le Maire

Qu'est-ce que tu dirais en conclusion ?

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

En conclusion, je dirais que... et en plus je n'ai pas parlé des événements d'insertion qui ont été organisés depuis septembre.

Intervention de M. le Maire

On fait tellement de choses qu'il nous faudrait une journée.

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

Voilà, et de tous ceux qui sont en cours d'organisation pour 2024, j'espère que j'aurai l'occasion de communiquer là-dessus en attendant nous on est toujours autant motivé pour l'emploi et l'insertion. Et puis, tout ce que je viens de raconter en partie ce soir démontre...

Intervention de M. le Maire

Sonia, il faut savoir conclure.

Intervention de Mme Sonia GRANDSERRE

...démontre vraiment une volonté municipale de fédérer les énergies au service de l'emploi de tous les Brondillants.

Je vous remercie.

Intervention de M. le Maire

Bravo.

Dernière question orale.

Monsieur PENICAUD.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Vous voyez, on aurait dit du PENICAUD dans le texte, dans la longueur.

Non, non mais merci pour ce retour.

C'était de l'autodérision, je fais dans l'autodérision.

Intervention de M. le Maire

Il manquait quand même le côté théâtral, mais effectivement, c'était du PENICAUD dans le texte.

Mais alors moi, je vais vous apporter une réponse que je pense que tu n'as jamais faite dans toute ta vie. Donc vas-y, pose ta question.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

D'accord.

Cette dernière question orale fait écho à quelque chose dont on a discuté en commission et il se trouvait que ce soit bien qu'on puisse le faire là, il s'agit de permettre aux commissions municipales de mieux travailler, tout simplement. Cette question orale s'adresse d'ailleurs plus aux divers élus assurant la présidence de nos commissions municipales qu'à l'exécutif, en lui-même.

Depuis plus de 3 ans, nos commissions municipales, dont nous avons ce soir encore renouvelé la composition, se réunissent en amont de chaque conseil et uniquement en cette occasion.

Selon l'ordre du jour, cette réunion qui mobilise un grand nombre de personnes (agents, élus) voit parfois son travail effectif réduit à peau de chagrin, quelques minutes à peine, en fonction de l'ordre du jour, encore une fois. Et il nous est donc largement possible de mieux en tirer parti, et cela apparaît même souhaitable pour le bien de notre action commune au service de la Ville de Bron et des Brondillants.

Ces commissions qui se tiennent à huis clos sont un des rares moments que le Code Général des Collectivités ait prévu pour permettre la co-construction entre les groupes politiques de cette Assemblée au service de l'intérêt général, permettant aux élus votant en Conseil Municipal de la majorité, comme les autres, comme des minorités, de se prononcer ensuite de manière la plus éclairée possible.

Nombre de collectivités, y compris municipales ou comme le Conseil Régional où vous siégez, Monsieur le Maire, profitent donc de ce temps pour que les dossiers de fond y soient présentés à l'ensemble des élus pour qu'ils y débattent ou que des programmes d'audition d'acteurs civils ou institutionnels, partenaires, universités, écoles, associations, entreprises, etc., puissent y être programmés.

Si ce n'en est pas l'objectif principal, notez que ce fonctionnement a la vertu, y compris de protéger l'exécutif des doubles discours que certains acteurs pourraient vouloir entretenir entre le moment où ils parlent au maire, à ses adjoints ou ceux où il parle à l'opposition. Il vous est d'ailleurs, pendant même ce conseil, arrivé de le mentionner, Monsieur le Maire.

Cela permettrait d'objectiver nos débats et de les densifier et d'embrasser ensemble les dimensions de moyen et long terme que l'immédiateté des seules délibérations du prochain Conseil Municipal ne permet pas toujours d'aborder.

Ainsi un programme d'audit des structures municipales a été effectué en 2023 et j'ai noté que vous aviez commencé à y répondre tout à l'heure à ce point-là, je vous en remercie, Monsieur le Maire, d'où découlera un certain nombre de propositions légitimes. La présentation par le prestataire ou par les services qui ont encadré cette prestation des conclusions de cette étude aux élus des diverses commissions nous semble un impératif.

Seriez-vous prêt à vous engager au travers de ces commissions dans un programme d'audition d'acteurs et partenaires de notre action municipale qui puisse être coconstruit entre les élus de chaque commission, majorité comme opposition et indépendants, cela va de soi ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Intervention de M. le Maire

Ma réponse est oui. Voilà.

Intervention de M. François-Xavier PENICAUD

Mazal Tov !

Intervention de M. le Maire

Non, mais juste les commissions, on est tous d'accord pour dire que ça crée une certaine frustration.

Je précise quand même que les commissions, c'est quand même le lieu où normalement les questions doivent être posées et combien de fois il ne se passe rien ? Il y a eu des commissions parfois qui durent 3 minutes, qui mobilisent une dizaine d'élus, des agents et que finalement, et c'est de bonne guerre, l'opposition finalement ne dit rien pour garder les questions pour le Conseil Municipal.

Et effectivement, c'est pour cela que la réponse est oui. Ce n'est pas la peine de faire une réponse en 15 minutes. Oui, tu as raison, mais en même temps voilà, faut que chacun puisse jouer le jeu.

Juste avant de partir, merci, merci à tout le monde, aux élus, au public, aux agents, pour cette soirée.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 8 février.

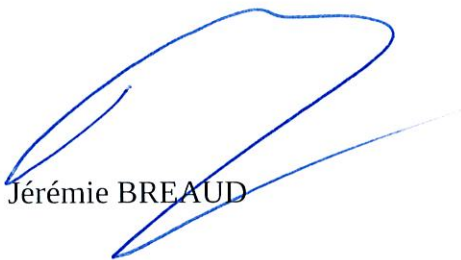
Bonne fin de journée, bonnes fêtes de fin d'année et surtout un très bon Noël à toutes et à tous.

Merci.

La séance est levée à 23h00.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

Président de séance,



Jérémie BREAUD

Secrétaire de séance,



Albert YOGO